



**Mairie du Haillan**  
**Département de la Gironde**

## **PROCES-VERBAL du CONSEIL MUNICIPAL**

**Du 19 décembre 2025 à 16h30**

**(Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2121-15 et L2121-25)**

L'An Deux Mille Vingt-Cinq, le vendredi 19 décembre à 16h30, le Conseil Municipal s'est réuni au Haillan, en séance ordinaire, sous la présidence de Madame la Maire, Andrea KISS. Les convocations individuelles et ordre du jour ont été transmis par voie dématérialisée aux conseillers municipaux, le vendredi 12 décembre 2025.

**Nombre de conseillers en exercice : 33**  
**Nombre de conseillers présents : 28**

### **PRESENTS :**

Mesdames, Messieurs : Andrea KISS, Monique DARDAUD, Philippe ROUZÉ, Catherine MOREL, Ludovic GUITTON, Madame Hélène PROKOFIEFF, Jean-Michel BOUSQUET, Martine GALES, Daniel DUCLOS, Marie-Pierre MAILLET, Stéphane BOUCHER, Laurent DUPUY-BARTHERE, Benoît VERGNE, Anne GOURVENNEC, Antoine VERNIER, Gülen SAFAK-BUDAK, Patrick JULIENNE, Michel REULET, Christine ONDARS, Christian TROUILLOUD, Catherine DESENY, Régis LAINEAU, Cécile MEVEL, Cécile AJELLO, Bruno BOUCHET, Hervé BONNAUD, Eric VENTRE et Erika VASQUEZ.

### **EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :**

Monsieur Eric FABRE à Monsieur Daniel DUCLOS, Madame Carole GUERE à Monsieur Michel REULET, Madame Béatrice GUELIN-LEBLANC à Monsieur Stéphane BOUCHER, Madame Sophie TANGUY à Monsieur Hervé BONNAUD, Madame Aurélie DUFRAIX à Monsieur Bruno BOUCHET.

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Hélène PROKOFIEFF

**SECRETAIRE DE SEANCE SUPPLEANT** : Michel REULET

*La séance est ouverte à 16h30*

**Andrea KISS** : Chers collègues, je vais vous demander de vous installer. Bonsoir à toutes et tous. Nous sommes réunis pour le dernier Conseil de l'année qui sera aussi le dernier de la mandature.

Nous avons quelques absents qui ont donné procuration : Éric FABRE à Daniel DUCLOS, Carole GUERE à Michel REULET, Béatrice GUELIN-LE BLANC à Stéphane BOUCHER, Sophie TANGUY à Hervé BONNAUD et Aurélie DUFRAIX à Bruno BOUCHET.

Je vous propose de désigner Hélène PROKOFIEFF comme secrétaire de séance et Michel REULET comme secrétaire suppléant.

Nous aurons ce soir 18 délibérations, plus une question orale qui nous a été posée par Bruno BOUCHET.

Mais avant que nous attaquions l'ordre du jour, Madame VASQUEZ m'a demandé à pouvoir prendre la parole quelques minutes.

**Erika VASQUEZ** : D'abord, je tiens à vous remercier, Madame le Maire, de me donner la possibilité d'adresser quelques mots aux Haillanais et aux Haillanaises.

Mesdames, Messieurs, chers Haillanais et chères Haillanaises. Aujourd'hui, avec une grande émotion, je m'adresse à vous à l'occasion de mon dernier Conseil municipal après 18 années d'engagement au service de notre Ville. Trois mandats riches, intenses, parfois difficiles, mais toujours guidés par un même fil conducteur : l'intérêt des Haillanais, des Haillanaises et des agents de notre commune. Durant ces années, je n'ai jamais renié mes convictions, mes valeurs ni mes idéaux. J'ai toujours agi dans la fidélité à mes engagements communistes avec la volonté sincère d'apporter à mon niveau une contribution juste, humaine et solidaire à la vie municipale.

Dans les temps les plus complexes, je n'ai jamais perdu de vue l'essentiel : servir le collectif, défendre le service public et placer les habitants au cœur de l'action.

Je garderai en mémoire de nombreux moments forts, mais ma précédente mandature restera sans doute la plus marquante. Aux côtés de Carole GUERE, nous avons travaillé en toute transparence, dans un esprit d'amitié sincère et d'investissement total. Ce travail collectif a permis de faire briller la petite enfance du Haillan dans toutes les instances, grâce également à la compétence et au professionnalisme de Madame GARGAUD, cheffe de pôle de ce secteur. Son souci constant du bien-être de l'enfant a fait de son service une véritable référence.

J'ai aussi une pensée très forte pour Éric FABRE. Son implication sans faille, sa loyauté et son investissement au service de notre municipalité forcent le respect. Éric est un homme de conviction, un homme politique au sens noble du terme.

Enfin, je tiens à remercier chaleureusement toutes celles et ceux qui, de près ou de loin, m'ont accompagnée, soutenue, parfois simplement encouragée. Votre confiance a été ma plus belle récompense.

Je forme mes vœux les plus sincères de bonheur, de santé, de réussite à tous les Haillanais et Haillanaises. Que notre Ville continue d'aller de l'avant dans l'esprit de solidarité, de justice et d'humanité qui a toujours guidé mon engagement. Je vous remercie, Madame.

**Andrea KISS** : Merci. Je vais vous proposer que, sans tarder, nous abordions l'ordre du jour et je vais laisser la parole à notre secrétaire, Madame PROKOFIEFF.

**Délibération n°D2025\_12\_95**

**APPROBATION DU PROCES VERBAL ET CLÔTURE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 NOVEMBRE 2025**

**Rapporteur : Andrea KISS**

Le Rapporteur expose :

Les séances du Conseil Municipal sont enregistrées et donnent lieu à l'établissement du Procès-Verbal reprenant l'intégralité des débats.

Chaque Procès-Verbal de séance est mis aux voix pour adoption à la séance qui suit son établissement.

Les membres du Conseil peuvent intervenir à cette occasion pour effectuer des rectifications le cas échéant. Celles-ci sont alors enregistrées au Procès-Verbal suivant.

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-23 et R.2121-9 ;

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

### **DÉCIDE**

**Article 1** : D'APPROUVER le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 12 novembre 2025 ci-annexé ;

**Article 2** : QUE chaque membre présent appose sa signature ou que mention soit faite de la cause qu'il a empêché de signer.

**Andrea KISS** : Je vous passerai la parole après, Monsieur BOUCHET, si vous le voulez bien. Je n'avais pas vu que vous aviez appuyé.

Concernant le PV de notre Conseil précédent, celui du 12 novembre, y a-t-il des remarques ou des modifications que vous souhaitez apporter ? Monsieur BOUCHET, est-ce que c'est à ce sujet-là ou pas ? Non. Madame VASQUEZ, allez-y.

**Erika VASQUEZ** : Concernant nos échanges sur le rapport d'activité de Bordeaux Métropole, Madame le Maire, nous avons eu l'occasion d'échanger sur les zones à faible émission carbone, les fameuses ZFE. Vous avez reconnu que celles-ci étaient, je vous cite, mal ficelées et très mauvaises dans la manière dont on les a présentées et surtout, sur l'accompagnement que l'on devait y faire. Vous avez avancé des arguments de santé que je validais et je dénonçais dans ce sens que Monsieur HURMIC, Maire de Bordeaux, écologiste, ait pu signer avec quelques sociétés de livraison triées sur le volet, FedEx, DHL et Amazon, un accès illimité, permanent au centre-ville bordelais pour effectuer des livraisons alors que de simples citoyens se verraient privés d'accès à Bordeaux.

Un cadeau surprenant de la mairie écolo à la plus grosse entreprise du monde de e-commerce qui ne paie pas d'impôts en France, mais qui peut garder un accès permanent en centre-ville. Une aberration que dénonçaient d'ailleurs des commerçants et pour reprendre leurs propos, je cite, « des sociétés qui livrent des produits tous droits venus du fond de l'Asie avec un bilan carbone astronomique ». Vous avez eu l'air d'être étonnée et je m'étais engagée à vous fournir les éléments.

Je vous donne ces éléments qui figurent dans un article paru dans l'hebdomadaire Marianne le 18 novembre 2022. Vous pourrez et votre service communication pourra s'y référer et vous donner tous les éléments.

**Éric VENTRE** : Bonsoir à tous. Je voulais revenir sur le débat d'orientations budgétaires et la somme dont Monsieur BOUSQUET avait parlé.

Je voulais émettre une alerte. Vous mettez une somme d'argent, mais on a quand même de manière récurrente des problèmes de chauffage dans les écoles. Donc, cette somme d'argent, j'ose espérer qu'elle va servir pour le chauffage. Quand je parle des écoles, ce n'est pas qu'un groupe scolaire, mais plusieurs groupes scolaires.

Ensuite, vous avez mis en place un plan d'économie d'énergie pour les salles de sport. Pour la quotidienneté des pratiquants, c'est quand même difficile à passer. Il y a des règles minimum de température à respecter. J'avais discuté un petit peu de cela par

téléphone avec Madame MOREL, entre autres des préconisations pour la Fédération française de gym, que les températures étaient bien trop basses. Vous m'avez répondu que vous étiez calés sur règles nationales. C'est bizarre parce que quand cela vous arrange, vous vous calez sur les règles nationales et quand cela ne vous arrange pas, vous les critiquez largement.

Je voulais savoir ce qu'il en est des investissements et je ne vous parle pas des douches dans les salles omnisports. Les douches avaient des problèmes de réglage d'eau chaude. Je ne vous parle pas de la piscine quand on voit l'eau chaude de manière intermittente à la piscine et j'en passe et il y en a bien d'autres.

Si vous pouvez m'apporter un peu plus d'éclaircissements sur les travaux que vous allez faire dans ce sens-là dans l'avenir, merci.

**ANDREA KISS** : Je vais donner la parole à Monsieur BOUSQUET puis à Madame MOREL sur ces sujets.

**Jean-Michel BOUSQUET** : Bonsoir chers collègues. Pour la première partie, à savoir lors du ROB, nous avons évoqué effectivement les travaux de maintenance sur l'ensemble du patrimoine bâti. Nous y reviendrons peut-être un petit peu plus tout à l'heure lors du vote du budget parce que celui-ci n'est pas encore voté, mais tous les ans, un budget est consacré au volet énergétique - je parle en investissement - sur nos bâtiments avec trois axes.

Le premier, c'est de maintenir en conditions opérationnelles nos installations. Cela se fait par le biais de ce que l'on appelle le P3, c'est-à-dire les interventions de notre prestataire par le biais du contrat sur le renouvellement à l'identique des installations. Pour faire court, quand une pièce tombe en panne, il la remplace. C'est prévu dans le contrat, la Ville le paie de façon transparente et ceci, dans les objectifs qui sont fixés dans le contrat qui a été conclu avec la société qui assure la maintenance de nos installations de chauffage, laquelle a par ailleurs des objectifs d'atteinte de température sur l'ensemble de nos bâtiments.

Donc, ce qui me surprend un petit peu Monsieur VENTRE, c'est le fait que vous renvoyez systématiquement au fait que la Ville donne l'impression de ne pas vouloir chauffer les bâtiments. C'est faux à deux titres. Le premier, nous avons conclu un contrat avec une société prestataire, avec des objectifs d'atteinte de température, avec des pénalités que nous appliquons chaque fois que nécessaire et pour preuve de la vigilance que nous apportons à ce contrat, le précédent prestataire a été remercié, considérant que les objectifs n'étaient pas atteints.

Donc, nous y apportons cette vigilance. Bien évidemment, cela ne veut pas dire que tout fonctionne de façon limpide vu le nombre de bâtiments que nous avons et les installations dont nous disposons. Il y a des pannes. Celles-ci doivent être réparées. Le prestataire doit intervenir. Je n'idéalise pas, loin de moi, ce propos-là, mais les pannes, cela peut arriver et les interventions sont faites. En tout état de cause, la Ville a contractualisé pour que la maintenance, la garantie de température ainsi que le renouvellement à l'identique des équipements soient faits.

Parallèlement à cela, un montant de plusieurs dizaines de milliers d'euros, cela dépend des années, est voté tous les ans pour améliorer nos installations de chauffage, c'est-à-dire pour les moderniser.

Troisième volet, nous déployons les énergies renouvelables de type photovoltaïque pour améliorer, là aussi, la production d'énergies renouvelables. C'est un global.

Le dernier volet, c'est que nous intervenons aussi pour isoler les bâtiments pour réduire les déperditions et faciliter la capacité à les chauffer.

Je ne minimise pas qu'il puisse y avoir des incidents sur certains, mais je ne peux pas vous laisser dire que la Ville ne se préoccupe pas de ses bâtiments.

Le deuxième volet sur lequel je voulais rebondir, c'est la question des économies d'énergie. Autant il est bien évident qu'il n'est pas envisageable de laisser filer les budgets sur les consommations d'énergie à une heure où les prix unitaires continuent à évoluer de préférence à la hausse - j'y reviendrai tout à l'heure lors du vote du budget - et que nous devons, encore une fois, je sais que je me répète mais j'insiste, maîtriser nos dépenses et générer des économies, mais cela, je le dis, j'insiste et je pense que tout le monde doit bien l'entendre, ne doit pas se faire au détriment du confort des utilisateurs. À aucun moment, nous n'avons, ni accepté ni validé l'idée que nous puissions faire des économies en utilisant les pannes de nos installations, sinon nous n'aurions pas construit un contrat avec des objectifs et nous n'aurions pas mis fin au précédent prestataire parce que ces objectifs-là n'étaient pas atteints.

**Catherine MOREL :** Bonsoir. Quand vous m'avez contactée, c'est parce qu'effectivement, il y avait un problème dans la salle Henri Arnould où il faisait froid. Cela a été réparé. Vous avez même appelé la présidente, je crois, qui vous a confirmé que maintenant, la température était bonne.

Le plan de sobriété énergétique a permis d'avoir une baisse de 17% des factures. Bien sûr, en cas de grand froid, c'est ce que je vous avais dit, on reverra les températures.

Pour le moment il n'y a aucune association qui s'est plainte, à part la gym la dernière fois, des températures. Actuellement, c'est 15 dans les gymnases, 14 dans les gymnases de sports collectifs et 15 pour la gym. Merci.

**Michel REULET** : Merci. C'était juste pour rajouter que l'on définit les températures seuil pour chaque bâtiment et, effectivement suite à votre demande, il est prévu à la prochaine réunion que l'on revoie tout cela pour voir si on le modifie légèrement, mais tu as raison, c'est une question d'équilibre et par définition, l'équilibre est instable.

**Cécile AJELLO** : Bonsoir à toutes et à tous. Nous avons passé un temps certain sur la construction de la ZAC et sur les zones de compensation. Je voulais en profiter pour vous remercier pour les efforts que vous faites par rapport à ces zones pour protéger la vie naturelle qui pourra également se développer par ailleurs, et également remercier Monsieur BOUCHET d'avoir fait remarquer qu'il y aura de toute façon une temporisation entre ces deux moments, les deux constructions de ces zones naturelles et il y aura de toute façon des dégâts collatéraux sur des espèces vivantes.

C'est effectivement le dernier Conseil et c'est le dernier Conseil où je peux répéter encore et toujours que l'on ne protège pas la nature, mais on protège la vie de l'humain sur laquelle il est assis et merci à toutes et tous.

**Hervé BONNAUD** : Juste pour rebondir sur ce que disait Madame MOREL tout à l'heure, j'ai pu constater lors de l'assemblée générale au niveau de la gymnastique un différentiel conséquent entre les vestiaires où il devait y avoir 30 ou 32 degrés, je pense, et la salle de gymnastique pour faire les exercices où il devait y avoir 15 degrés. J'ai appris ce soir-là d'ailleurs que les fédérations imposaient des températures minimum pour les entraînements et qu'il y avait un différentiel de 2 degrés entre ce qui était constaté au niveau de la salle Henri Arnould et ce qui était préconisé au niveau de la fédération. C'est un constat.

**Éric VENTRE** : Je vais revenir sur ce que vous dites, Monsieur BOUSQUET. Quand vous parlez d'investissement sur le chauffage, il faudrait nous donner des faits parce que sur l'école élémentaire du Centre, quand vous parlez d'investissement, je n'en vois pas. Sur les Tauzin, à part des radiateurs quand la chaudière a des soucis ou quand il n'y a pas de bois dans la chaudière ou quand elle tombe en panne ou quand elle n'est pas rallumée en temps et en heure, moi, je n'appelle pas cela des investissements. J'appelle cela des morceaux de scotch.

**Monsieur BOUSQUET** : Je vais vous donner deux chiffres, Monsieur VENTRE parce qu'on ne va pas faire le budget tout de suite, mais j'y reviendrai tout à l'heure. Sur l'école

maternelle des Tazuzins, pas loin de 150 000 € ont été mis sur la réfection de la toiture et le renforcement de l'isolation. Sur l'école élémentaire du Centre, si vous avez regardé un petit peu dans le budget, ce sont pratiquement 800 000 € qui sont proposés à ce budget pour la toiture et l'isolation de l'école élémentaire du Centre.

Vous pouvez me dire qu'il n'y a rien. C'est même écrit dans la délibération suivante. Je ne vous donnerai que deux exemples parce que sinon, on va y passer la nuit.

**Bruno BOUCHET** : Je précise que j'avais demandé la parole avant cette délibération.

D'abord, première question, comment se fait-il que ce Conseil municipal qui avait été annoncé à 18h30 ait lieu à 16h30 ? Cela perturbe beaucoup toutes les personnes qui travaillent et qui ne pourront peut-être pas y assister.

Deuxième chose, comme l'a très bien dit Madame VASQUEZ, on s'inquiète un peu de l'absence répétée – c'est la troisième fois - d'Éric FABRE. Donc, si vous avez des nouvelles à nous communiquer parce qu'il est quand même une pièce maîtresse de votre groupe en tant que Premier adjoint - cela fait trois Conseils qu'on le voit plus -, ce serait gentil.

**Andrea KISS** : Je vais repasser la parole à Monsieur VENTRE et on va finir sur le PV, si vous le voulez bien, et je vous réponds après.

**Éric VENTRE** : Justement, en parlant de Monsieur FABRE, il aurait peut-être pu nous éclairer davantage sur l'école des Tazuzins et l'école du Centre puisqu'il était relativement investi dans les écoles.

Je vais revenir sur ce que vous avez dit, Monsieur BOUSQUET, sur l'école des Tazuzins. Sur l'investissement, on est d'accord, mais est-ce que vous avez vu le résultat des travaux, avec les inondations que l'on a dans l'école ? Si vous appelez cela du travail, j'ose espérer qu'à l'école élémentaire du Centre, avec les 800 000 € que vous avez mis, cela ne fera pas comme sur les Tazuzins.

**Andrea KISS** : Je ne sais pas où vous avez vu des inondations aux Tazuzins parce que, justement, depuis que l'on a fait les travaux, on n'a plus ce problème-là. Tout a été repeint.

**Éric VENTRE** : Je vais reprendre mes propos. Peut-être que j'ai été excessif. Il y a quand même des infiltrations et il y a des pièces qui sont inutilisables parce qu'elles sont remplies d'humidité suite aux travaux qui ont été faits à l'école des Tazuzins.

**Andrea KISS** : On n'a pas connaissance de cela, mais si vous le dites...

Simplement, pour vous répondre là-dessus et surtout, pour que l'on puisse voter le PV, vous dire que je vous mets au défi de chauffer correctement 20 000 m<sup>2</sup> de bâtiments. A tout démarrage de la saison de chauffe, quand vous avez autant de mètres carrés, ce n'est jamais un long fleuve tranquille. Sachez-le.

Je vous invite de temps en temps à lever la tête et à aller regarder un petit peu ce qu'il se passe sur les autres communes et vous verrez que les autres communes, ou les entreprises qui ont de telles surfaces ou de tels volumes à chauffer, ont de manière systématique et régulière des problèmes au moment de la mise en chauffe, voire pendant la saison de chauffe.

Ce n'est pas satisfaisant, on est bien d'accord et on fait du mieux que l'on peut avec le nouveau prestataire, comme vous l'a expliqué Michel REULET, pour que ce soit réparé, remis en état et fonctionnel le plus rapidement possible. Pour autant, on a des installations qui ne sont pas les installations domestiques que vous avez, vous. Cela n'a rien à voir. Ce sont d'énormes chaudières, ce sont des dispositifs où vous avez des centaines de mètres de tuyauterie pour le chauffage. Donc, ce n'est pas du tout la même chose que ce que vous pouvez avoir chez vous.

Ce n'est pas satisfaisant, je vous le concède, mais sachez que pour autant, on n'a pas l'ambition dans cette Ville de faire se geler, ni les gymnastes ni les enfants dans les écoles, et que lorsqu'il y a un souci qui nous est remonté par les directeurs d'école ou par les présidents d'association, nous faisons en sorte d'intervenir le plus rapidement possible.

Sur ce, je pense que l'on va arrêter de discuter du chauffage de l'école. On a beaucoup d'autres délibérations importantes à passer. Donc, je vous propose que l'on passe au vote sur ce PV.

Est-ce qu'il y a d'autres remarques ou est-ce qu'il y a des demandes de modifications dessus ? Non.

Cans ce cas-là, est-ce qu'il y a des élus qui votent contre ? Y a-t-il des élus qui s'abstiennent ? Non plus.

**Mise aux voix, cette délibération est adoptée ainsi qu'il suit :**

**- POUR : 33**

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

**Andrea KISS** : J'en profite pour répondre à Monsieur BOUCHET. Sur l'horaire, c'est lié simplement au fait que vous nous aviez fait l'année dernière la remarque que nous faisons le Conseil le vendredi soir juste avant Noël, que certains d'entre vous avaient des contraintes, etc. Donc, on s'est dit, plutôt que de terminer à 22h ou à 23h, on va avancer le Conseil.

Sur le fait qu'il y a des gens qui sont salariés, je vous rappelle qu'il y a de très nombreuses communes qui n'organisent pas leur Conseil municipal le soir, mais qui l'organisent en pleine journée. En tant qu'élu, la loi le prévoit dans le statut de l'élu, vous avez des autorisations d'absence et votre employeur ne peut pas vous les refuser dès lors qu'il s'agit de siéger dans l'Assemblée délibérante ou bien aux commissions préparatoires, de même que dans tous les organismes où vous avez été officiellement désigné par le Conseil municipal.

On l'a fait pour faire en sorte de terminer à une heure décente, de permettre à ceux qui souhaitent partir en congés de partir en congés et nous vous avons prévenus bien en amont pour que, justement, vous puissiez prendre vos dispositions.

Quant à votre question concernant Éric FABRE, c'est son choix de ne pas venir en Conseil municipal et je vais vous le dire en toute transparence, je pense que ce choix est lié au fait que je ne lui ai pas proposé ce qu'il souhaitait sur la liste pour 2026. Je lui ai fait une proposition qu'il n'a pas retenue. Il a souhaité la décliner. C'est son choix le plus absolu, je ne peux rien faire contre cela et donc, c'est pour cela qu'il a choisi de ne pas venir en Conseil municipal. Néanmoins, il suit les conseils d'école et il suit toute la partie sportive en allant régulièrement dans le service. Voilà.

**Bruno BOUCHET** : Quand je parlais des gens qui travaillent, ce sont les gens qui sont derrière les écrans pour pouvoir regarder le Conseil. Je ne parlais pas des élus qui sont présents parce que justement, tout le monde sait très bien qu'il y a des heures de délégation. Je pense que les Haillanais, surtout pour un dernier Conseil, sont plutôt très intéressés par ce qu'il va s'y passer. C'est pour cela que 16h30, c'est un peu tôt. Si c'est parce qu'il y a des gens qui doivent partir en vacances ou parce qu'il y a des gens qui ont des repas ensuite, très bien. Si c'est votre raison, cela me convient. C'était juste une question que je vous posais, c'est tout.

**Andrea KISS** : Je vous réponds. Votre argument ne tient pas parce que je vous rappelle que nos Conseils sont enregistrés et que vous pouvez les visionner à l'envi sur YouTube autant de fois que vous le voulez. Dès ce soir, dès la fin du Conseil, vous pourrez le visionner.

**Éric VENTRE** : Je vais revenir sur ce que vous dites sur la mise à disposition par les collectivités ou les entreprises privées.

**Andrea KISS** : Je vous rappelle que l'on a déjà adopté PV.

**Éric VENTRE** : Je vais faire une petite parenthèse parce que je pense qu'il y a des choses que vous ne savez plus à ce sujet. C'est soumis à l'accord du chef de service en fonction des besoins du service. Les disponibilités, on nous les accorde quand le service est en mesure de nous les accorder. Dans l'administration où je suis et l'administration précédente, c'était comme cela.

**Andrea KISS** : C'est légal.

**Éric VENTRE** : Mais c'est comme ça parce qu'on a des obligations. Comme les agents de la mairie, je suis fonctionnaire d'État. J'ai des obligations en tant que fonctionnaire et vous les connaissez très bien. En fait, quand mon responsable de service me dit non pour des raisons de service, je ne suis pas disponible pour la mairie et je ne suis pas le seul dans ce cas-là.

**Andrea KISS** : Monsieur VENTRE, ce que vous dites est faux. Sauf à ce que vous soyez d'astreinte, votre employeur, quel qu'il soit, qu'il soit public ou privé, ne peut pas vous refuser de vous laisser quitter votre travail pour aller siéger au Conseil municipal à partir du moment où vous êtes élu. C'est la loi, c'est le statut de l'élu et c'est valable également pour les commissions préparatoires et pour tous les organismes où, je vous l'ai dit tout à l'heure, vous êtes désigné officiellement par le Conseil pour représenter la Ville. C'est la loi. Donc, votre employeur, je pense, vous a raconté des bêtises.

**Hervé BONNAUD** : Juste une remarque. Nous aurons une pensée pour tous ceux qui sont auto-entrepreneurs, responsables d'entreprise, etc., qui se sont fait un mot d'excuse pour être présents aujourd'hui.

**Andrea KISS** : C'est comme ça. À partir du moment où on accepte d'être élu, on sait que l'on a ce genre de contrainte. Je vous propose que l'on passe à la suite.

Le Rapporteur expose :

Aux termes des articles L2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal peut déléguer au Maire un certain nombre de compétences pour tout ou partie de son mandat.

Le Code précise que le Maire doit rendre compte au Conseil des décisions qu'il a prises en vertu de ses délégations. Par délibération n°08-20 du 10 juin 2020, le Conseil Municipal a ainsi délégué ses compétences à Madame La Maire pour la durée de son mandat.

Depuis la dernière information du Conseil Municipal, Madame La Maire a fait usage de ses délégations dans les affaires suivantes :

Décision n° **DM2025\_10\_126** : Signature d'une convention avec Sophie LEFEVRE, ostéopathe qui animera une ou deux réunions à destination des assistantes maternelles à titre gracieux.

Décision n° **DM2025\_10\_127** : Signature d'un contrat d'ouverture de compte à débit différé au titre de la régie des spectacles avec Leroy Merlin.

Décision n° **DM2025\_11\_128** : Réalisation d'un emprunt de 3 500 000 € au Crédit Mutuel du Sud-Ouest.

Décision n° **DM2025\_11\_129** : Renouvellement de la concession Soubirou T76-2.

Décision n° **DM2025\_11\_130** : Organisation du spectacle « Lili lit » par l'association « Compagnie Lilo » à la bibliothèque le 19 novembre 2025 pour un montant de 919,40 €.

Décision n° **DM2025\_11\_131** : Demande de subvention de 1 500 € auprès du Conseil départemental de la Gironde pour les « Cogitations 2026 ».

Décision n° **DM2025\_11\_132** : Signature d'une convention avec l'Association Sportive Le Haillan (ASH) Gymnastique et Trampoline pour la location de la salle de spectacles de l'Entrepôt pour un montant de 600 € HT.

Décision n° **DM2025\_11\_133** : Convention de partenariat avec Transerva sas pour les transports des artistes faisant des représentations à L'Entrepôt.

Décision n° **DM2025\_11\_134** : Signature d'avenants sur le marché 2023-12 « Rénovation et extension de la mairie du Haillan ».

Décision n° **DM2025\_11\_135** : Signature d'avenants sur le marché 2023-12 « Rénovation et extension de la mairie du Haillan ».

Décision n° **DM2025\_11\_136** : Signature d'une convention artistique pour l'organisation d'ateliers avec la compagnie La Marge Rousse et le centre socio culturel La Source pour un montant de 240 €.

Décision n° **DM2025\_11\_137** : Signature d'un accord commercial avec Teneo Suits sas afin de bénéficier de tarifs préférentiels pour l'hébergement des artistes accueillis dans le cadre de la programmation culturelle.

Décision n° **DM2025\_11\_138** : Signature d'une convention avec Veronica Valencia Bano, psychologue pour des missions de supervision d'équipe au LAEP pour un tarif horaire de 70€.

Décision n° **DM2025\_11\_139** : Renouvellement de l'adhésion à l'Association Nationale d'Élus Ville & Aéroport pour l'année 2026 un montant de 1388.64€.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

### **DECIDE**

#### **Article unique : DE PRENDRE acte du présent relevé des Décisions Municipales**

**Éric VENTRE** : Je vais revenir sur la délibération 2025-11-128 sur l'emprunt de 3 500 000 €. Est-ce que vous pouvez apporter plus de détails sur cette somme et sur la durée de l'emprunt ?

**Jean-Michel BOUSQUET** : Peut-être en attendant, pour que tout le monde soit bien au même niveau d'information, il s'agit là de la mobilisation de l'emprunt inscrit au budget 2025, qui était parfaitement autorisé par l'ensemble des documents budgétaires. Pour mémoire, il correspond à l'emprunt tel qu'il a été validé au BS et réduit par rapport au budget primitif. Vous vous en rappelez tous.

Pour rentrer un peu plus dans le détail, c'est un emprunt de 3,5 M€ sur 240 mois avec un taux ajusté sur le taux du livret A, +0,76 %. Donc, aujourd'hui, au moment où on se situe pratiquement à 4% un peu partout, on se situe dans notre cas à des taux qui avoisinent plutôt les 2%. Certes, ce n'est pas un taux fixe, mais nous avons la possibilité à tout moment de rebasculer sur un taux fixe selon les évolutions. On est à plus de 1,5% en dessous des taux fixes que propose aujourd'hui le marché.

C'était clairement une opportunité que je considère comme unique du Crédit Mutuel du Sud-Ouest suite à nos habituelles discussions avec l'ensemble des établissements bancaires du secteur pour rechercher, après mise en consultation, l'ensemble des possibilités offertes sur le marché. Il est à noter que cette possibilité était tellement intéressante qu'à ce jour, ils ont revu les conditions à la hausse et que nous ne pourrions plus remobiliser dans de telles conditions tellement elles nous étaient favorables.

**Erika VASQUEZ** : Concernant la délibération 11-138 qui est la signature d'une convention avec Madame Véronique VALENCIA BANO, psychologue pour des missions de supervision d'équipes au LAEP au tarif horaire de 70 €. J'aimerais savoir en quoi consistent exactement ces missions de supervision. Il me semble, mais je peux me tromper, qu'il y a déjà deux psychologues qui exercent dans le cadre de la petite

enfance et j'aimerais donc savoir quelle est la plus-value de ces missions de supervision.

**Andrea KISS** : Je suppose que c'est parce que les autres personnes ne devaient pas être disponibles. C'est un tout petit contrat de 9 heures par an.

**Erika VASQUEZ** : C'était simplement pour savoir si ces missions ne pouvaient pas déjà être assurées par les personnes.

**Andrea KISS** : De toute façon, il aurait fallu qu'on les rémunère. Donc, cela ne changeait pas grand-chose sur le montant. Je vous avoue que c'est une décision qui a été prise au niveau de la petite enfance.

**Erika VASQUEZ** : Peut-être que Madame GOURVENNEC peut nous en dire un peu plus.

**Hélène PROKOFIEFF** : Concernant la psychologue sur le LAEP, c'est une obligation légale et nous ne pouvions pas solliciter les psychologues qui interviennent déjà, soit sur nos crèches, soit sur nos structures municipales parce qu'elles ont déjà leur carnet plein. Elles n'étaient pas disponibles. Donc, nous avons l'obligation d'avoir une psychologue sur un certain nombre d'heures. Je ne pourrais pas vous le donner avec précision, mais nous ne pouvions pas en interne répondre à cette demande.

**Andrea KISS** : Cela concerne 9 heures exactement.

**Bruno BOUCHET** : Cela concerne la convention de comptes différés entre la régie des spectacles et Leroy Merlin. Y a-t-il des travaux faits en interne et à quoi sert ce compte ? Y a-t-il un montant déterminé ?

**Andrea KISS** : On ouvre un compte comme on l'a chez un certain nombre de prestataires lorsqu'on a besoin de faire de petits achats. L'ouverture de compte permet aux agents d'aller se servir et ensuite, la facturation arrive en général mensuellement. C'est vraiment pour des petites choses de dépannage la plupart du temps.

**Bruno BOUCHET** : Sur le prêt de 3 500 000 sur 20 ans, est-ce qu'on trouve cela bien raisonnable parce qu'il risque d'y avoir des travaux à effectuer avant l'amortissement avec un bardage en bois ? On emprunte de l'argent sur 20 ans. Est-ce que le bardage va tenir pendant 20 ans ? Je n'en suis pas convaincu.

**Andrea KISS** : Le temps nous le dira.

**Bruno BOUCHET** : On le voit partout où il y a des immeubles qui ont des bardages bois.

Pour finir, il y a une subvention aux Cogitations et vu la situation du Département, est-ce que celui-ci pourra bien honorer cette demande ?

Au passage, j'en profite concernant Madame GUERE qui encore une fois n'est pas là. On reproche toujours à Madame VASQUEZ d'habiter ailleurs et de pas être présente. Je crois que Madame GUERE habite ailleurs, mais elle n'est jamais présente, alors que Madame Erika VASQUEZ est toujours présente. C'est juste une constatation.

**Andrea KISS** : Il lui fera sans doute plaisir que vous disiez cela.

**Jean-Michel BOUSQUET** : Concernant la question de l'amortissement d'un prêt et de la nature d'un ouvrage, fort heureusement, les règles comptables d'amortissement d'un bâtiment, quel qu'il soit, ne sont pas liées à la façon dont est construit le bâtiment. Cela s'appelle une règle comptable.

Deuxième chose, la question de l'amortissement s'établit sur la durée de vie d'un bâtiment, pas sur les travaux d'entretien qui devront être faits. Je vais vous donner deux exemples. La durée de vie d'un bâtiment est estimée être supérieure à 30 ans. C'est une donnée de base liée à la construction.

La deuxième chose, je vais vous donner un petit exemple simple, lorsque l'un d'entre vous a la chance de pouvoir acheter une maison, il conclut un prêt. Je vous défie de trouver un prêt à moins de 20 ans pour construire une maison et je vous mets au défi de trouver une maison qui ne nécessite pas d'être repeinte pendant les 20 ans. Pour autant, ce n'est pas une raison pour ne pas contractualiser le prêt.

Ce que je veux dire par là, c'est que les travaux d'entretien, il y en a à faire et il y en aura à faire sur tous les ouvrages, que ce soit du bois, de la tôle, de l'enduit ou que sais-je. Donc, votre argument en termes comptable comme en termes d'entretien du bâtiment, je suis navré, mais pour moi n'est pas recevable. Ceci dit, je vous remercie pour votre préoccupation quant à la pérennité de ce bâtiment que vous semblez apprécier de plus en plus.

**Andrea KISS** : Pour vous répondre sur la demande au Conseil départemental, nous faisons une demande à hauteur de 1 500 €. Aujourd'hui, nous sommes éligibles et donc, nous demandons. Si on ne demande pas, on n'aura pas. On espère que le Département nous soutiendra encore au moins cette année. S'il ne nous soutient pas, on reverra la géométrie du festival pour s'adapter et on fera peut-être un peu moins ou on fera différemment pour que cela rentre dans le budget.

**Hervé BONNAUD** : J'ai une question d'éclaircissement par rapport à la psychologue et aux 9 heures par an, est-ce que c'est une obligation contractuelle de faire un contrat de 9 heures ?

**Hélène PROKOFIEFF** : Ce n'est pas le contrat de 9 heures qui est une obligation contractuelle, c'est qu'en fait, on est obligé d'avoir ce type de service au sein d'un LAEP. Le nombre d'heures est fixé - je ne pourrai pas vous le donner avec précision. Le problème qu'il y a, c'est que les permanences du LAEP se font au même moment que nous avons les besoins des psychologues sur les structures, qui sont déjà de toute façon des indépendants, et sur la commune, la psychologue qui intervient, notamment sur la jeunesse, n'est pas disponible sur ces heures-là et de toute façon n'aurait pas matériellement la possibilité d'intervenir.

**Bruno BOUCHET** : Pour répondre à Monsieur BOUSQUET, bien entendu que l'on a un intérêt pour cette mairie, et puis on ne sait jamais, d'ici deux mois, il peut y avoir des changements.

**Andrea KISS** : Ou pas. Je vous propose que nous prenions actes de ces décisions municipales. Ce sont bien des décisions et pas des délibérations, je vous le rappelle.

**Délibération n° D2025\_12\_97**

**CONTRAT DE CO-DEVELOPPEMENT 6<sup>EME</sup> GENERATION 2024-2027 AVEC BORDEAUX METROPOLE - AVENANT N°2 - AUTORISATION**

**Rapporteur : Andrea KISS**

Le Rapporteur expose :

Le Conseil Métropolitain de Bordeaux Métropole et le Conseil Municipal de la Commune de Haillan ont respectivement validé le contrat de co-développement de 6<sup>ème</sup> génération pour la période 2024-2027, les 1<sup>er</sup> et 22 décembre 2023.

La délibération métropolitaine prévoit dans son chapitre 3 que les avenants seront traités annuellement lors d'une délibération récapitulative en fin d'année.

Les nouvelles fiches ci-dessous sont intégrées dans le contrat 2024-2027 :

- MULTI - Plan de résilience : accompagnement à la démarche de réduction de vulnérabilités
- MULTI - RI Prévention des déchets

Les fiches suivantes, déjà présentes dans le contrat, sont modifiées :

- LE HA - Aménagement de la rue Victor Hugo entre l'avenue Pasteur et la rue Georges Clémenceau
- MULTI - OIM Bordeaux Aéroparc - Chemin des boucheries

- MULTI - OIM Bordeaux Aéroport - Missions urbanistes conseil
- MULTI - OIM Bordeaux Aéroport : Boulevard Technologique

La fiche suivante est supprimée : LE HA - OIM Bordeaux Aéroport - 5 Chemins.

Les autres actions du contrat de co-développement 2024-2027 de la commune du Haillan restent inchangées.

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**VU** la délibération du Conseil Municipal n°D2023\_12\_123 du 22 décembre 2023 adoptant le contrat de co-développement de 6ème génération 2024 - 2027 avec Bordeaux Métropole

**VU** la délibération du Conseil Métropolitain n°D2023\_595 du 1er décembre 2023 adoptant le contrat de co-développement de 6ème génération 2024 - 2027 avec les Communes ;

**CONSIDERANT** la proposition d'avenant n°2 en pièce jointe (Annexe 1) ;

**CONSIDERANT** les 6 fiches en pièce jointe (Annexe 2)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

### **DECIDE**

**Article 1 : D'APPROUVER la proposition d'avenant n°2 du Contrat de co-développement 6ème génération 2024-2027 avec Bordeaux Métropole tel qu'il figure en annexes.**

**Article 2 : D'AUTORISER Madame la Maire à signer cet avenant n°2 au Contrat de Co-développement 6ème génération 2024-2027 avec Bordeaux Métropole ainsi que tous les documents y afférents.**

**Andrea KISS** : Avez-vous des questions ?

**Erika VASQUEZ** : Concernant ces différentes fiches, Madame le Maire, quelques interrogations. Concernant la fiche 4 sur l'aménagement de la rue Victor Hugo entre l'avenue Pasteur et la rue Georges Clémenceau et le giratoire Bernède.

Vous proposez de réaliser des travaux. Celui-ci mentionne qu'il accueillera potentiellement un nouveau bus express. Je rappelle que cet axe a déjà fait l'objet de plusieurs interventions. J'aimerais savoir exactement en quoi vont consister ces travaux pour faire passer un bus express. Est-ce qu'il va y avoir un rétrécissement de voie ? J'aimerais que vous nous en disiez un peu plus sur cet aménagement, d'autant que c'est un bus express.

**Andrea KISS** : Il s'agit effectivement du bus qui est aujourd'hui sous le nom de liane 39. Cette liane 39 part de Cantinolle, passe par Eysines, prend la rue Victor Hugo, continue sur Hustin, Venteille et file ensuite en direction de l'aéroport. Depuis quelques semaines, la branche du côté du Haillan est une branche indépendante puisque vous avez une

autre ligne 39 qui, elle, part de Saint-Médard et rejoint cette branche haillanaise au niveau des Cinq chemins, puis descend vers le sud.

C'est ce bus-là sur lequel nous sommes en train de réaliser des études pour pouvoir en améliorer la vitesse commerciale et la fréquence. Je vous rappelle que nous avons demandé à cor et à cris depuis déjà au moins trois mandats d'avoir une desserte de la zone économique qui n'oblige pas les habitants du quadrant nord-ouest à repasser par le centre de Bordeaux.

Donc, il s'agit bien de cet axe-là, l'objectif étant de faire en sorte que ce bus permette d'avoir une régularité et une ponctualité qui le rendent attrayant.

Aujourd'hui, la préfiguration que vous avez avec la mise en sens unique, c'est notamment par exemple la réalisation d'un morceau de couloir en site propre qui existe aujourd'hui. C'est-à-dire que quand vous êtes sur l'avenue Pasteur, le bus a le droit de remonter en direction du rond-point Bernède. Ce n'est pas le cas pour les véhicules. Cette rue doit aussi être refaite parce que si vous l'avez empruntée, vous n'aurez pas manqué de remarquer que, d'un côté, vous avez des trottoirs qui doivent faire à peu près 50 cm de large et que sur ces 50 cm de large, vous avez tout un tas de poteaux électriques, téléphoniques qui en rendent l'accessibilité quasiment nulle.

Voilà les travaux qui sont envisagés aujourd'hui. Il faut savoir que ce bus express ne sera pas un bus express aussi sophistiqué, si un jour il arrive, que la ligne G et sera plutôt à l'image de ce qui est fait aujourd'hui avec la ligne H sur les boulevards, c'est-à-dire du site propre partout où c'est possible, des stations un peu plus simples, l'objectif étant d'avoir quelque chose de performant. Voilà ce que je peux vous dire là-dessus.

**Erika VASQUEZ** : J'ai d'autres questions concernant ces fameuses fiches. Sur la fiche 20, cela concerne le boulevard technologique qui va du terminus du tramway A le Haillan, en passant par le rond-point des Cinq chemins, la rue Toussaint Catros, le chemin du Phare et les avenues de Beaudésert, Roland Garros et François Mitterrand. Sur cet aménagement, il y a un certain nombre de phrases qui sont citées, notamment *accompagner les opérations d'aménagement public, réaliser un aménagement pouvant ouvrir des espaces publics utiles et porteurs d'une ambiance et d'une qualité renouvelée, offrir une meilleure cohabitation...* Globalement, rien de véritablement concret sur l'aménagement, d'autant que cela représente 55 M€ et qu'il n'est fait jamais mention de la part que va devoir payer la municipalité.

J'aimerais savoir concrètement sur cet aménagement, mis à part les belles phrases, en quoi consistent réellement ces travaux.

**Andrea KISS** : Le gabarit de la voie est déjà à peu près fixé depuis longtemps puisque nous travaillons avec la Métropole et les Villes voisines dessus. Aujourd'hui, cela va consister à garder deux fois une voie de voitures, à créer des couloirs en site propre, notamment pour ce fameux bus express L qui a vocation à venir, en particulier sur le tronçon entre les Cinq chemins et l'aéroport, à créer des trottoirs. Si vous avez déjà emprunté, notamment la rue Toussaint Catros, il ne vous aura pas échappé qu'il y a des endroits où il n'y a pas du tout de trottoirs. On est directement sur un talus, voire dans un fossé. Donc, trottoirs, piste cyclable, végétalisation. Pour tout cela, puisque le tube est quand même relativement large pour faire passer tout cela, il y a des acquisitions foncières qui ont dû être faites et vous avez dû voir que, par exemple, chez Ariane Group, il y a une bande qui a été vendue à la Métropole et qu'Ariane Group a reculé sa clôture à cette occasion, justement pour pouvoir rétrocéder ces parcelles qui sont indispensables à la réalisation du boulevard technologique.

À cette étape, sur le montant total, on sait que l'on a à peu près 1 500 000 € à financer et c'est essentiellement l'éclairage public. Cela ne va pas arriver tout de suite parce que si tout va bien, les premiers travaux ne devraient démarrer qu'en 2027 parce qu'on n'a encore pas la possession de l'intégralité du foncier nécessaire à ces travaux. A partir du moment où on aura les fonciers, on pourra démarrer effectivement des travaux qui sont quand même des travaux lourds parce que c'est une voie qui est ancienne et qui n'a jamais fait l'objet de rénovation, en tout cas pas récemment.

**Erika VASQUEZ** : Vous avez répondu à la question que je voulais poser en complément. Sur la levée des préalables fonciers, ces préalables fonciers, est-ce que ce sont des terrains privés ?

**Andrea KISS** : Ce sont des terrains qui aujourd'hui appartiennent à des privés, mais dont on a besoin pour pouvoir faire passer tout ce que je vous ai dit, c'est-à-dire les bus, les voitures, les piétons, les cyclistes et des noues parce que cela va être beaucoup traité au niveau hydraulique avec des noues.

**Erika VASQUEZ** : J'ai une dernière fiche concernant la fiche 23 qui est la zone de concession de la zone d'aménagement économique dite des Cinq chemins. Cela représente 14 hectares, Bordeaux Métropole prévoit la cession de terrain pour une contenance de 103 000 m<sup>2</sup> permettant la construction de 50 000 m<sup>2</sup> de surface de plancher de locaux d'activité, de bureaux et de services.

J'aimerais savoir s'il y a eu une étude d'impact qui a été réalisée, particulièrement sur les zones sensibles liées au végétal, à l'animal, etc. Là aussi, est-ce que vous allez devoir chercher des zones de compensation ?

J'ai une dernière question qui est liée à cette très grande superficie. Je vois que l'on peut aménager énormément de bureaux. C'est très bien si cela peut permettre une activité économique, mais nous n'avons toujours pas la possibilité d'avoir un cimetière. Je sais que c'est récurrent, mais c'est important face au développement de la ville. Si on est capable à un moment donné de faire des travaux pouvant gérer l'hydraulique, je pense que l'on est aussi en capacité de pouvoir aménager des cimetières avec, ne serait-ce que des conceptions qui peuvent être différentes. Lorsque j'étais en charge, notamment de cette fonction, il y avait des pistes qui étaient possibles en hauteur. On peut aussi innover dans le cadre de cimetières. C'est subsidiaire, mais c'est surtout cet aménagement concernant ces 103 000 m<sup>2</sup>.

**Andrea KISS** : Je pense que vous avez oublié, parce que les Cinq chemins sont un vieux projet qui date de 2006 et en fait, cette opération a été faite en deux temps. La première étape a été l'aménagement de la zone. C'est à cette étape-là, qui avait été pilotée par la FAB, que tous les préalables environnementaux, fonciers, etc., ont été levés. Cela a consisté à créer deux voiries et ensuite à redécouper des parcelles pour pouvoir ensuite les commercialiser.

La FAB ayant fini son aménagement, cette opération a été récupérée par Bordeaux Métropole. Donc, tout ce qui a été vu en termes de compensation est derrière nous depuis déjà fort longtemps. Puisque vous avez peut-être eu l'occasion d'y passer, il y a déjà un certain nombre d'entreprises qui sont installées et d'autres à venir. On est en train d'accompagner certains entrepreneurs pour la réalisation de leurs bâtiments. Donc là-dessus, il n'y a plus de sujet.

Sur votre question du cimetière, vous m'avez déjà posé cette question pour la zone économique et donc, je vais vous faire la même réponse. On ne peut pas faire un cimetière n'importe où. Le PLU prescrit un certain nombre de zonages et en fonction du zonage, vous pouvez faire ou pas un certain nombre de choses. Là, les seuls bureaux que vous avez dans ces bâtiments sont des bureaux qui sont strictement indispensables à l'activité industrielle de ces entreprises.

Donc, non nous n'aurions pas pu faire un cimetière à cet endroit-là, tout simplement parce que le zonage est un zonage économique. Et je vous le redis, nous sommes toujours en attente d'une réponse d'un propriétaire foncier à qui nous avons fait une

proposition via la Métropole et qui, à l'heure où je vous parle, ne nous a pas fait connaître sa réponse.

Petite précision quand même, vous avez l'air de dire que la commune se développe. Je vous rappelle que l'année dernière, nous avons perdu des habitants. Donc, la commune aujourd'hui ne se développe pas. Clairement, on a perdu 70 habitants l'an dernier. Cela viendra peut-être le jour où les opérations de la ZAC vont arriver, à partir de 2028, mais pour l'instant elle ne se développe pas.

**Erika VASQUEZ** : Par rapport aux commentaires que vous venez d'adresser, gouverner, c'est prévoir. Effectivement, peut-être prévoir dans le cadre de cette ZAC ; c'est dans ce sens-là que j'interviens.

Sur ces fameuses fiches, sur les indications que vous venez de donner, c'est un peu regrettable parce que c'est vrai qu'elles datent, elles sont anciennes et que nous avons une mémoire, particulièrement la mienne qui est peut-être un peu fluctuante et il serait bien de rappeler un peu l'historique dans le cadre de ces fiches parce que, malheureusement, je n'ai pas tout en mémoire.

**Andrea KISS** : Ce n'est pas l'objet des contrats de CODEV que de faire de l'histoire.

**Erika VASQUEZ** : D'accord, mais quand on pose des questions, cela éviterait peut-être de venir vous importuner.

**Andrea KISS** : Quand on a voté le contrat de CODEV dans sa globalité, vous avez eu toutes les fiches et donc, tout est expliqué dedans.

**Éric VENTRE** : Je vais revenir sur la fiche 4 sur l'aménagement entre l'avenue Pasteur et Georges Clémenceau. Vous avez largement énuméré beaucoup de points, mais en fait il y a un point sur le rond-point. Le rond-point va avoir une première mise en travaux. Est-ce que c'est bien cela ?

**Andrea KISS** : Je ne suis pas capable de vous le dire puisque nous n'avons pas encore lancé les études. Ce sont les études qui nous diront si on garde ce giratoire ou pas. Nous, on sait que ce giratoire posait problème jusqu'à la mise en sens unique puisque tout le monde nous disait que c'était accidentogène. Donc aujourd'hui, c'est un giratoire. Ce sont les études qui seront menées par les services de la Métropole qui nous diront s'il faut le garder ou pas.

**Éric VENTRE** : En fait, ce sera Bordeaux Métropole qui mettra des projets par rapport à ce que vous avez demandé, ce que la majorité municipale a demandé. Le prix estimé

est de 850 000 €. Il pourrait être revu à la hausse s'il y a un travail important à faire sur le giratoire.

**Andrea KISS** : Tout dépend de ce qui sera fait. Peut-être qu'il ne faudra pas reprendre le giratoire, peut-être qu'il faudra le reprendre. Il est sûr qu'aujourd'hui, comme vous l'avez très bien dit, ce sont des estimations. Ils ont des ratios à la Métropole en fonction de la typologie de travaux. Ils savent que tant de mètres linéaires, en prenant les bordures, en mettant des massifs, en plantant des arbres, en faisant je ne sais quoi, cela vaut à peu près ça.

Aujourd'hui, c'est vraiment une estimation à grosses mailles. L'objectif est d'essayer de ne pas les dépasser, mais on peut avoir des surprises. Sur la rue Mermoz, cela nous a coûté collectivement plus cher que prévu. Pourquoi ? Parce que, notamment le réseau d'assainissement était très ancien et qu'il était dans un état catastrophique. Donc, les travaux ont coûté plus cher et idem pour la surface de roulement. Aujourd'hui, ce qu'on nous annonce, c'est qu'il faudrait décaisser sur une profondeur plus importante que ce qui avait été initialement prévu parce que la chaussée est extrêmement abîmée, notamment parce que c'est une zone d'activité et que vous avez énormément de camions qui viennent et qui exercent une contrainte sur cette voirie.

Donc oui, c'est une estimation. Au fur et à mesure de l'avancement des études et de ce que l'on pourra faire ou de ce que l'on souhaitera faire, on aura une idée un peu plus précise, l'objectif étant de réduire au maximum ces coûts.

**Éric VENTRE** : C'est quand même une prise de risque financier pour la commune puisque, quelque part, vous vous estimez cela, mais en fait, cela peut être bien plus cher. Il faut quand même le rappeler, on le sait tous ici, le financement des collectivités, des mairies, c'est quand même nous les contribuables, tous autant que nous sommes, pour financer les projets que vous menez. Donc, c'est une prise de risque.

**Andrea KISS** : Ce n'est pas une prise de risque pour la commune, même si elle aura peut-être l'éclairage à payer, mais c'est le rôle de la collectivité, c'est la compétence de la Métropole. Je veux bien vous entendre parler de prise de risque, mais vous irez expliquer à Madame MAILLET quelle est la prise de risque des personnes à mobilité réduite quand elles sont obligées de prendre la rue Victor Hugo sur ce tronçon-là et qu'elles sont obligées de descendre sur la chaussée. La prise de risque, elle est là.

Moi, j'engage ma responsabilité si ces travaux ne sont pas faits et s'il y a un accident. Donc, on fera ces travaux. Aujourd'hui, je ne suis pas capable de vous dire exactement quelle sera la configuration, mais nous n'avons pas le choix. Nous devons nous mettre

en conformité. Cette voie n'est pas conforme. Elle n'est pas conforme au niveau des trottoirs, elle n'est pas conforme au niveau des aménagements cyclables et en plus, elle devrait accueillir un bus express. Donc, il y aura des travaux.

Je vous propose que l'on adopte ces modifications.

**Bruno BOUCHET** : Madame le Maire, concernant la fiche sur l'aménagement de la rue Victor Hugo, notre collectif étant déterminé à faire évoluer le plan de circulation, source de bouchons et de pollution aux heures critiques matin et soir, dans ces conditions, vous comprendrez bien que nous voterons contre.

Concernant la fiche boulevard technologique, il est important d'avoir une position globale. Cet axe est saturé et il est aussi, par un dégagement de l'avenue Pasteur, congestionné. De ce fait, nous craignons que le partage de la voirie avec les cyclistes ne soit à leur détriment en termes de pollution.

Concernant le Chemin des Boucheries, voie cyclable en site protégé, est-ce que cette voie sera suffisamment éclairée ? Cette information n'est mentionnée nulle part.

Concernant le plan de résilience, ce plan ayant vocation à connaître et à réduire les vulnérabilités des communes, ne fait-il pas doublon avec notre charte urbanisme, architecture et paysage dans laquelle on retrouve toutes les vulnérabilités, à savoir zones inondables, sols argileux, etc. ?

Pour tous ces motifs et sachant qu'il n'est pas possible de scinder le vote par fiche, je voterai contre cette délibération.

**Andrea KISS** : Pour vous préciser que sur le boulevard techno, il n'est pas question de réduire la place de la voiture. Je vous l'ai dit tout à l'heure, mais vous n'avez pas écouté : deux voies de voitures dans les deux sens ; on rajoute pour les vélos et on rajoute pour le bus.

Et sur le Chemin des Boucheries, on verra pour l'éclairage parce que cela passe en pleine zone naturelle. Je ne sais pas si vous visualisez à quel endroit c'est situé. C'est la limite entre le Haillan et Mérignac et cela passe derrière les entreprises. Vous voyez où sont les nouvelles fermes. C'est le chemin qui passe là et qui va ensuite vers Thales. Dans la mesure où c'est un endroit naturel et que c'est bien un chemin nature, il est évident qu'il n'y aura pas un éclairage digne des Champs Élysées et que si éclairage il doit y avoir, ce sera probablement imposé comme un éclairage extrêmement limité et peu fort pour maintenir la biodiversité. Cela n'empêche qu'il y aura sans doute des dispositifs. Sur le chemin du Phare, quand vous passez devant le bâtiment de Bordeaux

Technowest, aujourd'hui par exemple, vous avez une piste cyclable où il n'y a pas d'éclairage, mais par contre, vous avez des petites loupiottes très régulièrement qui vous permettent de voir exactement où vous êtes. Cela pourrait être ce type de dispositif sans avoir forcément des candélabres avec des leds et des choses très coûteuses.

Je vous propose que nous adoptions cette modification.

**Mise aux voix, cette délibération est adoptée ainsi qu'il suit :**

- **POUR : 27**
- **CONTRE : 4 Bruno BOUCHET (Ambition pour le Haillan) Aurélie DUFRAIX, Hervé BONNAUD, Sophie TANGUY (Le Haillan réuni)**
- **ABSTENTION : 2 Erika VASQUEZ (Élue communiste d'opposition), Eric VENTRE (Élu d'opposition)**

**La délibération est adoptée.**

**Délibération n° D2025\_12\_98**

**LA FAB – RAPPORT ANNUEL DES REPRÉSENTANTS DE L'ASSEMBLÉE SPÉCIALE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION – EXERCICE 2024 – COMMUNICATION**

**Rapporteur : Monique DARDAUD**

Le Rapporteur expose :

Il est rappelé que La Fabrique de Bordeaux Métropole dite La Fab est la Société Publique Locale d'Aménagement de la Métropole. Elle a été créée en 2012 à l'initiative de Bordeaux Métropole alors Communauté Urbaine (Cub) et de l'ensemble des communes membres. Conformément aux statuts des SPL, La Fab, est une société anonyme régie par le droit privé et dont le capital est entièrement détenu par des collectivités et leur groupement. En 2024, Bordeaux Métropole représentait 58,82% de cet actionariat public et Le Haillan 0,57%.

Cet outil a pour objectif de favoriser la production de logements et le renouvellement urbain. Initié par la démarche « 50 000 logements autour des axes de transports collectifs », les actions sont déclinées depuis 2019 autour de 2 programmes : « Habiter, s'épanouir – 50 000 logements accessibles par nature » et « Entreprendre, travailler dans la métropole ». Le premier vise à contrer l'étalement urbain en produisant des logements différemment, en lien avec le développement de la mobilité et des transports. Le second répond aux objectifs fixés par Bordeaux Métropole en matière de développement économique, dont l'enjeu principal est d'assurer une croissance maîtrisée et équilibrée du territoire.

En 2024, La Fab poursuit la conduite de ses opérations dans le cadre d'un accord-cadre, de la convention foncière et des 12 concessions notifiées par la Métropole (sur les communes de : Bègles, Le Bouscat, Bruges, Eysines, Gradignan, Le Haillan, Mérignac, Pessac et Saint-Médard-en-Jalles). De nouvelles notifications sont en cours de préparation. Le résultat pour 2024 s'élève à + 109k€ porté par une équipe de 37 personnes.

Sur le territoire du Haillan, La Fab ne travaille plus que sur une seule opération : la ZAC Cœur de ville :

En 2024, la concession d'aménagement pour la réalisation de l'opération « 5 Chemins » a été clôturée, représentant 100 000m<sup>2</sup> de terrains aménagés soit un objectif de 50 000m<sup>2</sup>

de surface de plancher à destination de locaux d'activité.

Le boni de liquidation d'un montant de 231k€ a ainsi été reversé à la Métropole.

En ce qui concerne l'aménagement de la ZAC Cœur de ville, la maîtrise foncière s'est prolongée sur les derniers tènements ayant nécessité une action judiciaire. 80% des démolitions sont toutefois déjà réalisées, permettant d'amorcer la réalisation des premiers espaces publics. Les fiches de lots ont dû être adaptés dans un contexte d'inflation des coûts de construction (et notamment des matériaux), la sortie des îlots a donc dû être décalée en conséquence. Un nouveau permis de construire pour l'îlot 7 va être déposé pour la fin année 2025. Celui de l'îlot 1 est en cours de finalisation pour un démarrage des travaux prévu fin 2026.

Dans le cadre de l'avancement de la ZAC et des réaménagements de fiches de lots, ayant pour objectif de faciliter la sortie des programmes liés au contexte structurel, une participation de 3,169M€ a été versée par Bordeaux Métropole en 2024, pour un total de 7,088M€ HT depuis le début de la concession. La rémunération de l'aménageur dans le cadre de la ZAC se monte à 837k€ dont 150k€ en 2024.

Conformément à l'article L.1524-51 du Code Général des Collectivités territoriales (CGCT), les représentants de l'assemblée spéciale au Conseil d'administration de La Fab ont présenté leur rapport écrit devant l'Assemblée Spéciale le 9 octobre 2025. Ce rapport a pour objectif de donner aux membres de l'organe délibérant une information complète sur l'entreprise, de nature à assurer la transparence de son fonctionnement et permettre son contrôle. Selon la Loi n°2022-217 dite 3DS, le cadre de ce rapport intègre :

- Les principaux risques et incertitudes liés aux activités de l'EPL ;
- Les procédures de lutte anti-corruption ;
- Les contrôles en cours de la société ;
- Les éléments de rémunérations des élus mandataires et de tous mandataire social ;
- La participation aux réunions statutaires.

Il est à noter que la Chambre Régionale des Comptes de la Nouvelle Aquitaine (CRC) qui avait notifié un contrôle des comptes et de gestion le 22 novembre 2023 pour la première fois depuis la création de l'EPL, n'a pas rendu son rapport définitif fin 2024. Courant 2024, La Fab aura répondu à plus de 80 questions sur 4 questionnaires, aboutissant en septembre 2024 au Rapport d'Observations Provisoires (ROP) de la CRC. Toutefois, aucune recommandation n'a été émise, seules des observations ont fait l'objet d'échanges permettant établir le ROP.

Le rapport du mandataire de l'Assemblée spéciale reprend en grande partie les éléments du rapport de gestion de l'entreprise qui a été présenté lors des instances de mars puis approuvé lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de juin.

**VU** la Loi n° 2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration (loi dite 3DS) et portant et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale ;

**VU** le décret n° 2022-1406 du 4 novembre 2022 relatif au contenu du rapport du mandataire prévu par l'article L. 1524-5 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriale  
s et notamment ses articles L. 1524-51 et  
D. 1524-7 ;

**VU** l'Assemblée Spéciale qui s'est tenue le 9 octobre 2025 ;

**CONSIDERANT** les modalités du contrôle analogue incombant aux membres actionnaires de la SPL, telle la Commune du Haillan ;

**CONSIDERANT** le rapport du mandataire de l'Assemblée spéciale au Conseil d'administration

pour l'exercice 2024 et sa présentation par ses représentants devant l'Assemblée spéciale de La Fab, qui s'est tenue le 9 octobre 2025 ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

### **DÉCIDE**

**Article unique** : DE PRENDRE ACTE du rapport annuel des représentants de l'Assemblée Spéciale au Conseil d'Administration de La Fabrique de Bordeaux Métropole (La Fab) pour l'année 2024.

**Monique DARDAUD** : Bonsoir à toutes et à tous. C'est une délibération traditionnelle de fin d'année. Vous vous souvenez que la FAB, c'est-à-dire la Fabrique de Bordeaux Métropole est une société publique locale d'aménagement de la Métropole. C'est une société anonyme régie par le droit privé dont le capital est entièrement détenu par des collectivités et leurs groupements. En 2024, Bordeaux Métropole représentait 58,82% de cet actionnariat public et le Haillan, 0,57%.

L'objet de de cette FAB est de mener à bien deux programmes : un qui s'appelle « Habiter, s'épanouir » qui est là pour contrer l'étalement urbain en produisant des logements différemment, en lien avec le développement de la mobilité et des transports, et un second programme qui s'appelle « Entreprendre, travailler dans la métropole » qui a pour objectif le développement économique.

La FAB a en 2024 géré 12 concessions. En plus du Haillan, il y a Bègles, le Bouscat, Bruges, Eysines, Gradignan, Mérignac, Pessac et Saint-Médard. Le résultat de cette SPL en 2024 est de 109 K€ et est composée d'une équipe de 37 personnes.

Je vais vous donner le bilan des actions que fait cette FAB. En matière de logements, les logements qui sont programmés dans le travail de la FAB sont de 10 700 logements programmés, dont 5 937 sont engagés, 3 386 sont livrés, 446 pour lesquels il y a des travaux en cours, 784 permis de construire ont été obtenus, 334 déposés et 987 PC sont en préparation. C'est sur le programme « habiter ».

Ensuite, sur le programme « Entreprendre », il y a 108 000 m<sup>2</sup> de surface de plancher qui sont prévus d'équiper. On a un certain nombre de choses qui sont faites. On a 18 000 PC en préparation, 7 995 PC déposés, des PC obtenus et des travaux en cours sur 24 235 m<sup>2</sup>.

Voilà pour le bilan de 2024 sur ce qui a été fait.

En ce qui concerne le Haillan pur, nous utilisons la FAB pour travailler sur le fameux projet des Cinq chemins en bas de la rue de Venteille. En 2024, la concession d'aménagement des Cinq chemins a été clôturée en termes d'aménagement, c'est-à-

dire que ce n'est plus la FAB qui s'en occupe. Elle représente 100 000 m<sup>2</sup> de terrains aménagés, avec un objectif de 50 000 m<sup>2</sup> de surface de plancher destinés à des locaux d'activité, artisanat, entreprises et bureaux pour ces activités. Cette concession a été clôturée en 2024.

En ce qui concerne notre autre utilisation de la FAB, c'est pour notre fameuse ZAC. Il faut savoir qu'à ce jour, c'est toujours le bilan 2024, mais on avait 80% des démolitions qui étaient déjà réalisées et qui ont permis d'amorcer la réalisation des premiers espaces publics que nous avons inaugurés en juin 2025.

Nous attendions avec impatience le premier permis de construire pour l'îlot 7 qui est celui qui devait sortir, qui n'a pas pu sortir, avec beaucoup d'aléas dont on a souvent parlé. Le PC été déposé cette semaine au service urbanisme. Devrait suivre celui de l'îlot 1.

Vous avez dû le voir, il y a eu un contrôle de la Chambre Régionale des Comptes de la FAB. C'était la première depuis la création de cette FAB en 2012. La FAB a dû répondre à 80 questions sur 4 questionnaires et ce travail-là a abouti en septembre 2024 au rapport d'observations provisoires, un ROP, de cette CRC. Aucune recommandation n'a été émise. Seules des observations ont fait l'objet d'échanges permettant d'établir ce ROP.

Je vais vous proposer de prendre acte de ce rapport annuel pour cette année 2024.

Je rappelle, pour ceux qui n'étaient pas là ou qui ne s'en souviennent pas, que je siège à cette assemblée spéciale une fois par trimestre.

**Éric VENTRE** : Madame DARDAUD, est-ce que vous pouvez nous rappeler en termes exacts quand sera finie la globalité de la ZAC ? On voit qu'il y a très peu de logements qui sortent sur le Haillan. Vous le savez très bien Madame le Maire, vous mettez énormément d'énergie sur la ZAC. La ZAC prend du retard, pas forcément pour des raisons inhérentes à des actions de justice, entre autres, mais en attendant, il n'y a pas de logements qui sortent pour les jeunes Haillanais et les séniors.

**Monique DARDAUD** : Sachez que, certes, la ZAC a pris du retard, on en a souvent parlé : le Covid, les entreprises, le prix des matériaux, être obligé de refaire un travail sur l'îlot 7 suite à la fermeture du bureau de l'architecte qui s'occupait de ce projet-là. Ce sont tous ces épisodes et l'épisode très long de trouver des zones de compensation. On en a longuement parlé régulièrement, mais ce que vous pouvez noter aussi, c'est qu'il n'y a rien d'autre qui est sorti dans la commune, sauf sur cette mandature où on a eu 13

logements sociaux qui sont sortis vers le sud de la ville et une résidence privée qui est sortie en 2025 de 30 logements avec 3 logements sociaux dedans.

Cet état de fait sur le Haillan est commun à l'ensemble des communes de la métropole, mais également de la France. Je suis allée à un bilan de ce qu'il se passe sur la métropole. Il est très difficile de sortir des logements. Tout le monde est en souffrance. On sait qu'il y a des tas de gens qui attendent des appartements, des logements. C'est assez catastrophique.

On a la Morandière, quand on prend le début de la Morandière juste après les balcons verts. J'en suis désolée, c'est sur le point de sortir depuis fin 2024. On vient d'apprendre que cela avait été reporté à février 2026 et on a appris aujourd'hui que c'est encore reporté au 3<sup>ème</sup> trimestre 2026. Ce sont 46 logements sociaux. C'est ce que l'on attend depuis deux ans et vous avez vu, la résidence est presque finie. Il semblerait qu'ils aient eu une défaillance de l'entreprise de peinture pour l'intérieur des logements. On ne sait plus comment pousser les choses. Pourtant, il y a eu des aides publiques qui ont été votées auprès de la Métropole, en particulier pour cette zone, mais comme cela ne sort pas en temps et en heure, il ne se passe rien.

**Hervé BONNAUD** : Juste une question à la lecture un petit peu rapide, certes, mais lecture malgré tout. J'ai vu qu'il y avait un tableau des risques qui a été exprimé, avec risque de conformité, risque déontologique, contrôle interne, fonction informatique, finances et ainsi de suite. Est-ce que ces tableaux sont mis à jour régulièrement ? J'aurai une autre question ensuite.

**Monique DARDAUD** : Oui. Je vois très bien de quoi vous parlez. Cela avait déjà été dit. Il y a une attention particulière à mener. Il y a eu un gros travail sur l'informatique qui a été fait. Ils ont fait travailler un cabinet pour voir s'ils travaillaient bien et en particulier sur tout ce qui est sécurité informatique, ils ont eu une grosse rectification fin 2023 et ce sont des sujets que l'on avait déjà évoqués, je pense, sur cette partie-là. Normalement, ils sont armés pour bien travailler. Je dis bien normalement parce que rien n'est parfait.

**Hervé BONNAUD** : Juste une question pour vous, Madame le Maire, et une question un petit peu taquine. Est-ce que vous considérez que depuis que vous êtes présidente de la FAB, c'est un accélérateur de dossier ?

**Andrea KISS** : Non et surtout, je ne peux pas vous répondre parce que je ne peux pas prendre part au débat, mais je vous en reparlerai après le Conseil si vous le voulez.

**Monique DARDAUD** : Etant à cette assemblée spéciale où je rencontre mes collègues des autres communes tous les trois mois, j'ai souvent le moral à zéro, mais il y a bien pire que moi. Je suis plutôt une fille optimiste, on se remonte le moral comme on peut, mais je crois aux projets. Je me bats, cela fait 10 ans que je suis sur ces affaires-là et ne pas voir sortir un immeuble en 2026 est difficile pour moi. Heureusement que l'on a ouvert La Clairière. C'est ma réussite. Ce PC de l'îlot 7 a été déposé, mais je me méfie toujours parce qu'il y en avait déjà eu un qui avait été déposé sur lequel j'avais beaucoup rêvé.

**Éric VENTRE** : Je vous avais demandé une temporalité pour la fin de la ZAC. Je n'ai pas eu la réponse. J'aurai d'autres questions sur le logement et une autre question sur Bel Air, mais d'abord, répondez-moi, s'il vous plaît, sur la temporalité.

**Monique DARDAUD** : Il faut savoir que suite à ces péripéties diverses, il se trouve qu'en septembre 2025, on a prolongé la date de fin. Elle était en 2028 et on vient de la passer à 2033.

**Éric VENTRE** : 2033 pour tous les îlots conçus ?

**Monique DARDAUD** : Ceux dont la puissance publique est responsable, parce que vous savez qu'il y a 2 îlots qui seront des îlots portés par des locaux privés. Ils devront rentrer dans un cadre de travail, mais ce sont eux qui livreront. Ce ne sera plus la puissance publique.

**Éric VENTRE** : C'est-à-dire que d'ici 2033, on va sortir très peu de logements. Vous avez annoncé 30 logements, 46 logements.

**Monique DARDAUD** : Non, les 30 logements dont je vous parle sont hors ZAC. Ce qui va arriver, ce sont 70 logements en 2028, plus l'îlot 1 de l'ordre de 72 environ. On devrait avoir 150 logements en 2028. On attaque l'îlot 6 de façon à ce que les choses s'enchaînent. Cela devrait sortir à partir de 2028 et cela devrait aller jusqu'à 2033. On devrait tenir le rythme. Vous verrez, si vous êtes au pouvoir, on en reparlera.

**Éric VENTRE** : Je ne parle pas de ça. On ne parle pas de ce qui va se passer dans les prochains mois. Ce qu'il en est, c'est que vous êtes concentrés sur la ZAC. La ZAC prend du retard et il n'y a pas de logements qui sortent. Il y a quand même une demande importante. C'est un fait. Vous m'annoncez 2033. Quelle que soit la majorité municipale qu'il y aura l'année prochaine, peu importe, le tout, c'est qu'il y ait des logements qui sortent. Là, on est au point mort depuis plusieurs années. Si on perd des habitants, comme le dit si bien Madame le Maire, peut-être que le retard de la ZAC y est

pour quelque chose. En fait, vous annoncez 2033, sans certitude. C'est quand même un minimum inquiétant, sachant qu'en plus, vous êtes une majorité de gauche, vous le vous le clamez fort, mais par contre, on paie une taxe parce qu'on n'a pas le logement social. C'est quand même paradoxal. On prend du retard sur la ZAC, les contribuables paient une taxe et on ne sort pas de logements pour les gens qui en ont besoin.

**Monique DARDAUD** : Je l'ai dit haut et fort, malheureusement nous ne sommes pas les seuls. Si nous étions les seuls, il faudrait peut-être que je me tire une balle dans la tête, mais je ne vais pas le faire parce que je sais que je ne suis pas responsable, que l'équipe n'est pas responsable de ce qu'il se passe à l'échelon national, de la crise que nous vivons tous en ce moment. On est un petit peu impuissants, c'est vrai.

Quand vous dites qu'il ne sort rien dans la ZAC, vous voyez bien qu'il ne sort rien à côté non plus, c'est-à-dire que les gens ne vendent plus de terrains. Si des gens ont envie de vendre un terrain, ils estiment qu'ils ne vont pas retirer suffisamment de la vente de leur terrain pour le vendre auprès d'un promoteur. Si la vente se fait, le promoteur voit qu'il ne boucle pas son budget parce que tout augmente et on a du mal à faire diminuer les prix de sortie. Tout cela est un cercle vicieux qui fait que les produits ne sortent pas.

**Éric VENTRE** : En attendant, il y a entre 500 et 600 demandes.

**Jean-Michel BOUSQUET** : Pour compléter les propos de Madame DARDAUD, je crois qu'il faut reprendre un petit peu de hauteur par rapport à cette histoire de logements. La première surprise, c'est tout de même qu'aujourd'hui, et j'en suis ravi d'ailleurs, tout le monde s'accorde sur le fait qu'il faut accélérer la ZAC.

Je vous rappelle quand même qu'il y a quelques années, les arguments étaient : « C'est une aberration, il faut arrêter de faire des logements en centre-ville, il faut garder les petits pavillons ». Donc, je l'entends et je trouve la conversion très positive, mais à un certain moment il ne faut pas perdre de vue que c'est la municipalité actuelle qui porte ce projet de logements depuis le départ. C'est la première chose.

La deuxième, c'est qu'il faut savoir raison garder. Qu'est-ce qu'on veut faire ? Où va-t-on faire les logements ? Sur des propriétés privées. Comment va-t-on les faire ? Par des maîtres d'œuvre et des entreprises privées qui aujourd'hui n'arrivent pas à tenir la route et à boucler leur budget. Donc, renvoyer à la Ville le fait qu'il n'y a rien qui sort, je veux bien l'entendre, mais à un certain moment, expliquez-moi comment on fait pour que cela sorte. Est-ce que la Ville doit payer des millions sur le foncier ? Est-ce que la Ville doit donner des millions aux promoteurs pour qu'ils sortent les logements ? Ce serait un tollé si on proposait cela et bien évidemment, ce n'est pas notre ADN.

On est les premiers à regretter que cela ne sorte pas plus vite. D'un autre côté, je crois qu'il faut raison garder dans la façon dont on veut agir. Des logements vont sortir, y compris des logements sociaux. Je vous rappelle que la Ville met tous les ans un budget pour pouvoir accompagner les bailleurs sociaux à la construction de ces logements et à favoriser les acquisitions et le paiement de la surcharge foncière. C'est du concret. Les projets sortiront.

N'oubliez pas quand même que nous sommes en 2026. En 2020, 2021 et 2022, nous avons affronté une crise sanitaire qui a mis le pays quasiment à zéro, qui s'est ensuivie par une crise énergétique, financière et que tous ces éléments-là, le bâtiment en pâtit encore. Le foncier monte, les entreprises du bâtiment ont souffert et aujourd'hui effectivement, il y a une fragilité.

Un dernier élément. Aujourd'hui, regardez, écoutez les médias sérieux nationaux qui prédisent les difficultés sur le bâtiment par l'effondrement de l'investissement public. Ne rêvons pas. Aujourd'hui, si ces entreprises disparaissent, qui construira les logements et à quel prix ?

Donc, laissez un peu de tolérance pour que les choses puissent se faire et entendez s'il vous plaît que la temporalité, nous sommes les premiers à la regretter, mais nous sommes aussi les premiers à agir et des logements vont sortir en 2026 et 2027. Ils ont pris du retard, mais ce retard n'est pas lié à une inaction quelconque. Ce retard est lié à des éléments extérieurs pour lesquels nous ne pouvons pas faire des miracles et pour lesquels nous nous battons au quotidien, et Monique DARDAUD en premier et je tiens à la remercier pour toute l'énergie qu'elle y met au quotidien et qui à mon sens n'est pas reconnue à juste titre par les propos que nous tenons aujourd'hui.

**Monique DARDAUD** : Tout à l'heure j'ai parlé de généralités, mais j'ai du concret à vous fournir. On a quand même des PC qui sont sortis, qui sont validés et qui, pour des raisons diverses, prennent du retard. Sur la commune, on a 25 et 30 logements sociaux qui vont sortir avenue Pasteur. Ceci dit, on agit quand même parce que ces terrains n'arrivent pas à se vendre au prix que les propriétaires en voudraient. On fait intervenir l'établissement public foncier ; on fait faire des BRS qui sont un nouveau type de logements sociaux en accession sociale. On travaille quand même dans ce sens-là, mais tout est en retard. On a 55 logements qui devraient sortir sur l'avenue Pasteur. Je parle des 55 de Domofrance. Aujourd'hui, les PC sont purgés, les travaux devraient commencer en 2026. On peut parler d'une livraison en 2027 certainement. On a un projet où il y a un peu de social, mais qui n'est pas full social rue du Médoc, qui a

souffert parce qu'il y a eu des complications avec les voisins qui avaient perdu de l'ombre, qui ont attaqué le projet. Donc, tout est retardé tout le temps au quotidien.

Donc, on a des choses dans les tuyaux, mais je finis presque par les oublier depuis le temps qu'elles traînent.

**Cécile AJELLO** : Premièrement, je me satisfais du développement de la commune, tant au niveau des fameux logements qui vont arriver que du développement économique avec les entreprises.

Je regrette toutefois que d'une façon générale et législative, il n'y ait pas une obligation d'installer des sous-bois à proximité des logements et des constructions professionnelles au prorata des superficies construites. Pourquoi ? Parce que l'hyperurbanisation dans laquelle l'homme s'installe, les médecins le disent à cor et à cris, nous génère des maladies de plus en plus importantes.

Je vous ferai juste remarquer un élément qui est peu dit dans les médias, on est très satisfait parce que l'espérance de vie augmente, sauf que l'espérance de vie en bonne santé ne bouge plus, voire même commence à régresser. Elle est de 64 ans. Alors, à l'heure où on se met à feu et à sang parce qu'on ne veut pas travailler quelques années de plus, de toute façon la question n'est pas là, la question serait plutôt de savoir comment on va vieillir plutôt que de savoir combien de temps on va travailler ou vivre.

Je regrette que ces sous-bois ne soient pas obligatoires parce que les médecins répètent qu'ils sont sources d'apaisement, tant biologique que psychologique, et que les environnements violents dans lesquels nous nous mettons ne sont qu'un élément générateur des séparations des couples qui ne font qu'augmenter et un couple qui se sépare, ce sont deux personnes qui veulent un logement au lieu d'une. Cercle vicieux, crise du logement, etc.

Je ne serai pas au pouvoir puisque je ne serai pas candidate et c'est mon dernier mandat, mais j'avoue que si j'étais au pouvoir, je mettrais, comme l'église au cœur du village, la santé au cœur des décisions.

**Philippe ROUZE** : Bonsoir tout le monde. Malgré mes années de militantisme, je ne me vois pas encore tout à fait au pouvoir. Quand on parle de logement social, je me sens interpellé puisque c'est moi qui ai souvent la difficulté de recevoir les personnes qui sont en demande. Je crois que l'on ne peut pas résumer la question du logement social au nombre de constructions. Je crois que c'est un domaine beaucoup plus important. La problématique du logement social, et d'ailleurs du logement privé également parce que

si on ne construit pas de social, on ne construit pas de privé non plus, c'est que malheureusement, en ce qui concerne le logement social, le logement social devait être un logement de transition. Il a été pendant longtemps un logement de transition, mais il ne l'est plus. Il ne l'est plus parce qu'actuellement les gens ne peuvent plus aller dans le privé, les gens ne peuvent plus construire.

Donc, il y a bien un problème de société et la solution ne passera pas que par résoudre le logement social. La solution est beaucoup plus importante que cela. Je crois qu'il faut revoir les fondamentaux d'une société qui s'écroule actuellement, qui s'écroule de tous les côtés. Il faudra y réfléchir collectivement, mais ce n'est pas simplement les constructions qu'il faut changer. S'il y a une construction à changer, c'est bien celle de notre société.

**Éric VENTRE** : Je voulais revenir sur les propos de Monsieur BOUSQUET. Moi, je prends de la hauteur. Ce que je voulais mettre en avant, c'est que vous avez mis la priorité sur la ZAC ; quelque part, cela a mis de côté les autres projets et comme la ZAC prend du retard, forcément, on en revient aux mêmes discussions que tout à l'heure. C'est ce propos que je voulais tenir.

J'avais une autre question à poser à Madame DARDAUD en ce qui concerne Bel Air. Bel Air va être dans le giron de la ZAC. Non ? D'accord.

**Jean-Michel BOUSQUET** : Je pense que c'est là-dessus que se situe l'incompréhension. Pour nous, la ZAC n'est pas du tout antinomique avec le reste. Simplement, la ZAC est un outil d'accélération de constructions par un outil de maîtrise foncière, justement parce que nous constatons que la libération de terrains privés sur le reste de la commune n'avance pas à la vitesse où il le faudrait parce que les opérations ont du mal à sortir économiquement et donc, la ZAC est un outil de volontarisme public pour lever ces problématiques-là avec un accompagnement complémentaire.

**Monique DARDAUD** : Je suis un peu déçue quand même que vous ne connaissiez pas les limites de la ZAC. C'est de los Héros jusqu'en face du collège. C'est pasteur, cela descend jusqu'à la place François Mitterrand qui n'est même pas comprise dans la ZAC. On l'a aménagée pour faire un ensemble avec la ZAC, mais, elle n'est pas dans la ZAC pure. La limite, c'est ce cœur-là de 4,5 hectares. Cela me contrarie un peu que vous n'en connaissiez pas le périmètre, mais ce n'est pas grave.

Madame AJELLO, je voulais juste vous préciser quand même qu'il faut savoir que l'on a un PLU qui a des modifications de fond à peu près tous les 7-8 ans, puis il y a des modifs au fil de l'eau qui arrivent. Il faut savoir qu'une des dernières modifs qui a eu lieu

dans ces 5-6 dernières années, c'est que sur chaque terrain, il y a 30% de d'espaces en pleine terre qui sont obligatoires pour la construction sur un terrain. On n'y déroge pas du tout. Cela fait partie des règles.

Vous vous souvenez que nous sommes un certain nombre de communes qui avons la règle des 3/3 : 1/3 habitat, 1/3 économie et 1/3 nature. Avec ce que l'on a fait en 2014 de sanctuariser 9 hectares de nature à un moment donné, on ne s'est pas fait que des amis dans la commune et par contre aujourd'hui, tout le monde dit : on aurait dû le faire. Nous faisons partie de ceux qui y pensent.

**Andrea KISS** : Merci. Je vous propose que nous prenions acte de ce rapport du représentant de l'assemblée spéciale. Il n'y a pas de vote dessus.

**Le Conseil municipal prend acte.**

**Délibération n° D2025\_12\_99**

**CHARTRE D'URBANISME, D'ARCHITECTURE ET DE PAYSAGE DU HAILLAN - APPROBATION**

**Rapporteur : Monique DARDAUD**

Le Rapporteur expose :

La Charte Urbanistique, Architecturale et Paysagère a été élaborée en 2015. Elle vise à préserver et renforcer les qualités urbaines, architecturales et paysagères du Haillan. Bien que non opposable, elle précise les orientations du document d'urbanisme intercommunal, à savoir le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) de Bordeaux Métropole. Elle a pour objectif de valoriser les bonnes pratiques en adaptant ses préconisations au territoire communal et aux caractéristiques et spécificités de chaque quartier. Elle a permis, durant ces dix premières années, d'accompagner de nombreux aménagements dans la ville et d'orienter les porteurs de projets vers des programmes de constructions plus qualitatifs.

Aujourd'hui, au regard des enjeux environnementaux qui se sont largement imposés et des dynamiques communales qui ont évolué, il était nécessaire de revoir le document pour l'adapter aux défis territoriaux actuels et futurs. Une refonte de la Charte était donc nécessaire afin de répondre aux nouveaux besoins des habitants ainsi que d'y infuser, à chaque échelle de projet d'aménagement ou de construction, une exigence plus forte en matière d'adaptation au changement climatique.

#### I- L'évolution urbaine et morphologique de la ville

La ville du Haillan, ville à taille humaine en plein essor, profite à la fois des dynamiques métropolitaines et d'un cadre de vie favorable à la nature (présence de nombreux parcs et cours d'eau) qu'il convient de préserver.

Commune rurale jusqu'au milieu des années soixante, la ville a connu depuis, un rythme de croissance plus conséquent, ponctué par plusieurs phases successives :

- La construction de l'ensemble collectif de « la Résidence Edmond Rostand » au Sud de la commune et de quelques programmes d'habitat individuel groupé autour du centre-bourg entre les années 1965 et 1975 ;

- Puis par une phase de développement quasi ininterrompues entre 1980 et 2000 formée de grands lotissements pavillonnaires, amorcé par le programme du Parc Sainte-Christine. Autrefois dispersés, ces lotissements s'organisent désormais en nappe continue, souvent connectés par des sentes piétonnes, constituant encore aujourd'hui le paysage le plus répandu au Haillan, caractéristique du territoire ;
- Et enfin depuis les années 2010, la politique de la municipalité associée aux règles adaptées dans le PLUI, a permis de densifier le centre-ville et quelques artères (Hustin, Victor Hugo Joliot Curie...), par de petits collectifs ou intermédiaires, associés à la multiplication des divisions foncières ;

Depuis l'approbation de la charte en 2015, la ville a su se réinventer, portée par des logiques de proximité, liées à la redynamisation de son centre-ville autour de la place François Mitterrand et à la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) Cœur de ville ainsi que par des projets structurants de mobilité ou de développement économique conduits par Bordeaux Métropole. Elle a ainsi bénéficié de l'arrivée du tram A, du bus express G ou de l'Opération d'Intérêt Métropolitain (OIM) Bordeaux Aéroport dont le secteur dit des "5 Chemins" qui a permis de voir s'implanter un tissu d'entreprises diversifiées et ce malgré un contexte défavorable lié aux différentes crises qui ont impactés les projets d'aménagement ces cinq dernières années (crise sanitaire, immobilière ou encore l'inflation faisant flamber le coût des matériaux de construction).

Afin de poursuivre un développement équilibré de son territoire et garantir l'identité de la ville caractérisée par un tiers d'habitat, un tiers d'espaces naturels et agricoles et un tiers dédié aux activités économiques, la municipalité a souhaité dès 2024 engager la refonte de la Charte, avec pour objectifs principaux :

- De garantir la qualité architecturale et paysagère des projets de construction et d'aménagement ;
- D'intégrer les enjeux de transition écologique et la lutte contre le changement climatique à toutes les échelles du projet ;
- D'élaborer un document plus facile d'accès que le précédent afin de faciliter la lecture de tous.
- De permettre à chaque administré de bénéficier de conseils et bonnes pratiques pour leur projet ou encore pour certaines fiches de faciliter la compréhension des règles du PLUI ;
- D'en faire un document concerté et partagé par tous les acteurs du territoire (habitants, usagers, professionnels de l'aménagement et collectivités) et un outil de discussion et d'aide à la décision sur les projets de construction et d'aménagement réalisés sur la commune.

## II- Une méthodologie basée sur l'implication des acteurs du territoire :

Le lancement de l'étude a débuté en janvier 2025. La ville a été accompagnée par un groupement de bureaux d'études spécialisés en Urbanisme, Architecture, Paysage et Ecologie.

### 1- La constitution du groupe de concertation : le « groupe focus »

Un groupe de 20 personnes a été réuni par tirage au sort. L'objectifs de ce « groupe focus » était de constituer un panel d'habitants représentatif de la diversité de la ville (différents quartiers, tranches d'âges, etc.) souhaitant s'impliquer dans cette démarche.

Par ailleurs, un groupe de 10 professionnels (urbanistes, aménageurs, paysagistes...) a également été consulté parmi une trentaine approchée vivant au Haillan et/ou travaillant sur la commune et connaissant bien le territoire.

Ainsi deux groupes ont parcouru la ville à pied et à vélo. Un carnet de note a été fourni à chaque participant afin de recueillir leurs impressions et/ou propositions, tout au long du parcours. Enfin, un temps de synthèse avec l'ensemble du groupe a été effectué à la fin des balades.

## 2- Réalisation de la concertation et suivi de la mission

Faire participer les habitantes et habitants ainsi que les acteurs locaux fut une démarche essentielle dans la refonte de la charte. Animées par les bureaux de conseils et les services, des balades urbaines, à pied et à vélo, ont été organisées au travers de la ville. Ces rencontres ont été l'occasion de réfléchir collectivement sur des thématiques aussi variées que la morphologie et les besoins en extension des constructions, la biodiversité et la nature en ville, la gestion de l'eau et l'imperméabilisation des sols, les îlots de chaleurs ou le confort d'été, les mobilités et le stationnement ainsi que sur les grandes fonctions urbaines (habitat/économie/commerce/loisirs), etc. Ces temps d'échange, fructueux, entre haillanais et professionnels de l'aménagement ont permis de faire ressortir les caractéristiques de la commune. L'objectif était de mieux appréhender "la ville vécue" par les habitants et usagers. De faire dialoguer les pratiques de chacun, de s'interroger sur la perception des quartiers, les formes urbaines ou les densités acceptées ainsi que sur les ambiances paysagères ou les atouts architecturaux à valoriser.

Ces rencontres associées au diagnostic technique des bureaux de conseils ont permis de cibler de façon concertée les principaux enjeux du territoire en matière de transition écologique, d'identifier les besoins en développement et les attentes en matière d'aménagements harmonieux et durables pour la ville.

Plusieurs temps de concertation s'en sont suivis :

- 2 temps d'échange et une première validation des orientations de la charte se sont déroulées au début de l'été : d'abord avec les professionnels (bailleurs, aménageur, paysagiste du territoire et services de Bordeaux Métropole) fin juin puis avec le groupe focus d'habitants début juillet ;
- Et une exposition des premières fiches techniques, élaborées sous forme de panneaux d'exposition, ont été présentées lors de la rue aux enfants en septembre.

Afin de respecter l'identité de la commune et de répondre aux différents enjeux identifiés en matière de transition écologique, de valorisation de l'architecture et du paysage haillanais et de gestion économe de l'espace, les fiches ont été élaborées à partir des orientations suivantes :

- a. Une ville verte et apaisée au cœur de la Métropole ;
- b. Une spécificité haillanaise : la présence singulière de l'eau sur le territoire ;
- c. Comment s'adapter au changement climatique et limiter ses impacts : sur la biodiversité et le cadre bâti.

## III- L'utilisation et le fonctionnement de la Charte :

La refonte de la charte s'est appuyée sur les 7 grandes unités paysagères déjà présentes dans le document de 2015 et toujours d'actualité. Toutefois, si le secteur d'activités est mentionné, il a été choisi de ne pas le développer spécifiquement puisque des chartes d'aménagement durable élaborées par Bordeaux Métropole existent déjà sur l'OIM.
















































La structure et donc la lecture du document sont toutefois abordées totalement différemment de la charte précédente. Le nouveau document est réparti en 4 parties, qui peuvent être lues indépendamment les unes des autres :

- L'introduction exposant le contexte et les objectifs de la charte ;
- Le diagnostic simplifié et les enjeux du territoire – réaffirmant les grandes unités paysagères et précisant les dynamiques urbaines ainsi que les éléments remarquables ;
- Le bloc des fiches pratiques et techniques ;
- Un lexique des termes techniques et architecturaux.

Le bloc « fiches pratiques » constitue le cœur de la charte. Il est constitué de 4 grandes thématiques : CONSTRUCTION – BIODIVERSITE – CADRE DE VIE – MOBILITE.

Les fiches sont détachables et indépendantes afin de pouvoir être remises aux pétitionnaires par le service lors de l'aide à l'élaboration des dossiers d'autorisation d'urbanisme.

Un sommaire, reprenant le titre et le numéro des fiches, est disponible aux pages 28 et 29. Il permet un accès simplifié et direct aux fiches nécessaires au lecteur

CONSTRUCTION	BIODIVERSITÉ	CADRE DE VIE	MOBILITÉ
<b>1</b> Bien intégrer les <b>nouvelles constructions individuelles</b>  	<b>8</b> Vivre au <b>bord d'un cours d'eau</b>   	<b>13</b> Développer les <b>lieux collectifs et partagés</b> dans les venelles  	<b>19</b> Favoriser les <b>continuités de mobilités</b>  
<b>2</b> Bien <b>adapter son projet collectif</b>  	<b>9</b> Gérer les <b>eaux pluviales</b>   	<b>14</b> Organiser son <b>jardin</b>  	<b>20</b> Installer du <b>stationnement pour les mobilités douces</b>  
<b>3</b> <b>Adapter son logement</b> au changement climatique  	<b>10</b> Bien intégrer la <b>biodiversité</b>  	<b>15</b> Éviter de favoriser <b>l'inondabilité</b>  	<b>21</b> <b>Adapter les revêtements</b> aux modes de déplacement   
<b>4</b> <b>Réduire la consommation en eau potable</b>   	<b>11</b> <b>Favoriser la biodiversité</b> sur sa parcelle 	<b>16</b> Marquer les <b>entrées de ville</b>  	
<b>5</b> <b>Réduire les nuisances sonores</b>  	<b>12</b> Favoriser les <b>continuités écologiques</b> entre les quartiers   	<b>17</b> <b>Diviser sa parcelle</b> avec bienveillance  	
<b>6</b> Favoriser l' <b>utilisation de matériaux biosourcés</b> et géosourcés  		<b>18</b> Faire son projet en <b>évitant les nuisances du chantier</b>   	
<b>7</b> Limiter le phénomène de <b>retrait gonflement des argiles</b>  			

Par ailleurs, 3 autres entrées de lectures peuvent être envisagées, au-delà du canal thématique :

- Par grands secteurs concernés sur la ville et unités paysagères associées. La carte synthétique des unités paysagères page 14-15, permet facilement ce repérage ;
- Par type de destinataires : type d'acteur principalement concerné ;
- Par niveau d'implication, d'enjeu et de complexité de mise en œuvre. Les étiquettes : « Indispensable – Innovation – Expert » sont repérables en haut à droite de chaque fiche.

**VU** la Loi n° 2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets, dite loi « Climat et Résilience » ;

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-29 ;

**VU** le Code de l'urbanisme et notamment ses articles L 101-1 et suivants ;

**VU** le Code de l'environnement et notamment ses articles L 120 et suivants ;

**VU** la délibération n°134/15 du 16 décembre 2015 qui a approuvé la précédente charte ;

**CONSIDERANT** la nécessité de garantir l'identité de la ville du Haillan ;

**CONSIDERANT** la nécessité de favoriser la qualité Architecturale, Paysagère et Environnementale des projets d'aménagement et de construction sur la commune ;

**CONSIDERANT** la nécessité pour les administrés de disposer de conseils et bonnes pratiques en matière d'aménagement durable et pour les Elus et services municipaux dont le service urbanisme gestionnaire des autorisations d'urbanisme en particulier, de disposer d'un outil facilitant la discussion avec les pétitionnaires sur les projets réalisés sur la ville ;  
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

## DÉCIDE

**Article 1 : D'ANNULER ET DE REMPLACER la charte paysagère de 2015.**

**Article 2 : D'APPROUVER la Charte d'urbanisme, d'architecture et de paysage du Haillan telle que jointe en annexe.**

**Article 3 : DE METTRE en application ces recommandations en matière d'architecture, de paysage et d'environnement à compter du 1er janvier 2026.**

**Monique DARDAUD** : Vous savez, vous souvenez ou pas, qu'en 2015 on avait déjà fait une charte urbanistique, architecturale et paysagère. Nous en étions très fiers. Moi, je venais d'arriver. J'étais hyper contente de ce que l'on avait fait. C'était un outil qui était à destination du service urbanisme pour aider tous les acteurs qui construisent. Cela peut être des particuliers, cela peut être des promoteurs, cela peut être la commune, se donner des règles pour être le plus vertueux possible, pour garder l'identité de la ville. C'était bien, mais comme toutes les belles choses, il faut savoir avancer et surtout, il faut ouvrir les yeux et se rendre compte qu'avec le changement climatique, il n'y avait pas suffisamment de choses concernant ce thème-là dans notre fameuse charte.

Je vous rappelle que c'est une charte qui vient en complément du PLU. Le PLU est institutionnel. La charte est propre à la commune et donc, elle accompagne et elle permet de donner quelques orientations précises supplémentaires par rapport à celles du PLU.

On a décidé de ne pas refaire cette charte, disons en chambre. On s'est dit qu'il fallait que l'on y associe les gens. On a appliqué une méthodologie choisie. On s'est fait aider par un cabinet et dans notre appel d'offres, on lui a demandé de nous aider à faire cela en concertation avec nos habitants. On a trouvé un bureau d'études qui nous a fait des propositions. On a travaillé avec un groupe que l'on a appelé le groupe Focus qui était constitué de 20 personnes qui ont été tirées au sort par quartier, de la même façon qu'il y a les tirages au sort des petits déjeuners de Madame le Maire. Ce sont les mêmes règles. Dans ces gens tirés au sort, on a essayé de mixer les âges de façon à avoir une population représentative de notre commune. C'étaient les personnes dites lambda. Cela aurait pu tomber sur l'un d'entre vous.

Ensuite, on a fait intervenir un groupe de 10 professionnels qui étaient des urbanistes, des aménageurs, des paysagistes et ces groupes, du moins les Haillanais, ont parcouru la ville à pied, à vélo ; ils avaient tous un petit carnet entre les mains. C'est nous qui avons prévu la balade, c'est-à-dire qu'on les a fait passer dans nos unités paysagères que l'on connaît, c'est-à-dire Sainte-Christine, le centre-bourg. On a exclu sciemment la partie économique parce que l'OIM a fait une charte et on a décidé de ne pas retoucher cette partie-là. On les a amenés dans toutes les identités paysagères de la commune. Ils ont fait des remarques. On a écouté, on a débattu avec eux. Je ne suis pas allée avec eux. Ce n'est que le bureau d'études et la responsable de l'urbanisme qui y étaient. Je ne voulais pas influencer quoi que ce soit. Ils ont fait des propositions.

Dans un deuxième temps, ces gens-là ont été réunis en mai-juin. Début juillet, on a réuni ce groupe Focus pour leur dire : « On vous a écouté, on vous a entendus, on envisage de faire une charte de telle forme. » Ils ont fait leurs remarques.

On a fait la même chose avec le groupe de professionnels. Là, il n'y avait qu'un groupe à vélo mais on avait des professionnels qui connaissaient un petit peu la commune, la plupart des promoteurs. On n'a pas de promoteurs identifiés ni de bailleurs identifiés. On travaille avec tout le monde. On n'a pas de liste noire ni de liste dédiée. Ils ont fait leurs remarques de façon professionnelle sur des choses que l'on n'aurait pas dû laisser faire ou sur des choses qui n'avaient peut-être pas été bien faites et surtout, ils nous ont suggéré des choses pour l'avenir.

Donc, forts de ces rencontres, nous avons des objectifs principaux à tenir : garantir la qualité architecturale et paysagère des projets de construction et d'aménagement, intégrer les enjeux de transition écologique et la lutte contre le changement climatique à toutes les échelles d'un projet, élaborer un document plus facile d'accès que le précédent afin de faciliter la lecture de tous, permettre à chaque administré de bénéficier de conseils de bonnes pratiques pour leurs projets ou encore, pour certaines fiches, faciliter la compréhension des règles du PLUi, en faire un document concerté et partagé par tous les acteurs du territoire, à savoir les habitants, les usagers, les professionnels, et un outil de discussion pour construire cette nouvelle charte.

Après ces temps d'échanges, ce bureau a travaillé en collaboration avec nous en faisant des propositions et les grandes orientations que nous avons maintenues et rabâchées pendant toute cette période-là, c'était que l'on voulait des orientations telles qu'une ville verte et apaisée au cœur de la métropole, une spécificité haillanaise, la présence singulière de l'eau sur le territoire. Vous vous rappelez que l'on a le ruisseau de

Berlincan, le ruisseau de la Morandière. On a beaucoup d'eau qui circule et on le voit bien chaque fois que l'on a de fortes pluies, on a beaucoup de soucis. Notre orientation suivante était comment s'adapter au changement climatique et limiter ses impacts sur la biodiversité et sur le cadre bâti.

On a abouti à une charte qui fait 80 pages, qui reprend les fameuses unités paysagères. On a construit un document qui est réparti en 4 parties qui peuvent être lues indépendamment les unes des autres. Si on cherche quelque chose, on doit pouvoir rapidement le trouver.

On a une introduction qui expose le contexte et les objectifs de la charte, ce que j'ai dit en préambule, mais qui est un peu plus détaillé dans le document, un diagnostic simplifié sur les enjeux du territoire réaffirmant les grandes unités paysagères, précisant les dynamiques urbaines ainsi que les éléments remarquables de la ville. Il y a eu un recensement par quartier. On a la fontaine à Bel Air près du lycée horticole, entre autres.

La troisième partie est un bloc de fiches pratiques et techniques. C'était ce à quoi on voulait aboutir : avoir des fiches que l'on puisse remettre à des particuliers, à des promoteurs, à toute personne. Si je veux refaire mon jardin, qu'est-ce que je fais ? Je vais construire une maison, où est-ce que je la place sur ma parcelle ? Que chacun sache. Même le promoteur qui va venir chez nous sait que le service urbanisme impose certaines choses, a une vision. On ne veut pas certaines choses. On veut qu'une maison soit implantée au bon endroit sur une parcelle. Et, bien sûr, un lexique des termes techniques et architecturaux parce qu'il y a beaucoup de termes. C'est un jargon d'urbanisme qui est assez technique.

Dans ces fameuses fiches pratiques qui sont très intéressantes ont 4 grandes thématiques : la construction, la biodiversité, le cadre de vie et la mobilité. On a fait des types de destinataires. Cela peut être un habitant lambda qui arrive, qui ne connaît rien l'urbanisme. On a mis une entrée pour les habitants-usagers, une entrée pour les professionnels, c'est-à-dire plutôt les promoteurs, les aménageurs qui viennent, et une entrée pour nous, commune, c'est-à-dire la collectivité. Il faut aussi que l'on travaille avec le même outil puisque les questions que se posent les gens tous les jours, on se les pose dans la commune chaque fois que l'on construit ou que l'on aménage quelque chose dans un coin de notre ville.

Ensuite, on a proposé un niveau d'implication, d'enjeux et de complexité, c'est-à-dire qu'il y a les choses indispensables qu'il faut faire aujourd'hui. Il y a des fiches qu'il faut

vraiment faire quand on se retrouve dans une situation. Il y a celles qui vont être novatrices, des choses dont on n'a pas l'habitude mais qui vont peut-être donner des idées. Exemple, comment on économise l'eau sur une parcelle. Il y a des nouvelles façons de faire qui se découvrent. Tous les jours, il se passe quelque chose dans ce domaine-là. Et puis, des gens qui sont vraiment experts, des vrais techniciens de l'environnement, de l'eau et qui peuvent être concernés plus particulièrement par des fiches.

Voilà comment est constituée notre charte. Vous devriez retrouver tout cela. Elle est assez accessible. En termes pédagogique, elle est plutôt bien faite et puis surtout, le fait de concerter, d'avoir 10 ans de recul sur une ancienne charte, nous a permis de voir qu'une charte, cela évolue. On ne va pas attendre 10 ans pour bouger quelque chose dans cette charte. Il se pourrait que l'on modifie quelques fiches parce qu'on a oublié des choses ou parce qu'il y a peut-être des petites erreurs. On va peut-être être amenés à faire d'autres fiches sur des sujets que l'on n'a pas identifiés aujourd'hui, mais qui vont arriver demain parce que (je dis n'importe quoi) il va se mettre à neiger sur le Haillan au mois de juillet.

Ces fiches-là sont évolutives dans le contenu et dans le nombre. Si on regarde un paragraphe et qu'on se dit : « Mais mince, ce n'est pas complet ; on a oublié de parler de tel thème », on approfondit certains points. Donc, il va y avoir un travail permanent par rapport à ce travail qui a été fait sur la Charte. C'est mené par les équipes techniques de la collectivité, à savoir le service urbanisme, le service des espaces verts, le service transition écologique qui travaillent ensemble. Ces fameuses fiches sont entre les mains du service urbanisme et elles seront commentées et données de la main à la main - elles seront disponibles bien sûr sur internet - si une personne vient et se pose des questions ou veut comprendre certaines choses.

Voilà l'objet de cette nouvelle charte. Ce soir, ce que nous vous demandons de faire, c'est d'annuler et de remplacer la charte de 2015, d'approuver cette charte d'urbanisme, d'architecture et de paysage du Haillan qui est en annexe et de mettre en application ses recommandations en matière d'architecture, paysage et environnement dès le 1<sup>er</sup> janvier 2026.

**Andrea KISS** : Très bien. Merci beaucoup.

**Bruno BOUCHET** : Cette délibération, au même titre que celle du budget, est bien évidemment éminemment politique. Elle engage votre vision de la ville du Haillan dans les prochaines années et quand on voit l'accueil de vos dernières initiatives en matière

de circulation, cette charte d'urbanisme, d'architecture et de paysage du Haillan a retenu toute notre attention.

Vous parlez de déambulation avec des professionnels et des habitants. Très bien. Comment la vingtaine a-t-elle été tirée au sort ? Sur les listes électorales ?

**Monique DARDAUD** : Oui, sur les listes électorales, par quartier.

**Bruno BOUCHET** : Est-ce qu'on peut avoir un retour de leurs principales remarques ?

Après, vous parlez de redynamisation du centre-ville avec la place François Mitterrand et la ZAC cœur de ville. On constate que les commerces autour de la place ont du mal à vivre, hormis ceux qui étaient déjà présents avant la restructuration, et le Rostand évidemment, émanation de la mairie. Donc, peu de choses.

Quant à la ZAC cœur de ville, attendons son dynamisme, mais au vu de l'implantation, on voit poindre plutôt des risques d'insécurité qu'un vrai dynamisme.

Nous n'allons pas reprendre chapitre après chapitre ce texte. Il y a dedans de bonnes choses. Il démontre à l'évidence tout ce que vous n'avez pas fait ou fait à l'envers, ce qu'il aurait fallu faire. Éviter les concertations, résultat : la ZAC cœur de ville. Des espaces végétalisés en centre-ville, résultat : la place minérale François Mitterrand. Circulation fluide, résultat : des bouchons polluants tous les jours. Des entrées de ville harmonieuses, résultat : une ville qui apparaît sale pour les nouveaux arrivants. Et pour reprendre un leitmotiv de la candidate : vous ne l'avez pas fait. Quel intérêt de prendre un acte au travers de la charte si c'est pour ne pas le suivre ?

**Monique DARDAUD** : Comment les gens ont-ils été tirés au sort ? Vous savez que nous nous avons 9 bureaux de vote, mais on l'a déjà expliqué 150 fois. Il y a 9 bureaux de vote. C'est un tirage parmi eux. Après, on fait des sélections par âge de façon à ce que ce soit représentatif des jeunes, des moins jeunes et des anciens. On l'a dit, redit, répété et je vous l'ai dit au démarrage de mon intervention.

Ensuite, vous parlez des commerces existants. Ce qui est quand même à noter, et j'espère que vous n'allez pas me contredire, c'est que l'on n'a pratiquement pas de locaux vacants. En effet, il y a des commerces qui ne tiennent pas. Pourquoi est-ce qu'ils ne tiennent pas ? S'ils ne tiennent pas, c'est peut-être parce qu'ils ne font pas, soit des bons produits, soit parce qu'ils ne rendent pas le service attendu. Ensuite, c'est peut-être parce qu'ils n'ont pas de clients. C'est un peu comme le discours sur le marché. Quand il y a des commerçants, les gens viennent. Quand il y a une boulangerie et qu'elle est ouverte, qu'elle propose des produits variés et bons, les gens y vont. Il y a

pas de problème. Je ne vois pas pourquoi vous dites que l'on a des problèmes avec nos commerçants locaux. La preuve, c'est qu'ils sont très vivants, vivaces et ils ont l'air d'être plutôt contents globalement, sauf vos amis peut-être.

Ensuite, pour la ZAC, vous verrez en 2028. Vous commencerez à voir si nos si nos activités proposées dans la ZAC sont intéressantes. On a beaucoup parlé des commerces. On a un îlot 6 qui est fait pour accueillir des activités. On a déjà une liste d'attente pour aller s'y installer. On a des demandes tous les jours, Monsieur BOUCHET.

**Bruno BOUCHET** : Tenez-nous au courant !

**Monique DARDAUD** : Est-ce que vous voulez que je vous dise tous les rendez-vous que j'ai ? Je peux vous lister tous les rendez-vous que l'on a, avec l'économie, avec l'urbanisme. Vous verrez.

**Andrea KISS** : Peut-être pour compléter les propos de Madame DARDAUD, vous aurez dans le prochain magazine un dossier qui parle de la charte et vous verrez, il y a une interview d'une des personnes qui a été tirée au sort et vous aurez donc son retour sur la manière dont elle l'a vécu.

Sur les commerces, il y a un commerce qui n'a pas tenu, un seul. Donc, un commerce pour vous, cela veut dire que tous les commerces ne tiennent pas ? Je trouve que c'est plutôt dynamique. Il y a un seul commerce qui n'a pas tenu, mais effectivement, on peut se poser des questions sur le sérieux des personnes qui le tenaient. Quand on n'ouvre pas le matin et qu'on a une boulangerie, c'est un peu problématique. Aujourd'hui, elle a été remplacée et elle a été remplacée par un très bon boulanger qui vient d'une commune voisine et qui, je pense, ne s'y est pas trompé. S'il s'est installé là, c'est parce qu'il pense qu'il y a du potentiel.

Quant à l'argument de l'insécurité sur la ZAC, excusez-moi, mais franchement, cela a quand même des vieux relents nauséabonds. C'est quoi l'insécurité de la ZAC ? C'est quoi l'insécurité sur 500 logements ? C'est quoi ? C'est d'avoir des gens dans des logements sociaux ? C'est parce qu'on va y amener de la racaille, comme je l'entends parfois ? Des gens qui vont être pour les 2/3 en accession sociale ? Monsieur VENTRE nous disait tout à l'heure : les jeunes n'arrivent pas à se loger ici. Il y aura 1/3 d'accession sociale et pour le reste, cela va être du libre. Et au prix où il va être vendu, je peux vous dire qu'il va falloir quand même avoir un peu d'argent pour acheter un appartement dans cette partie-là, comme dans toutes les opérations d'aménagement.

Donc, faire un raccourci entre ZAC et insécurité, je vous le dis, ce sont des vieux relents nauséabonds que l'on entend un peu partout maintenant et j'aimerais bien que vous nous précisiez exactement ce que vous entendez par là. C'est quoi ? Avoir des habitants ? Avoir des habitants, cela veut dire amener de l'insécurité ? Les séniors de l'îlot 7 vont être ravis de savoir que vous pensez qu'ils vont créer de l'insécurité dans le centre-ville du Haillan. C'est bien connu, les séniors du Haillan sont des délinquants. J'ai déjà vu, malheureusement, ce raccourci de ZAC égale insécurité dans la bouche du candidat que vous soutenez. Je vous le dis, c'est juste proprement scandaleux de faire des raccourcis pareils.

**Christian TROUILLOUD** : Je suis loin de tout cela. Je voulais savoir si la charte va s'imposer aux propriétaires ou aux futurs constructeurs, d'une part, parce qu'on voit par exemple, je ne sais plus si c'est rue Victor Hugo ou rue du Médoc, une très belle murette toute noire qui fait quand même un peu de tâche par rapport au reste des habitations. Et donc, si cette charte s'impose ou pas, est-ce qu'il y aura des sanctions derrière ou pas ?

**Monique DARDAUD** : Je l'ai sous-entendu, le PLUi est obligatoire. On ne peut pas aller contre ce qui est écrit dans le PLUi. La charte est un ensemble de recommandations qui sont préconisées. Après, on se rend compte que l'on a très peu de gens qui ne suivent pas nos recommandations. Il y en a certainement, je ne sais pas de quoi tu parles, mais il y en a, c'est vrai. Par exemple, on ne voulait plus qu'il y ait d'ardoise sur les toutes les maisons qui se construisaient. On voulait qu'il n'y ait que des tuiles. Depuis que l'on a mis en place cette charte, il n'y en a pas eu. Par contre, il y a eu des demandes. J'ai rencontré les pétitionnaires. Il y a une famille qui a dit qu'elle ne faisait pas construire au Haillan.

Sur le niveau de sanction, à part de la persuasion, c'est tout ce que l'on peut faire.

**Andrea KISS** : Je précise que la charte n'a pas de valeur juridique en soi. C'est le cas de la plupart des chartes qui ont été adoptées à l'échelle de la Métropole. Par contre, elles ont un avantage, c'est qu'elles font évoluer le PLUi. C'est-à-dire que des choses qui ont été inscrites dans un certain nombre de chartes ont plus de souplesse en termes d'adoption que le PLU, parce que Monique l'a rappelé, la révision du PLU, c'est une fois tous les 10 ans et donc, en 10 ans, il y a beaucoup de choses qui ont changé. Le cas des tuiles noires est emblématique. Cela a été une mode à une époque. On sait qu'aujourd'hui, mettre des tuiles noires sur une maison, cela veut dire rajouter 4 ou 5 degrés dans les épisodes de canicule. Donc, ce sont probablement des choses qui,

dans la révision du PLU qui vient d'être enclenchée à l'échelle métropolitaine, seront sûrement intégrées pour aller peut-être vers des interdictions.

Aujourd'hui, les chartes que l'on a partout, il y en a à Saint-Médard, il y en a à Mérignac, sont incitatives, mais elles ont surtout comme objectif d'essayer de faire avancer les choses et de sensibiliser ceux qui vont construire ou rénover ou aménager à aller dans le bon sens pour que leur maison reste agréable à vivre, que l'on puisse maintenir la biodiversité, qu'ils ne se retrouvent pas avec 50 degrés sous les combles, etc.

**Christian TROUILLOUD** : A Bordeaux par exemple, si vous voulez repeindre votre porte, il y a quelques couleurs qui sont obligatoires. C'est là où je voulais en venir. Il y a un panel de couleurs. Comment est-ce que cela peut être rendu obligatoire s'il n'y a pas derrière une sanction ?

**Monique DARDAUD** : Parce qu'ils sont sûrement dans le périmètre des Bâtiments de France et là, il y a des obligations. C'est dans le PLU que l'on sait qu'il y a une zone patrimoniale qui est repérée et là, il faut avoir l'accord de l'architecte des Bâtiments de France. Maintenant, dans la charte, il doit y avoir des suggestions de tons de façades, des choses de ce type. Elles sont dedans.

**Erika VASQUEZ** : Merci Madame DARDAUD. Toujours pareil, un document fourni et bien expliqué. Vous avez répondu à un certain nombre de questions qui ont été posées au préalable par d'autres personnes.

Je vais intervenir sur deux interventions qui ont été faites, notamment sur le panel de personnes que vous avez recrutées dans le cadre de Focus. J'ai bien compris qu'effectivement, c'étaient deux personnes par quartier en fonction des bureaux de vote. Je trouve que c'est restrictif pour pouvoir faire une consultation citoyenne. J'aurais considéré qu'il aurait peut-être fallu plus de personnes, tout en maintenant le tirage au sort, avec des personnes qui auraient peut-être eu la volonté et le souci de s'investir dans le cadre de cette charte. Je trouve regrettable de ne pas laisser intervenir des personnes volontaires ou même parfois qui ont des compétences et des capacités techniques.

J'ai bien noté que début juillet, vous avez fait une réunion de ces personnes pour établir cette charte et qu'elles ont émis des remarques. Je suppose que c'est à la fois le groupe de citoyens et le groupe de professionnels. C'est ce que j'ai compris d'après ce que vous avez expliqué.

J'aurais aimé savoir s'il y avait eu des divergences entre l'appréciation citoyenne et l'appréciation des professionnels. Je dis cela parce qu'on a pu voir, et vous l'avez souligné dans votre rapport de la charte, que les professionnels en se promenant ont trouvé que parfois certains aménagements étaient contestables et contestés, mais qu'à l'époque, puisque c'étaient des professionnels, on considérait qu'ils avaient la juste parole, alors que si on avait peut-être un peu plus écouté les citoyens, certaines choses qui ne sont pas très jolies-jolies sur le Haillan n'auraient pas vu le jour.

Première question, est-ce qu'il y a eu des divergences dans le cas de cette charte ?

J'ai une autre question à laquelle vous avez répondu puisque vous avez signalé qu'il y avait eu parfois des oppositions.

Sur les fiches modificatives, on pourra effectivement faire des fiches évolutives. Dans le cadre de ces fiches évolutives, est-ce que cela veut dire que, par exemple, le citoyen lambda pourra intervenir ou que vous referez un groupe, un focus pour voir l'évolution de cette charte ?

Je voulais rebondir sur l'intervention de Madame le Maire concernant les fameuses tuiles noires. Je suis choquée parce que je circule quand même, même si je n'habite pas là, beaucoup sur la commune de Mérignac et du Haillan. J'y suis quatre fois par semaine.

Sur Mérignac notamment, alors vous allez me dire ce n'est pas le Haillan, mais quand même, il y a eu des bâtiments récents qui sont sortis avec des parois noires. Je m'en suis inquiétée auprès d'élus que je connais. Je vous donne l'adresse, c'est du côté de Cornilier, pas loin de la piscine. On m'a répondu qu'il y avait eu un collectif de travail et que celui-ci n'avait pas émis de contrainte ou d'objection majeure. Je pense qu'on a botté en touche.

Donc, prendre en compte les ardoises et quand vous avez dit sur les ardoises, qu'il n'y avait plus la possibilité de le faire, je pense qu'au prix de l'ardoise, il vaut mieux faire de la tuile. Voilà mes observations.

**Monique DARDAUD** : Je reviens sur le tirage au sort. Pour obtenir 20 personnes, il faut savoir que l'on demande à environ 100 personnes. C'est également pour vous montrer l'intérêt des gens.

**Erika VASQUEZ** : C'est-à-dire que les gens ne s'investissent pas.

**Monique DARDAUD** : Voilà. Et c'est la même chose pour les apéros. Pour un apéritif, les gens ont souvent mieux à faire.

**Erika VASQUEZ** : Il faut peut-être faire du volontariat et demander à des bénévoles.

**Monique DARDAUD** : On verra pour la prochaine.

Sur les divergences, il y a deux choses. En effet, il peut y avoir la perception d'un habitant sur quelque chose qui peut être légitime ; tout est question de sensibilité. On aime, on n'aime pas. Il y avait quand même le bureau d'études qui se baladait avec eux. Donc, ils justifiaient, ils expliquaient pourquoi cela avait été fait ou pas fait. Dans l'ensemble, il n'y a pas eu de problème.

Par contre, il y a un autre problème qui, à mon avis, est plus ennuyeux, c'est qu'au fil des PLU, on a les règles qui changent. Je me souviens au début où j'ai été élue que je me baladais dans la rue, souvent il y avait des gens qui me disaient : « Mais pourquoi est-ce qu'on m'a obligé à mettre ma maison à 5 mètres du trottoir alors que eux viennent de se faire bâtir l'année dernière et qu'ils ont le droit de se poser à 2 mètres ? » C'est parce que quand des choses sont faites sous un PLU qui autorise certaines choses et que le PLU devient plus restrictif après, on ne fait pas démolir les maisons existantes. Il y a cela qui est un peu difficile, mais c'est la vie. Ils passent à des moments où on leur autorise des choses et à d'autres moments, on ne le fait plus. C'est comme les hauteurs des clôtures. À un moment donné, on laissait faire. Maintenant on ne laisse plus faire. Voilà.

C'est une des divergences qu'il peut y avoir. Par exemple, les bateaux pour sortir des maisons, à un moment donné, on faisait des bateaux de 3 mètres, maintenant on en veut de 5 mètres ou l'inverse. Je ne sais plus dans quel sens c'était. En 1990, on avait le droit de le faire. Aujourd'hui, on n'en a plus le droit. Voilà. Ce sont les vraies divergences qu'il y a.

Ensuite, sur les fiches évolutives, peut-être qu'un certain nombre d'habitants vont remonter des choses en venant déposer leur demande de modification, leur permis de construire, etc., et si on se rend compte qu'il y a une faille quelque part, elle sera émise par le citoyen concerné et elle sera prise en compte. Bien sûr, il faudra réfléchir si on le fait ou si on ne le fait pas. On ne le fera peut-être pas au coup par coup, on attendra peut-être d'avoir 10 fiches à modifier.

Donc, cela pourra très bien émaner des habitants ou des promoteurs eux-mêmes. On n'a pas la science infuse et en plus, cela fait partie des évolutions qui vont peut-être arriver. Quand les gens réaménagent leur allée de jardin, on ne veut plus qu'ils mettent n'importe quoi comme revêtement. Ce qu'il faut mettre est écrit. Donc, on pourra aller dans leur sens si c'est cela va dans le sens des évolutions environnementales du

moment. Par contre, c'est vrai que cela bouge beaucoup. Il faut avoir à l'esprit que la charte bougera certainement dans les 10 ans à venir. Elle n'attendra pas 10 ans pour bouger.

**Philippe ROUZE** : Le problème de la sécurité va se poser, pas simplement au Haillan, mais dans toutes les communes de France au moment de ces municipales. Je crois que quand on parle de ce sujet, il faut raison garder. J'ai été très choqué que l'on assimile un problème d'insécurité au fait de construire des logements. A ce moment-là, si parce qu'on construit des logements, l'insécurité augmente, dans ce cas-là, on va décevoir Monsieur VENTRE. Oui, Monsieur VENTRE, plus personne ne va venir habiter au Haillan.

Je crois qu'il faut être très prudent. C'est un sujet sérieux que tout le monde abordera avec ses arguments qui ne sont pas forcément les mêmes, mais on a tous des arguments. L'insécurité est un problème très vaste. Ce n'est pas simplement ce qu'il se passe dans la rue. L'insécurité, c'est aussi ce qu'il se passe dans les logements quand les femmes sont battues. L'insécurité, c'est quand le matin vous vous levez et que le soir, vous ne savez pas si vous allez être licencié. Tout cela crée l'insécurité.

J'en reviens à ce que je disais tout à l'heure, il y a peut-être un problème de société, un système économique qui s'essouffle, qui n'en peut plus et ceux qui le subissent en ont aussi assez.

**Bruno BOUCHET** : Tout à l'heure, Madame le Maire, je vous ai parlé de sécurité et non pas d'habitants. C'est vous qui avez mis le sujet sur les habitants. Je n'ai pas parlé des habitants. On peut reprendre l'enregistrement. C'est vous qui avez parlé des habitants. Moi, je ne me serais pas permis d'émettre ce genre de jugement. Vous vous l'êtes permis.

Par contre, sur la sécurité, mon candidat que vous avez cité, lui, a un vrai projet réaliste et chiffré.

**Andrea KISS** : On n'est pas en campagne électorale, Monsieur BOUCHET.

**Bruno BOUCHET** : On parle de sécurité. Nous avons étudié avec des personnes compétentes la sécurité sur la ZAC cœur de ville. Comment intervenir à l'intérieur d'une zone, avec de nombreux bâtiments séparés par des venelles paysagées qui sont, en plus...

**Andrea KISS** : Monsieur BOUCHET, je vous arrête tout de suite. On ne va pas perdre notre temps. Vous imaginez bien que tout cela a été étudié. Nous ne sommes pas des

gens irresponsables. Je ne vous dis pas que vous n'avez pas le droit de parler, mais je vous dis qu'il ne sert à rien d'enfoncer des portes ouvertes. On ne construit pas une opération d'aménagement sans regarder les accès pompiers. Sur l'îlot 7 par exemple, cela a été particulièrement vu, notamment dans le premier projet parce que nous avons des bâtiments de grande longueur. Tout cela a été parfaitement étudié. Le gabarit des venelles, la portance pour que les camions, les engins avec les échelles puissent venir.

Donc, inutile de gaspiller votre salive. Nous ne sommes pas des gens inconscients. Tout cela a bien été étudié.

**Bruno BOUCHET** : On n'a qu'à voir déjà le fonctionnement qu'il y a sur la petite place qui a été inaugurée il y a quelques mois.

**Andrea KISS** : Il n'y aura pas d'accès pompiers à cet endroit-là.

**Bruno BOUCHET** : Je n'ai pas parlé d'accès pompiers. C'est vous qui parlez d'accès pompiers. J'ai parlé de sécurité.

**Andrea KISS** : Mais quelle sécurité ?

**Bruno BOUCHET** : La sécurité police.

**Andrea KISS** : Mais quelle sécurité police ? Est-ce que vous avez vu des gens se faire égorger à la Clairière ?

**Bruno BOUCHET** : Arrêtez de toujours passer à l'extrême. C'est dogmatique chez vous systématiquement. C'en est pathétique.

**Andrea KISS** : Quelle insécurité ?

**Bruno BOUCHET** : Sur le futur projet de la ZAC cœur de ville.

**Andrea KISS** : Donnez-moi des faits précis. Donnez-moi des choses précises.

**Bruno BOUCHET** : On parle de la ZAC cœur de ville.

**Andrea KISS** : Vous venez de parler de la Clairière. Vous me dites qu'il y a de l'insécurité à la Clairière. Donnez-moi des faits, des dates, la nature de ce qu'il s'est passé. Nous n'avons rien de tout cela.

**Bruno BOUCHET** : Je n'ai pas dit qu'il y avait eu quoi que ce soit. J'ai seulement dit qu'il se passait des choses. Allez voir les fumeurs de joints. Allez voir s'il y a du deal. Vous dites que non. Alors, vous connaissez mal votre ville, permettez-moi de vous le dire.

**Andrea KISS** : Il y en a partout. Qu'est-ce que vous croyez ?

**Bruno BOUCHET** : Avec des zones comme ça où ils sont protégés par la nature, c'est évident. On ne fait rien. Si cela vous plaît, tant mieux.

**Andrea KISS** : Est-ce qu'on a dit que l'on ne faisait rien ?

**Bruno BOUCHET** : On ne fait pas grand-chose parce que cela perdure depuis plusieurs mois.

**Andrea KISS** : Mais attendez, Monsieur BOUCHET, c'est un problème de société que vous avez partout et pas qu'au Haillan. Ce sont des problèmes que l'on a eus à Bel Air. Ce sont des problèmes que l'on a eus dans d'autres secteurs. Chaque fois que l'on est avisés de ce qu'il s'y passe, la police municipale fait des patrouilles, la police nationale y passe, mais on sait tous pertinemment, parce qu'on est des gens un peu lucides, que l'on déplace le problème. On va déplacer le problème.

**Bruno BOUCHET** : A partir du moment où cela vous plaît, c'est très bien.

**Andrea KISS** : Votre raccourci, je vous le dis, est primitif. Je ne peux pas vous dire mieux. C'est primitif, c'est basique. A partir du moment où il y a des habitants, il y a des nuisances. Cela ne se passe pas forcément comme ça.

**Bruno BOUCHET** : Je n'ai pas parlé des habitants, c'est vous qui en avez parlé.

**Andrea KISS** : Du coup, vous êtes allé sur les pompiers. Sur les pompiers, je vous ai répondu, il n'y a plus de sujet.

**Bruno BOUCHET** : Je n'ai pas parlé des pompiers, mais de la police. Vous changez les mots que j'utilise. C'est extraordinaire.

**Andrea KISS** : Monsieur BOUCHET, vous avez une capacité à déplacer le problème, au fur et à mesure que l'on vous répond avec des arguments, qui est quand même assez astronomique. On va passer la parole à Madame AJELLO.

**Cécile AJELLO** : Je voudrais faire une proposition à Monsieur BOUSQUET qui cherche de l'argent. Ce travail est un travail manifestement fourni et il me semble que certaines fiches, certaines thématiques sont transversales et pourraient mériter d'être monnayables. Ce n'est peut-être pas l'objectif de la commune, mais voilà.

Ceci dit, l'autre question que je me posais est celle de l'impact réel dans le quotidien de ce travail, l'objectif étant qu'il ne reste pas dans des tiroirs et que ce ne soit pas une communication, mais une réalité. Ce à quoi j'avais songé, c'étaient des réunions d'information. Comment le communiquer, comment le faire savoir, comment impacter, sachant qu'on le sait très bien, chacune et chacun ne se déplace et ne se met en

mouvement que lorsqu'il y a un intérêt personnel. C'est comme ça, c'est la nature humaine.

Donc, les réunions régulières, transversales pourraient faire venir différents participants selon leur intérêt, des réunions tournantes. Ce n'est pas parce qu'il y a 3 personnes que cela n'intéresse pas.

L'autre point que je voudrais aborder, c'est qu'un service urbanisme qui ose prendre le pouvoir au nom du bien collectif et qui ose imposer sa vision et sa volonté, cela me va bien

Pour parler du bitume et des allées dans les maisons, effectivement, je suis toujours un petit peu étonnée de voir que les uns et les autres mettent du bitume dans leur jardin, sachant que c'est cancérigène et c'est là où leurs enfants vont jouer. Il est bien à un moment d'oser dire les choses et de ne pas se cacher au nom du politiquement correct.

**Jean-Michel BOUSQUET** : Merci Madame AJELLO.

La réponse sur le caractère éventuellement monnayable, à mon sens et à notre sens, n'est pas compatible avec la volonté de le dupliquer au grand public et cela pourrait constituer un frein à son déploiement. Donc, comme toujours avec le pragmatisme que je porte, nous ferons un sacrifice sur la vente de ces fiches pour nous concentrer sur leur efficacité.

**Monique DARDAUD** : En ce qui me concerne, je crois que c'est écrit dans la délibération et je ne l'ai pas dit tout à l'heure. Vous savez que l'on avait fait un stand le jour de *La rue aux enfants*. Rue Clémenceau, il y avait un stand où l'on parlait de cette charte. Il n'y a pas eu la queue, mais il y a eu un certain intérêt. Les gens posaient des questions. Il y avait la responsable de l'urbanisme qui était là. Nous étions également accompagnés par le bureau d'étude avec lequel nous avons travaillé. Personnellement, j'y suis restée un petit peu et il y a des gens qui ont posé des questions, des gens qui se demandaient ce que pouvait être une charte de ce type, d'autres qui demandaient si dans ce document ils allaient trouver comment faire ceci ou cela chez eux. Il y a eu des niveaux d'intérêt différents et, en effet, il vaut le coup de faire cela dès qu'il y a un peu de public quelque part. Le peu de personnes que l'on touche permet de faire boule de neige et de faire passer l'information. Merci de votre proposition.

**Erika VASQUEZ** : Je revenais sur la déclaration de Madame AJELLO. Si j'ai bien compris, votre intervention était sur le monnayable. Vous considérez que les fiches

éditées doivent éventuellement être payées par le citoyen. C'est bien ce que j'ai compris ? J'avais besoin de cette précision. Qu'entendiez-vous par monnayable ?

**Cécile AJELLO** : Ce n'est pas tant le citoyen que d'autres institutions. Je trouve que certaines thématiques sont transversales et pourraient être achetées par d'autres institutions qui achètent d'autres fiches faites par d'autres. Mais c'était plus une boutade pour faire baisser la pression qu'une volonté de faire payer le concitoyen haillanais.

**Erika VASQUEZ** : Vous me rassurez, Madame AJELLO, parce qu'effectivement, si un service public comme une mairie doit faire payer des fiches pour que le citoyen adhère, une nouvelle fois, j'ai des moyens pour faire payer un peu plus et pour faire rentrer de l'argent, c'est d'aller le chercher là où il est. Vous avez une taxe Zucman qui serait très bien et qui pourrait largement remplir les caisses de l'État.

**Éric VENTRE** : Je vais me permettre de revenir sur la discussion musclée que vous avez eue avec Monsieur BOUCHET. Il y a quelque chose d'intéressant que vous avez dit : vous avez mis en avant qu'il y a eu des problèmes à Bel Air, entre autres, et dans d'autres quartiers. Vous avez appelé la police nationale, ce qui est normal, mais à part cela, qu'est-ce que vous faites avec la majorité municipale dans ce cadre ? On est d'accord, c'est un service régalién à la base, mais qui peut être accompagné par les municipalités pour être le plus efficace possible. Au niveau national, nous savons tous qu'ils mènent des actions d'envergure sur le narcotrafic.

Donc, dans les discours que vous avez eus avec Monsieur BOUCHET, j'ai l'impression que vous êtes plutôt attentiste par rapport aux actions menées au niveau de la mairie.

**Andrea KISS** : Je vous rappelle que nos policiers municipaux n'ont aucun pouvoir d'enquête. Par contre, ils se promènent beaucoup et lorsque l'on constate des choses, on fait intervenir la police nationale, notamment lorsque les faits sont avérés et récurrents. Mais on ne peut pas l'empêcher, vous l'imaginez bien. Que voulez-vous que l'on fasse ? Poster des policiers municipaux jour et nuit ? Ils iront ailleurs. Après, c'est une question d'éducation, vous le savez bien. Il y a beaucoup de prévention faite au niveau des écoles, des collèges. Le Ranch fait ce travail, La Source fait ce travail, mais ce n'est pas à l'échelle du Haillan qu'il y a du narcotrafic et du grand banditisme.

Nous avons eu, effectivement, des arrestations parce qu'il y avait des personnes problématiques qui trafiquaient à un niveau un peu au-dessus. Ces personnes ont été arrêtées. Depuis, la tranquillité est revenue dans le quartier en question.

Pour l'instant, nous faisons notre travail avec les moyens dont nous disposons. C'est un constat. Je ne dis pas qu'il est bien qu'à Bel Air, il y ait des jeunes qui fument le pétard. Ce qui m'inquiète beaucoup plus, c'est la consommation de protoxyde d'azote. C'est beaucoup plus inquiétant. Nous avons pris un arrêté. Nous avons fait partie des premières communes à avoir pris un arrêté et le préfet a pris un arrêté général départemental interdisant la vente, la détention et la consommation de protoxyde d'azote sur l'espace public. Le vrai problème est là.

Donc, surveillez vos enfants. C'est le seul conseil que je peux vous donner. Surveillez vos enfants, car ce sont eux qui peuvent potentiellement être victimes de cela. Il faut les éduquer et surtout leur apprendre à dire non.

**Cécile AJELLO** : Je reviens sur la communication et l'impact réel de ce document. Je pensais au conseil des enfants. J'aurais imaginé travailler avec eux sur ce document, car on connaît le pouvoir d'influence des enfants. C'était une proposition qui m'était venue.

**Bruno BOUCHET** : Concernant le protoxyde d'azote, il suffit d'aller au Forum, sur le parking du Forum. C'est régulier, quatre à cinq fois par semaine.

**Andrea KISS** : Mais pas qu'au Forum. On en trouve tous les matins devant la mairie. La réalité, c'est que ce sont nos enfants qui font cela. Il y a un vrai problème d'éducation, un vrai problème de surveillance de la part des parents. Si les parents surveillent et ne laissent pas traîner leurs enfants dehors la nuit, ils ne consommeront pas de protoxyde d'azote. C'est un fléau pour les jeunes, car ils se mettent en danger et c'est aussi un fléau environnemental, car on retrouve partout des ballons et des bonbonnes.

Aujourd'hui, nous sommes un peu désarmés et je ne vois pas trop, à part se faire attraper par la police, mais la plupart sont des mineurs. Donc, que va-t-il se passer ? C'est un problème d'éducation, c'est un problème que nous avons pris à bras-le-corps, mais malheureusement, aujourd'hui, nous ne sommes pas en capacité de surveiller tous les jeunes de cette commune qui s'adonnent à ces pratiques extrêmement dangereuses pour eux.

**Cécile AJELLO** : Ce problème de protoxyde d'azote apporte de l'eau à mon moulin. Lorsque je répète l'importance de la conscience de protéger la vie, si c'était une volonté sociétale forte des adultes et des politiques, ce serait transmis aux enfants. S'il y avait une conscience générale de la préciosité de la vie, de l'incroyable vécu et du corps humain, de l'organisme, si les enfants avaient cette conscience de se protéger, jamais ils ne penseraient à se détruire avec de la drogue, car la drogue crame leur cerveau. On

en revient à mon point de départ : la conscience de la protection de la vie. Dans ce cas, on ne se détruit pas.

**Bruno BOUCHET** : Je finirai là-dessus. C'est vrai que sur des zones comme Bel Air, comme certains endroits, si on avait des zones caméras, on ne va pas reprendre la discussion, mais nous avons une vision tout à fait différente, vous et nous.

**Andrea KISS** : Monsieur BOUCHET, vous pourrez mettre toutes les caméras du monde. Première chose, les gamins qui ne sont pas complètement idiots, sauf s'ils ont vraiment consommé beaucoup de protoxyde d'azote, iront ailleurs. Et vous verrez quoi ? Vous verrez des jeunes avec des capuches que vous ne reconnaîtrez pas, des jeunes mineurs que l'on va arrêter et mettre en garde-à-vue. Est-ce que très sincèrement vous pensez que cela va faire avancer le schmilblick ?

Ce débat, nous l'aurons, ne vous inquiétez pas, mais en tout état de cause, je ne crois pas que ce soit la bonne solution. La vraie solution, c'est que les parents éduquent les enfants et les protègent de ce genre de pratique. C'est tout.

Je vous signale d'ailleurs, au passage, que lorsque nous attrapons des jeunes et que c'est la première fois qu'on les voit faire des bêtises, nous pratiquons le rappel à l'ordre. Sur ce mandat, j'en ai fait quasiment une trentaine. Et sur cette trentaine de gamins, il n'y avait que 3 majeurs. Je peux vous dire qu'il y avait des enfants de bonne famille du Haillan, pas du tout ce que l'on pourrait imaginer.

Donc, je vous le dis, surveillez vos enfants. Je vous propose que nous passions au vote.

Y a-t-il des votes contre cette charte paysagère ? Y a-t-il des abstentions ?

**Mise aux voix, cette délibération est adoptée ainsi qu'il suit :**

- **POUR : 27**
- **ABSTENTION : 6 Bruno BOUCHET (Ambition pour le Haillan), Aurélie DUFRAIX, Hervé BONNAUD, Sophie TANGUY (Le Haillan réuni), Erika VASQUEZ (Élue communiste d'opposition), Eric VENTRE (Élu d'opposition)**

**Délibération n° D2025\_12\_100**

**SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS - ANNEE 2026 - AFFECTATION**

**Rapporteur : Catherine MOREL**

Le Rapporteur expose :

La Ville du Haillan accompagne et soutient les associations haillanaises dans l'exercice de leur mission d'intérêt général. Il existe au Haillan un grand nombre d'associations dans les domaines

de la culture, des loisirs, du sport, du développement durable, du social et solidaire, et du scolaire.

La Ville accompagne les associations par un soutien financier direct à travers des subventions de fonctionnement. La ville peut aussi apporter un soutien dans la mise à disposition de locaux, d'aide logistique et d'accompagnement de leurs projets.

Les montants octroyés sont décidés par la Ville en fonction de ses capacités budgétaires et de ses critères d'attribution.

Une convention d'objectifs triennale est signée avec les associations bénéficiant d'une subvention supérieure à 3 000 €.

**VU** la délibération n°06/37 du 25 juin 2024 concernant le règlement d'attribution des subventions et la charte de la vie associative ;

**CONSIDERANT** la nécessité de soutenir et d'encourager la vie associative pour le développement et l'animation du territoire ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

### **DÉCIDE**

**Article 1 : D'ATTRIBUER une subvention aux associations conformément au tableau ci-joint qui fixe la liste des bénéficiaires et le montant des subventions.**

**Article 2 : D'OCTROYER la somme de 297 825 € comme montant global des subventions versées aux associations.**

**Article 3 : D'INDIQUER que la dépense correspondante sera imputée à l'article 65748 du budget principal 2026.**

**Hervé BONNAUD** : Je ne participerai pas au vote dans la mesure où je suis impliqué dans l'ASH.

**Andrea KISS** : Vous ne pouvez pas non plus prendre part au débat.

**Hervé BONNAUD** : Comme vous tout à l'heure, Madame le Maire, si on veut poser des questions sur l'ASH, après le Conseil municipal.

**Christine ONDARS** : Je ne participerai pas au vote.

**Régis LAINEAU** : Etant moi-même dans une association, je ne participerai pas au vote.

**Erika VASQUEZ** : Madame MOREL, concernant les subventions, je ne vois pas où figure celle concernant Cittaslow. Je crois me souvenir que nous attribuons une cotisation de 750 € pour Cittaslow France et de 1 500 € pour Cittaslow international, soit un total de 2 250 €. Par ailleurs, j'aimerais savoir à quoi servent ces cotisations, mais aussi quels en ont été les bénéficiaires pour notre commune.

**Catherine MOREL** : Ce n'est pas une subvention mais une adhésion. C'est pour cela que Cittaslow n'apparaît pas sur le tableau et n'est pas dans la délibération. De même,

nous avons déjà enlevé les missions Technowest qui étaient aussi des adhésions. Là, cela ne concerne que des subventions.

**Erika VASQUEZ** : Je me doutais que vous alliez me répondre que c'était une adhésion. Je ne vois pas où est la différence. On donne de l'argent à une association malgré tout, puisque vous avez signé le renouvellement de l'adhésion à l'association Cittaslow France. Cela a été bien enregistré en tant qu'association. Adhésion ou pas, il y a à un moment donné un capital qui est versé pour un fonctionnement et donc, pour des missions et éventuellement des activités qui seraient bénéfiques pour la commune. J'aimerais savoir en quoi les activités de Cittaslow ont été bénéfiques pour la commune. Je sais ce que vous allez me répondre, qu'il y a certaines missions qui ont été conclues ou certaines activités qui ont permis à la commune de s'y inscrire.

Je vous rappelle simplement que de nombreuses collectivités en France poursuivent des objectifs similaires en s'inscrivant dans d'autres démarches labellisées ou autonomes, comme l'Agenda 21, le label village fleuri, les plans locaux d'urbanisme, sans avoir à déboursier 2 250 €.

Pour une commune qui prône les économies, je suis un peu dubitative, d'autant que lorsque je me suis rendue sur le site de Cittaslow, je pensais que cet argent servait peut-être à entretenir une maintenance informatique ou autre. Sur le site, on constate que l'information la plus récente remonte au 10 octobre 2018. C'est formidable. Depuis 7 ans, on ne sait rien sur le fonctionnement de cette association à qui le Haillan verse 2 250 €. Pire, on nous apprend que le président de Cittaslow France et son épouse se trouvent à Nankin en Chine où ils effectuent des réunions. Je suppose que ceux qui doivent se rendre en Chine pour rejoindre le président pour des réunions de travail... C'est un label qui prône les déplacements doux. Merci pour le coût carbone du voyage en Chine.

Je souhaiterais simplement savoir quand cette plaisanterie va se terminer, nous qui sommes toujours à la recherche d'économies. J'espère que les Haillanais qui s'investissent réellement et bénévolement dans les associations apprécieront le don de 2 250 € à une association qui ne sert à rien.

**Jean-Michel BOUSQUET** : Pour répondre sur la première partie...

**Erika VASQUEZ** : J'ai posé une question à Madame MOREL. Vous répondez à sa place.

**Jean-Michel BOUSQUET** : Sur la partie juridique.

**Erika VASQUEZ** : Je suis toujours étonnée que quand on pose des questions à des élus, il y en ait d'autres qui répondent.

**Jean-Michel BOUSQUET** : Vous me permettrez d'avoir sollicité la parole auprès de Madame le Maire avant Madame MOREL qui me l'a accordée dans l'ordre des choses. Vous me permettrez aussi de pouvoir, au même titre que l'ensemble des collègues élus au sein de ce Conseil municipal, prendre la parole sur une question, ce qui n'obérera en rien la réponse de Madame MOREL ensuite, bien entendu.

À quel titre est-ce que je prends la parole ? Ma délégation étant aussi l'administration générale et le volet juridique de la collectivité, je voulais juste préciser, à toutes fins utiles à l'ensemble des personnes ici présentes et des personnes qui nous suivent, la différence entre l'adhésion à une association et le versement d'une subvention à une association, parce que pour vous, c'est la même chose.

Je suis désolé de vous contredire, juridiquement, il y a des différences de fond. D'une part, parce que l'acte financier qui sous-tend ces deux actions financières est fondamentalement différent et d'autre part parce que l'objectif n'est pas le même. Si on va par là, vous insistez sur Cittaslow, mais la Ville est aussi adhérente de l'Association des Maires de France, Ville et aéroport, etc. Ce ne sont pas les mêmes choses et ce ne sont pas des sujets qui sont débattus dans cette délibération. Au même titre qu'un citoyen lambda adhère à une association, c'est-à-dire qu'il prend part à un dispositif, les subventions aux associations, c'est effectivement de l'argent public qui est donné à une association avec l'idée de développer une action sur le territoire en direction des Haillanais de par l'objet de l'association, pour certaines, avec la contractualisation avec la Ville.

Il y a une différence de fond juridique entre les deux. Je voulais juste préciser cela pour les gens qui nous écoutent afin qu'il n'y ait pas d'ambiguïté sur les dispositifs.

**Andrea KISS** : Et pour répondre à Madame VASQUEZ sur ce qui se passe à Cittaslow, effectivement, vous avez un réseau français et un réseau international. Cette année, nous avons notamment, via le réseau international, participé avec plusieurs communes du réseau français à un séminaire préparatoire autour de l'alimentation et tout ce qui concernait le travail réalisé sur les circuits courts des maraîchers. Nous avons sur notre commune une petite expertise sur ce sujet, ayant encore 4 maraîchers en activité sur la commune. Tout cela s'est fait dans une série de sessions préparatoires à l'Assemblée générale internationale qui a eu lieu cette année en Corée.

Là où vous avez parfaitement raison, c'est que le site du réseau France est en rade depuis un moment, car nous n'avions pas réussi à récupérer les codes administrateurs de ce site. Ludovic GUITTON est en contact avec sa collègue de Segonzac, puisque Segonzac a été la première commune adhérente du réseau et nous sommes en train d'essayer de régler ce problème informatique et juridique pour récupérer les codes qui vont nous permettre de mettre à plat un nouveau site qui est prévu mais, dans la mesure où il va y avoir les renouvellements d'exécutif au mois de mars prochain, il a été décidé à l'Assemblée générale à laquelle nous avons assisté il y a quelques semaines de repousser ce travail après et en particulier, notre adhésion avec celle des autres communes, puisque nous sommes 13 dans le réseau français, permettra de payer un nouveau site avec une mise à jour.

Nous avons mis en place un certain nombre de choses. Nous avons une page Facebook dédiée au réseau France sur laquelle nous communiquons sur l'ensemble des actions menées dans la philosophie Cittaslow, donc sur cette page où nous reroutons systématiquement tout ce qui relève de l'esprit Cittaslow.

Pour l'instant, jusqu'au renouvellement des exécutifs, il n'est pas prévu, si ce n'est peut-être d'organiser un conseil d'administration en visio et je suis plutôt d'accord avec vous sur le fait qu'aller à l'autre bout du monde n'est pas forcément le plus idéal ni le plus raccord avec les valeurs de Cittaslow. Néanmoins, le président que vous évoquez est malheureusement décédé depuis et il n'y a pas eu d'autres voyages réalisés sous couvert de Cittaslow.

Nous avons effectivement une élue de Segonzac qui est allée à l'Assemblée générale internationale, mais de son propre fait sur ses propres deniers, puisque c'est ainsi que cela se passe avec Cittaslow, c'est-à-dire que vous payez votre billet, votre déplacement, ce n'est pas l'association qui paie, et elle y est allée parce qu'elle avait un voyage familial personnel en Corée et en a profité pour représenter le réseau France dans le réseau international lors de cette Assemblée générale.

Nous avons beaucoup de projets, car nous avons beaucoup travaillé lors de la dernière Assemblée générale. C'est beaucoup un réseau d'échanges sur les bonnes pratiques. Nous avons eu plein d'idées. Nous avons nous-mêmes proposé à nos collègues de Cittaslow des choses intéressantes comme Explorama et fin septembre, la diffusion d'un film intitulé « April in France » auquel vous étiez invités, qui a été réalisé à la Bastide d'Armagnac qui est une des villes Cittaslow et qui véhicule ces valeurs Cittaslow. Nous avons fait venir les séniors, les collégiens, il y avait 8 ou 10 classes, des

enfants des accueils de loisirs qui ont pu profiter et échanger à cette occasion avec le réalisateur du film sur ces valeurs.

**Erika VASQUEZ** : J'ai bien compris, Monsieur BOUSQUET, la différenciation entre labellisation et cotisation, il n'y a pas de problème.

J'ai noté qu'effectivement c'était de l'argent public qui servait à développer une action. La question que je posais était donc : quelles actions avaient été formalisées sur la commune ? Madame le Maire m'a répondu en précisant qu'il y avait les circuits courts des maraîchers, la sécurité alimentaire. Je rappelle que ces possibilités-là sont offertes dans le cadre d'autres associations qui le font gratuitement et bénévolement.

Sur la sécurité alimentaire, par exemple, l'Agence Régionale de Santé, organisme anciennement Sécurité Sociale, donne toutes les indications et il y a tout moyen de les obtenir. Sur les circuits courts maraîchers, je pense qu'il y a suffisamment d'associations pour vous guider dans cette démarche.

Je trouve que c'est excessif pour avoir un résultat minime et qui n'apporte, à mon sens, pas grand-chose pour le Haillan, si ce n'est la lenteur, et je pense que tous ceux qui utilisent actuellement le centre-ville comprennent bien que nous sommes dans la lenteur.

**Andrea KISS** : Juste pour vous dire que sur Cittaslow, l'ARS n'est pas compétente dans ce domaine. Sur la sécurité alimentaire, il ne s'agit pas de la sécurité au sens biologique du terme. Il s'agit de comment mieux nourrir la population, c'est-à-dire comment permettre à la population d'accéder à des produits de qualité à proximité de chez elle. L'ARS n'aurait absolument pas pu ni sans doute voulu intervenir sur ce sujet, car ils n'y connaissent rien. Ils sont capables de vous dire si un produit est propre à la consommation ou non, et c'est tout.

Là, il s'agissait de comparer des pratiques internationales de commercialisation sur les circuits courts entre ce qui peut se passer en France et en Italie. Il est très intéressant de prendre de la hauteur, d'avoir un peu de vision et de sortir le nez du guidon pour pouvoir comparer et voir si ce que l'on fait ne peut pas être amélioré, amendé ou modifié.

**Bruno BOUCHET** : Juste une petite question. Est-ce qu'il y a un bureau local ? Est-ce qu'au Haillan il y a un bureau avec un président ?

**Andrea KISS** : Non, ce n'est pas comme ça que cela fonctionne. Le réseau est présidé aujourd'hui par le maire d'une petite commune du Gers qui s'appelle Simorre. La

trésorerie est assurée par la Bastide d'Armagnac. Le secrétariat est assuré par la Ville du Haillan. Voilà comment sont réparties les tâches, mais physiquement il n'y a pas d'implantation de Cittaslow. Quand on doit échanger, on se connecte en visio, ou on se retrouve comme on l'a fait pour l'Assemblée générale à Segonzac et on tourne sur l'ensemble des 13 communes du réseau.

**Cécile AJELLO** : Je vais aller à contre-courant parce que je trouve que communiquer entre pairs sur des thématiques communes et s'enrichir des pratiques des uns et des autres, c'est le codéveloppement. C'est très répandu dans le secteur privé et c'est très enrichissant et fort intéressant. L'ouverture internationale permet de prendre de la hauteur, que ce soit via un avion ou la visio – boutade. Par contre, ce principe de s'enrichir les uns des autres et de ne pas se scléroser au national, mais de s'ouvrir à l'international est moderne et très intéressant, pour autant qu'il y ait des actions concrètes qui en découlent.

**Adrea KISS** : Très bien, merci. J'ai bien noté la non-participation au vote de Christine ONDARS, de Régis LAINEAU et d'Hervé BONNAUD. Il n'y a personne d'autre qui est membre d'un exécutif d'association ? Je propose que l'on passe au vote.

**Bruno BOUCHET** : J'avais un commentaire par rapport à Cittaslow, mais mon intervention venait après. Lors du rapport d'orientations budgétaires, Monsieur BOUSQUET a parlé d'un soutien aux associations et pour argumenter, ou noyer le poisson, il nous parle de mise à disposition des équipements sportifs.

Qu'en est-il exactement ? Je crois que l'on a un peu répondu tout à l'heure. Par contre, je voudrais remettre en perspective l'évolution des budgets. En 2024, on était à 295 878 €. En 2025 à 295 736 €, donc une baisse de 2% et cette année en 2026, à 297 825 €, soit une hausse de 0,7%. Si on y met l'inflation, en réalité les budgets diminuent. C'est un constat. C'est tout.

**Jean-Michel BOUSQUET** : J'entends ce que vous dites. Je vais vous répondre d'une autre façon. Il y a deux choses. Aujourd'hui, vous vous rappelez l'évolution des dotations aux collectivités, les difficultés auxquelles nous devons faire face pour arriver à maintenir notre patrimoine avec des baisses de dotations de l'État notamment.

Le fait de maintenir un budget stable aujourd'hui sur les subventions - il augmente quand même de 2 000 € depuis 2025 - et de pouvoir augmenter le volume que représente la mise à disposition des bâtiments, vous avez raison, il y a les deux, je l'ai dit sans aucune langue de bois ni hypocrisie et vous êtes le premier à avoir reconnu que Madame MOREL vous avait donné les chiffres. C'est une réalité.

Il faut aussi poser la réalité de toute l'aide qu'apporte la collectivité aux associations. On parlait historiquement des subventions, mais il y a aussi l'aide et le soutien aux associations.

Le contexte financier des collectivités ainsi que les difficultés à soutenir des associations à caractère culturel, sportif ou autre font que le fait de pouvoir maintenir les créneaux et les bâtiments constitue déjà une augmentation supérieure à l'inflation pour les associations. Il ne faut pas se voiler la face. Le maintien de l'existant constitue déjà des dépenses très importantes pour la collectivité dans un contexte où nos recettes se contractent. J'y reviendrai tout à l'heure dans le cadre du budget de façon totalement transparente, comme toujours, et sans aucune langue de bois.

**Andrea KISS** : Pour finir sur ces sujets, il faut savoir que certaines associations avaient des trésors de guerre avec des montants très importants. L'idée est aussi pour ces associations, notamment celles qui n'ont pas de salariés, de faire baisser ce trésor de guerre car il n'y a aucune raison pour qu'elles thésaurisent. Nous avons demandé à certaines associations de faire cet effort et d'aller y puiser. Certaines l'ont fait et c'est ce qui explique que pour certaines, nous avons réaugmenté cette année puisqu'elles étaient arrivées au minimum et que nous leur redonnons un coup de pouce. Nous sommes très attentifs, notamment aux associations qui ont des salariés.

**Éric VENTRE** : Par rapport à ce que vous dites, Madame le Maire, pour les sommes de subventions engagées qui ont été étudiées avec Madame MOREL, est-ce que des conventions ont été signées pour des sommes importantes ? Il me semble que dans les années précédentes, sur les subventions, on avait en annexe les conventions et là, on ne voit apparaître aucune convention.

**Catherine MOREL** : Les conventions d'objectifs ont été votées à part. Elles ne sont pas présentées avec les subventions, mais elles sont signées dès lors que la subvention dépasse 3 000 €.

**Bruno BOUCHET** : Quand cela dépasse 3 000 € de subvention. Pour le Haillan Foot 33, avec 13 000 €, la commune met de l'argent, de l'argent, de l'argent sur le Haillan Foot 33. Vous allez me dire d'aller me renseigner auprès d'eux. On s'est un peu renseigné, c'est 25 000 € de déficit. Cela commence à devenir compliqué.

**Catherine MOREL** : Pour le Haillan Foot 33, je l'ai expliqué, ils ont une équipe qui est montée en régional 3 et ils ont des frais supplémentaires. Cette année, on les aide, mais comme pour le volley, on leur a bien précisé qu'ils devraient l'année prochaine chercher des sponsors. Ils ont une situation financière qui est bonne. Il y a une nouvelle équipe

qui est très sérieuse, qui nous a présenté un dossier avec des projets. Les 4 000 € d'augmentation sont temporaires.

**Bruno BOUCHET** : Je vous remercie de dire qu'ils ont une équipe très sérieuse, ce qui n'était pas le cas avant.

**Andrea KISS** : On connaît des associations qui ont connu les mêmes affres, voire pire.

**Éric VENTRE** : Pour l'opposition, est-ce que vous pourriez nous faire passer les conventions ?

**Andrea KISS** : Quand on les vote, vous les avez. C'est public. Il suffit que vous regardiez dans les délibérations que l'on a votées précédemment et vous les aurez au fur et à mesure qu'on les passera en Conseil. Ce n'est pas secret.

Je vous propose que l'on passe au vote.

**Mise aux voix, cette délibération est adoptée ainsi qu'il suit :**

- **POUR : 30**
- **NE PARTICIPE PAS AU VOTE : Christine ONDARS, Régis LAINEAU, Hervé BONNAUD (Le Haillan réuni),**

**La délibération est adoptée.**

**Délibération n° D2025\_12\_101**

**DOSSIER UNIQUE D'AUTORISATION DE PRELEVEMENT ET DE DECLARATION D'UTILITE PUBLIQUE CONCERNANT LA MISE EN CONFORMITE DE QUATRE OUVRAGES "DEMANES", "RUET", "BUSSAC SOURCE" ET "MOULINAT" - AVIS**

**Rapporteur : Ludovic GUITTON**

Le Rapporteur expose :

Au 1er janvier 2023, la Régie de l'Eau Bordeaux Métropole est devenue le nouveau pétitionnaire au titre de l'autorisation globale de prélèvement et des autorisations individuelles de prélèvement des captages de prélèvements destinés à la distribution au public en eau potable.

La Régie, à travers son service de l'eau, dessert vingt-trois des vingt-huit communes de Bordeaux métropole (BM) pour une population de 792 649 habitants et 305 118 abonnés. Le système de production est composé de 102 points de prélèvement dont 11 sources et captages peu profonds ainsi que 91 forages profonds. Les volumes prélevés en 2023 se sont élevés à 56,31 millions de m<sup>3</sup>.

La présente demande a pour objet la mise en conformité réglementaire au titre des Codes de l'Environnement et de la Santé Publique de 4 ouvrages situés sur le territoire communal du HAILLAN :

- Les captages Demanes et Ruet et Bussac source prélevant l'eau de la nappe de l'Oligocène depuis les années 1960 (nappe à l'équilibre) ;

- Le captage Moulinat, prélevant l'eau de la nappe de l'Eocène depuis 1965 (nappe déficitaire).

La demande porte sur :

- La déclaration d'utilité publique des travaux de dérivation des eaux et d'instauration des périmètres de protection,
- L'autorisation de prélever et de distribuer au public de l'eau destinée à la consommation humaine.

Le dossier complet de demande d'autorisation établi par la régie de l'eau Bordeaux Métropole a été transmis le 22/9/2025 pour instruction à la DDTM de la Gironde et à la Délégation Départementale de la Gironde de l'ARS Nouvelle Aquitaine.

Ce dossier vient à la suite de l'autorisation de prélèvement « Ruet » du 12/06/1969, de la DUP « Moulinat et Bussac Source » du 22/07/1971 et de la dernière Autorisation Globale de prélèvements du 27/03/2023.

Le dossier joint en annexe et transmis par le DDTM faisant 1259 pages, il est proposé ci-dessous quelques éléments de synthèse permettant aux élus du Conseil Municipal d'appréhender le contexte pour émettre un avis.

Les eaux captées par le forage de DEMANES (113m de profondeur/ -90m NGF, depuis 1960) sont directement refoulées vers l'usine de Cap-Roux via la conduite de Gamarde, où elles y subissent un traitement avant d'être de nouveau refoulées sur le réseau de distribution de la cote 75, alimentant l'unité de distribution de Cap-Roux.

- Il est demandé une diminution du volume maximal par an autorisé à 1,2 million de m<sup>3</sup> au lieu des 1,4 actuels. 906 200 m<sup>3</sup> ont été prélevés en 2023.

Les eaux captées sur le forage de RUET (90m de profondeur/ -54m NGF, depuis 1969) sont traitées en station puis refoulées sur le réseau de distribution de la cote 75, alimentant l'unité de distribution de Cap-Roux.

- Il est demandé une diminution du volume maximal par an autorisé à 0,6 million de m<sup>3</sup> au lieu des 0,7 actuels. 315 448 m<sup>3</sup> ont été prélevés en 2023.

Les eaux captées par le forage de MOULINAT (234m de profondeur / -223m NGF, depuis 1965) et la source de BUSSAC (4,6m de profondeur / +6m NGF, depuis 1865) sont refoulées dans l'aqueduc du Taillan. Elles transitent ensuite vers l'usine de Cantinolle où elles sont traitées puis de nouveau refoulées vers l'aqueduc acheminant l'eau jusqu'au réservoir de Paulin, situé dans le centre de Bordeaux. Les eaux sont ensuite envoyées sur le réseau de distribution de la cote 75, alimentant l'unité de distribution de Paulin

- Pour Moulinat, il est demandé une diminution du volume maximal par an autorisé à 1,2 million de m<sup>3</sup> au lieu des 1,8 actuels. 736 746 m<sup>3</sup> ont été prélevés en 2023.

- Pour Bussac Source, il est demandé une diminution du volume maximal par an autorisé à 0,70 million de m<sup>3</sup> au lieu des 0,87 actuels. 906 200 m<sup>3</sup> ont été prélevés en 2023.

Toutes les eaux brutes sont conformes aux limites de qualité.

	Demanes	Ruet	Moulinat	Bussac Source
pH	6,9	7,2	6,5	6,7
Turbidité	Faible	Importante	Importante	Faible moyenne
Présence élevée de		Fer 800µg/L et manganèse 50µg/L	Fer 400µg/L	Fer 15µg/L
Qualité bactériologique	Bonne	Bonne	Bonne	Bonne
Contaminant anthropique	Nitrate entre 10 et 15 mg/L Pesticide 0,02 µm/L (limite à 0,5)	Aucun	Aucun	Nitrate entre 10 et 15 mg/L Pesticide 0,03 µm/L (limite à 0,5)
Perchlorate	entre 2011 et 2013 puis en 2018 et 2022	Aucun	Aucun	entre 2011 et 2013 (pollution sites propulsion des missiles) puis pics entre 2015 et 2018
Traitement avant distribution	Aucun	Oui : élimination du fer total et manganèse	Oui : élimination du fer total, manganèse et turbidité	Oui : élimination du fer total, manganèse et turbidité

La source de Bussac est mise sur arrêt si la turbidité devient trop importante.

Pour chaque captage, selon le contexte géologique et hydrogéologique, l'hydrogéologue propose la création d'un périmètre de protection immédiate et d'un périmètre de protection rapprochée assortis de prescriptions.

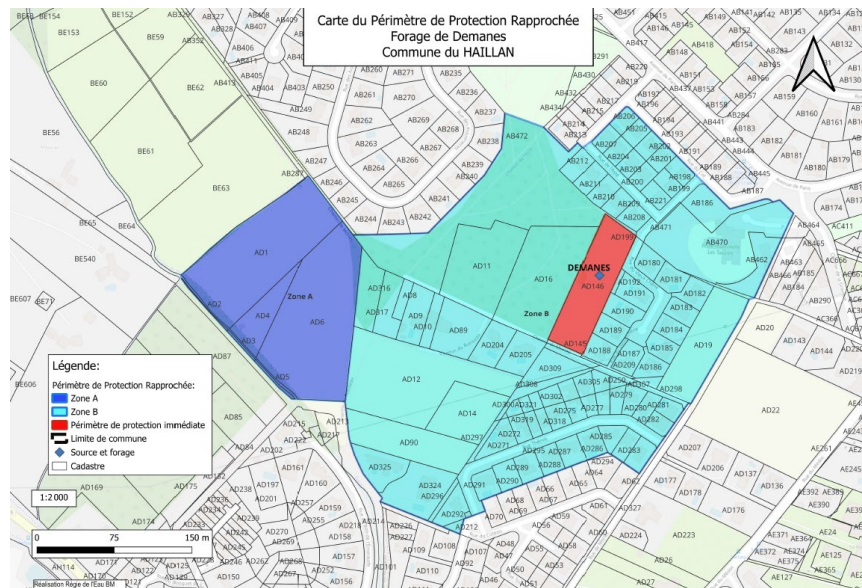
#### **Pour le captage « Demanes », chemin de Moriès, parcelle AD146**

---

Il est fait état de la présence sur site d'une cuve de soude qui n'est plus utilisée.

Le périmètre de protection rapprochée du forage DEMANES se situe dans un contexte hydrogéologique vulnérable avec absence de la couverture argileuse protectrice et à proximité immédiate à l'ouest d'un chenal sableux associé au ruisseau du Haillan dont le bassin versant très urbanisé comporte de nombreux facteurs de risque. Le niveau de la nappe est relativement profond par rapport au sol (12 – 14 m/sol environ) et la couverture d'alluvions anciennes sablo-graveleuse est épaisse, bien que perméable, ce qui lui confère une capacité de filtration des contaminations biologiques.

Le périmètre de protection immédiate en rouge ci-dessous restera clôturé. Aucune activité, dépôt ou installation en dehors de ceux liés au présent dossier d'utilité publique (pour l'eau potable)



**Dans le périmètre de protection rapprochée**

**Sont interdits, dans le Périmètre de Protection Rapprochée :**

1. La création de carrière, d'excavation de plus de 1 m de profondeur/sol non liée à des travaux nécessaires à l'alimentation en eau potable publique, ou à des réseaux existants (toute nouvelle piscine en particulier sera construite hors sol)
2. La création de forages et de puits sauf ceux qui seraient destinés à l'alimentation en eau potable publique ;
3. L'épandage intensif (hors fumure ordinaire du sol) ou infiltration de lisiers, de matière de vidange, ou tous déversements ou enfouissement de matière pouvant porter préjudice à la qualité des eaux souterraines (cf. prescriptions particulières pour l'assainissement) ;
4. Le traitement des sols contre les termites par épandage chimique ;
5. L'enfouissement de matières fermentescibles ;
6. Dépôt de déchets, d'hydrocarbures, de produits chimiques ;
7. La création de mares, étangs, plans d'eau de toute nature ;
8. La création de cimetière
9. L'implantation d'installations classées ;
10. Le camping y compris sauvage et le stationnement de caravanes habitées ou d'habitations mobiles de loisirs ;
11. L'extension de la zone constructible, qui doit rester limitée à celle définie dans le PLU en vigueur. La zone A2 (agricole) est à maintenir comme telle, ainsi que l'espace boisé classé existant ;
12. Les activités d'élevage intensif.

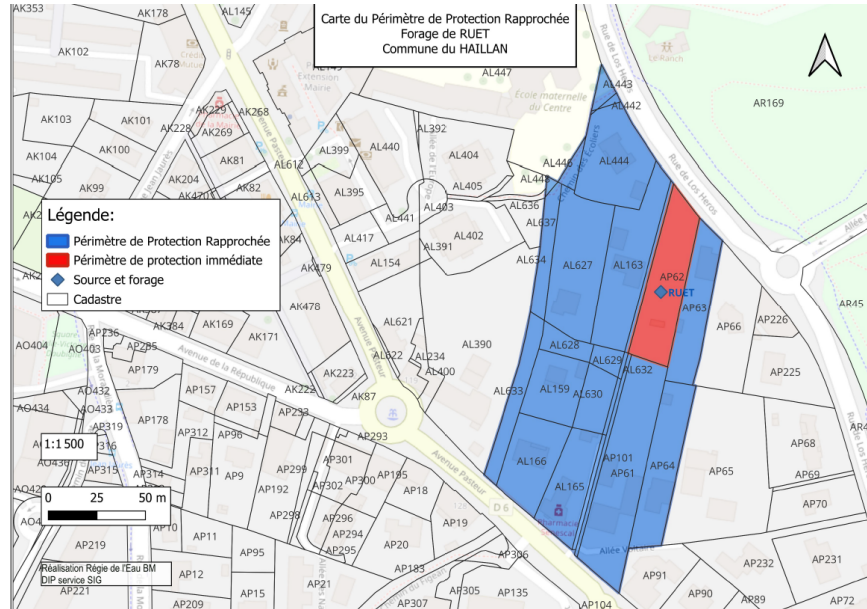
**Sont contrôlés et soumis à étude d'incidence (par rapport aux eaux souterraines) ou avis d'hydrogéologue agréé :**

1. L'utilisation d'engrais, de pesticides, de désherbant, ou de toutes substances destinées à la fertilisation des sols ou à la lutte contre les ennemis des cultures ;
2. La mise en place de réseau d'assainissement ;
3. Les travaux importants : routes, grands bâtiments, réseaux...
4. Les remblaiements qui devront se faire avec des matériaux naturels et inertes ;

**Pour le captage « Ruet », 22, rue de Los Héros, parcelle AP62**

L'aquifère oligocène peut être considéré comme captif, sous un recouvrement de 27 m de niveau sableux plus ou moins argileux et situé à 1,5 km des affleurements les plus proches.

Le périmètre de protection immédiate en rouge ci-dessous restera clôturé. Aucune activité, dépôt ou installation en dehors de ceux liés au présent dossier d'utilité publique (pour l'eau potable).



Dans le périmètre de protection rapprochée

Le périmètre de protection rapprochée représente une superficie de 18 000 m<sup>2</sup> (1,8 ha), développée préférentiellement dans la direction amont d'écoulement local supposé des eaux souterraines.

Sont interdits :

- |     |  |
|-----|--|
| 1.  | La création de carrière, d'excavation de plus de 1 m de profondeur non liée à des travaux nécessaires à l'alimentation en eau potable publique, ou à des réseaux existants (toute nouvelle piscine en particulier sera construite hors sol)                                  |
| 2.  | La création de forages et de puits sauf ceux qui seraient destinés à l'alimentation en eau potable publique ;  |
| 3.  | L'épandage intensif (hors fumure ordinaire du sol) ou infiltration de lisiers, de matière de vidange, ou tous déversements ou enfouissement de matière pouvant porter préjudice à la qualité des eaux souterraines (cf. prescriptions particulières pour l'assainissement) ; |
| 4.  | Le traitement des sols contre les termites par épandage chimique ;   |
| 5.  | L'enfouissement de matières fermentescibles ;  |
| 6.  | Le dépôt de déchets, d'hydrocarbures, de produits chimiques ;  |
| 7.  | La création de mares, étangs, plans d'eau de toute nature ;  |
| 8.  | La création de cimetière   |
| 9.  | L'implantation d'installations classées ;  |
| 10. | Le camping, y compris sauvage et le stationnement de caravanes habitées ou d'habitations mobiles de loisirs.   |

Sont contrôlés et soumis à étude d'incidence (par rapport aux eaux souterraines) ou avis d'hydrogéologue agréé :

- |    |  |
|----|--|
| 1. | L'utilisation d'engrais, de pesticides, de désherbant, ou de toutes substances destinées à la fertilisation des sols ou à la lutte contre les ennemis des cultures ; |
| 2. | La mise en place de réseau d'assainissement ;  |

3. Les travaux importants : routes, grands bâtiments, réseaux...
4. Les remblaiements qui devront se faire avec des matériaux naturels et inertes ;

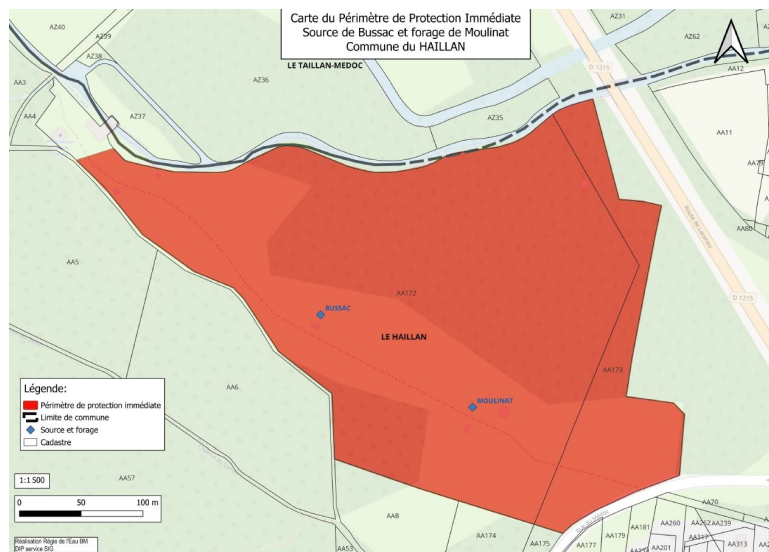
Un avis hydrogéologique sur le projet de la ZAC Cœur de ville a été sollicité et rédigé par Monsieur Armand en juillet 2024. Il émet un avis favorable à l'implantation de la ZAC Cœur de Ville dans le périmètre de protection rapprochée du forage de RUET, dans le respect des modalités et prescriptions détaillées dans son avis.

### **Pour le captage du « Moulinat », 76, rue du Médoc, parcelle AA172**

Le forage de MOULINAT, qui capte l'Eocène à 200 m de profondeur sur le site de BUSSAC, n'est pas concerné par ces effets « superficiels » : sa zone d'appel est orientée vers le nord-ouest conformément à l'écoulement de la nappe éocène dans ce secteur. La nappe de l'Eocène Moyen présente peu d'interactions avec les conditions locales du site.

De part la profondeur du captage et l'épaisseur de l'éponte le protégeant l'hydrogéologue agréé a souhaité uniquement mettre en place un périmètre de protection immédiate, identique à celui de la source de Bussac, placée sur le même site.

Le périmètre de protection immédiate en rouge ci-dessous restera clôturé. Aucune activité, dépôt ou installation en dehors de ceux liés au présent dossier d'utilité publique (pour l'eau potable).



## Pour le captage « source de Bussac », 76, rue du Médoc, parcelle AA172

La nappe de l'Oligocène n'est située qu'à quelques mètres de profondeur sous un recouvrement perméable (les formations du Miocène n'assurent une protection suffisante que beaucoup plus à l'ouest, là où leur épaisseur croît). Les sites de BUSSAC, et des sources du Thil situées immédiatement en amont constituent une zone d'émergences particulièrement complexes ; ils ont donné lieu à des études successives.

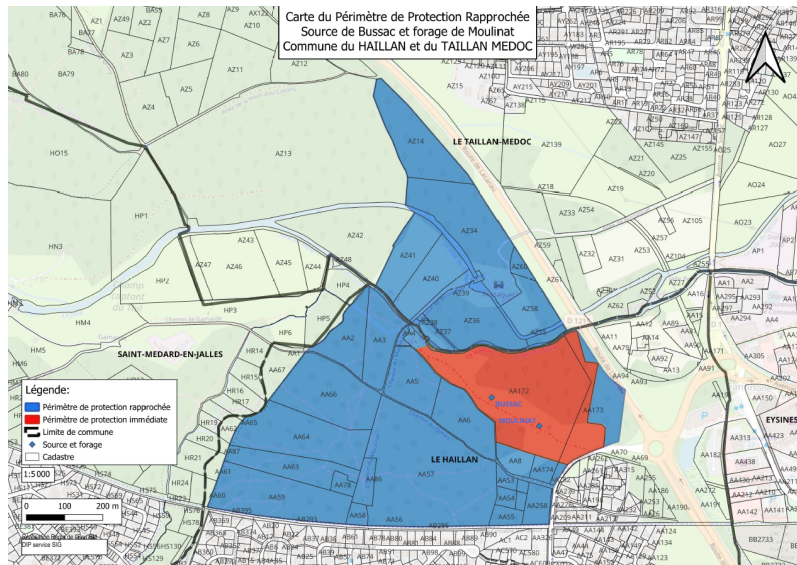
Les traçages réalisés en 1995 montrent que la Jalle n'alimente pas de manière significative la nappe, sans doute du fait d'un colmatage de son lit. La Jalle et ses alluvions récentes constituent un axe drainant jouant un rôle de barrière hydraulique entre le secteur Nord (Le Taillan) et BUSSAC Source située en rive sud. A l'ouest du champ captant de BUSSAC, le ruisseau Sainte-Christine a été identifié comme formant - lui aussi - une barrière hydraulique vis-à-vis du champ captant du Thil. Le débit des sources, en variant entre les périodes d'étiage et de crue, régule le niveau de la nappe.

***En résumé, on peut considérer que l'alimentation du captage de BUSSAC Source se fait essentiellement par le Sud, où les nappes de l'Oligocène et celle du Mio-Pléistocène sont interconnectées. Le bassin versant d'alimentation proche comprend la partie Est du Parc Sainte-Christine, le bourg ancien du Haillan et les lieux-dits Gasquet, Mauriès, la Houdine. Une inversion locale des écoulements naturels de la nappe (normalement orientés vers l'Est) est due à la dépression piézométrique permanente liée au drainage par la galerie de Gamarde.***

***L'aquifère oligocène est quasi-affleurant au droit du forage de BUSSAC Source.***

***Des risques de pollution de la nappe sont avérés, notamment au droit de la source et en période de fortes pluies. De plus, le passage du pipeline d'hydrocarbures dans le périmètre de protection immédiate de BUSSAC Source constitue une source de pollution ; des mesures spécifiques sont mises en place pour pallier ce risque.***

Le périmètre de protection immédiate en rouge ci-dessous restera clôturé. Aucune activité, dépôt ou installation en dehors de ceux liés au présent dossier d'utilité publique (pour l'eau potable).



### Dans le périmètre de protection rapprochée

Le périmètre de protection rapprochée représente une superficie de 360 000 m<sup>2</sup> (36 ha) sur les communes du Haillan et du Taillan-Médoc, développée préférentiellement dans la direction amont d'écoulement des eaux souterraines et en continuité avec le tracé du PPR défini pour les captages du Thil et de Gamarde situés immédiatement en amont.

Sont interdits :

1. La création de carrière, d'excavation de plus de 1 m de profondeur non liée à des travaux nécessaires à l'alimentation en eau potable publique,
2. La création de forages et de puits sauf ceux qui seraient destinés à l'alimentation en eau potable publique ;
3. L'épandage ou infiltration de lisiers, de matière de vidange, ou tous déversements ou enfouissement de matière pouvant porter préjudice à la qualité des eaux souterraines (cf. prescriptions particulières pour l'assainissement) ;
4. Le traitement des sols contre les termites par épandage chimique ;
5. L'enfouissement de matières fermentescibles ;
6. Le dépôt de déchets, d'hydrocarbures, de produits chimiques ;
7. La création de mares, étangs, plans d'eau de toute nature ;
8. La création de cimetières
9. L'implantation d'installations classées ;
10. Le camping, y compris sauvage et le stationnement de caravanes habitées ou d'habitations mobiles de loisirs ;
11. La création de lotissement et toute nouvelle construction (hors agrandissement des habitations existantes et constructions liées à l'AEP publique) ;
12. Les activités d'élevage, hors élevage à échelle familiale.

Sont contrôlés et soumis à étude d'incidence (par rapport aux eaux souterraines) ou avis d'hydrogéologue agréé :

1. L'utilisation d'engrais, de pesticides, de désherbant, ou de toutes substances destinées à la fertilisation des sols ou à la lutte contre les ennemis des cultures ;
2. La mise en place de réseau d'assainissement ;
3. Les travaux importants : routes, réseaux...
4. Les remblaiements qui devront se faire avec des matériaux naturels et inertes ;

### **Périmètre de protection éloignée commun à tous les ouvrages sauf Moulinat**

---

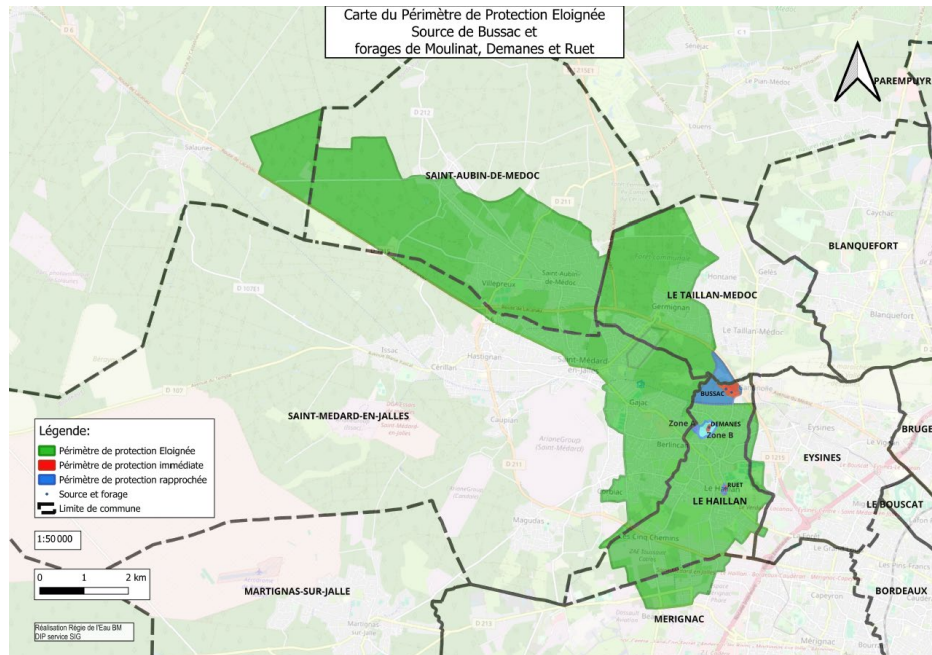
La délimitation de ce périmètre est basée sur la protection des bassins versants des cours d'eau du Monastère et ruisseau Sainte Christine – Le Haillan qui se perdent entièrement dans l'aquifère oligocène (le Monastère) ou contribuent d'une manière significative à son alimentation (partie aval du Sainte-Christine). La délimitation est commune avec les captages du Thil et de Gamarde situés en amont, et comprend en sus une zone complémentaire spécifique aux captages du Haillan, en aval, dans le secteur de Bussaguet.

Ce périmètre intègre la quasi-totalité des 2 bassins versants des ruisseaux du Monastère et de Sainte Christine – Le Haillan. Celui du Sainte Christine est toutefois restreint dans sa partie aval, sur la commune du Haillan.

Entre les 2 bassins versants, une petite partie de celui de la Jalle de Saint-Médard est intégrée dans le périmètre éloigné. Au niveau du champ captant de Bussac, la nappe est principalement en charge par rapport à la rivière. Vers l'amont, la Jalle s'écoule sur une couverture sablo-argileuse, d'âge miocène à quaternaire, qui déconnecte complètement le cours d'eau de l'aquifère oligocène qui devient de plus en plus profond.

En dehors de cette petite partie, le bassin versant de la Jalle n'a pas été intégré dans le périmètre éloigné. Les relations Jalle/champ captant mises en évidence au moment de la pollution au perchlorate conduisent à intensifier le suivi à la station d'alerte de Gajac à l'amont des captages, à l'image d'un dispositif de prévention pour les prises d'eau en rivière. Il est à noter qu'une pollution de la Jalle peut concerner tous les champs captants de Caupian à Cantinolle.

Le périmètre éloigné correspond à une superficie de l'ordre de 40 km<sup>2</sup>.



- La réglementation générale sera strictement appliquée avec des précautions particulières en cas de modification de l'usage du sol : construction, stockage de lisiers ou de produits polluants, décharge, carrière, puits, forage.
- Les installations existantes devront obéir strictement à la réglementation en particulier sur la récupération, le stockage et les rejets des matières produites par leurs activités.
- Les rejets directs des eaux usées dans les cours d'eau sont interdits. L'assainissement autonome, avec infiltration après traitement, est toléré mais devra impérativement répondre à la réglementation en vigueur (bon fonctionnement des dispositifs, respect des normes de rejet.).
- Les politiques publiques devront s'efforcer à réduire les pollutions diffuses ayant pour origine : épandages agricoles de fertilisants et de produits phytosanitaires, lessivage des voiries et zones industrielles, rejets industriels. Elles devront également s'efforcer à garantir une bonne qualité des cours d'eau, et à limiter les risques d'inondation.
- Les zones reconnues polluées devront être progressivement résorbées.
- Les forages et les puits seront autorisés sous réserve de réaliser les ouvrages dans les règles de l'art et dans le strict respect de la réglementation.

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**VU** le courriel de la DDTM du 15 octobre 2025 sollicitant l'avis du conseil municipal sur ce dossier ;

**CONSIDERANT** le dossier joint en annexe,

**CONSIDERANT** l'importance de préserver la ressource en eau pour les générations actuelles et futures ;

**CONSIDERANT** que l'instauration des périmètres de protection immédiate, rapprochée et éloignée sont essentiels pour préserver la qualité de l'eau ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

### **DÉCIDE**

**Article unique : DE DONNER un avis favorable au dossier unique d'autorisation de prélèvement et de déclaration d'utilité publique concernant la mise en conformité des quatre ouvrages "Demanes", "Ruet", "Bussac source" et "Moulinat".**

**Andrea KISS** : Merci. C'est un dossier un peu technique, mais vous l'aurez compris, c'est à la fois une question juridique de transfert de l'autorisation et cela va plutôt dans le bon sens puisque l'objectif est de prélever moins d'eau que ce qui était autorisé à la base.

Avez-vous des questions ? Je vous propose à ce moment-là que l'on vote cet avis favorable. Y a-t-il des votes contre ? Y a-t-il des abstentions ? Non plus.

**Mise aux voix, cette délibération est adoptée ainsi qu'il suit :**

- **POUR : 33**

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

**Délibération n° D2025\_12\_102**

**DOSSIER D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE DÉPOSÉ PAR LA SOCIÉTÉ THE EXPLORATION COMPANY POUR L'INSTALLATION D'UN BANC D'ESSAIS DE MOTEURS DE FUSÉES SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE MÉRIGNAC - AVIS**

**Rapporteur : Ludovic GUITTON**

Le rapporteur expose :

La société The Exploration Company (TEC) fondée en 2021, vise à être la première entreprise européenne privée à produire un véhicule spatial réalisant à la fois des missions cargo vers les stations spatiales en orbite et à plus long terme des missions habitées. Pour y arriver, des tests des éléments critiques du système propulsif que sont les moteurs cryogéniques doivent être menés, afin de vérifier les performances et la viabilité de la mission. Ces tests se représentent par des allumages statiques du moteur cryogénique et de ses sous-systèmes sur un banc d'essai moteur.

Dans ce cadre, l'exploitant The Exploration Company SAS envisage l'implantation d'une activité de banc d'essai sur moteurs destinés à l'aérospatiale. Actuellement TEC exploite le site mais

pas pour des activités relevant de la réglementation sur les ICPE (Installation Classée pour la Protection de l'Environnement).

De ce fait, un dossier d'autorisation environnementale est nécessaire dans le cadre de cette nouvelle implantation et ce dossier est soumis à l'avis du Conseil Municipal du Haillan.

### **Un site dépollué**

Le site sur lequel s'implante TEC a été créé en 1982 par la société SNECMA. La société réalisait déjà des tests de moteurs aéronautiques. Le site était classé à autorisation pour la rubrique 2931 et à déclaration pour la rubrique 1432. SNECMA a utilisé ce site jusqu'en 2010.

Le démantèlement du banc essai, du réservoir de kérosène d'une capacité de 50 m<sup>3</sup> et d'un compresseur a été réalisé en avril 2012. 16 sondages ont été réalisés avec détection de pollution du sol en hydrocarbures comprenant notamment les naphthalène, toluène, éthylbenzène et xylène (TEX). La nappe est surveillée par l'intermédiaire de 4 piézomètres, l'impact associé est faible en naphthalène et TEX. En septembre 2013, il est constaté que le séparateur utilisé par la SNECMA n'a pas été vidangé et le réservoir de fuel enterré n'est pas utilisé par la société exploitant le site. En janvier 2014, parait un arrêté de mise en sécurité du site sur les sols, la gestion des déchets et la phase travaux.

Suite à la mise en sécurité effective du site par la SNECMA, une servitude d'utilité publique est créée notifiant notamment que l'utilisation du site doit être à un état industriel similaire aux activités de la SNECMA. Cette servitude précise que l'activité sur la parcelle doit être industrielle et privilégier une activité similaire à celle de SNECMA (Essai moteur aéronautique) ; l'enceinte du site doit être clôturée. Il est interdit de prélever de l'eau dans la nappe superficielle, de cultiver des végétaux consommables, de faire passer des canalisations d'eau potable. En cas de prélèvement d'eau souterraine, il est nécessaire de réaliser des tests de qualité de ces eaux. En cas de travaux de terrassement, les terres excavées doivent être évacuées en filière autorisée.

### **Sur l'absence de garanties financières**

Les garanties financières permettent à l'administration et à la collectivité de se prémunir contre une éventuelle insolvabilité de l'exploitant d'une ICPE qui est civilement responsable des préjudices qu'il pourrait provoquer à des tiers.

Elles sont destinées à assurer la surveillance du site et le maintien en sécurité de l'installation, les interventions éventuelles en cas d'accident et/ou de pollution avant ou après fermeture et la remise en état du site après la cessation d'activité (article L516-1 du Code de l'Environnement).

Suite à la parution du décret n° 2024-742 du 6 juillet 2024 portant diverses dispositions d'application de la loi industrie verte et de simplification en matière d'environnement, les garanties financières ne sont pas applicables pour le site de TEC.

TEC n'est donc pas concerné par le calcul et la constitution de garanties financières au sens des ICPE.

### **Les futures activités du site**

Les futures activités du site d'essais de TEC à Mérignac sont les suivantes :

- Test du moteur cryogénique du véhicule lunaire Nyx Moon,
- Test du propulseur à ergols stockables non toxiques de la capsule Nyx,
- Atelier d'assemblage du moteur cryogénique,
- Contrôle des essais et lecture des mesures sur le moteur.

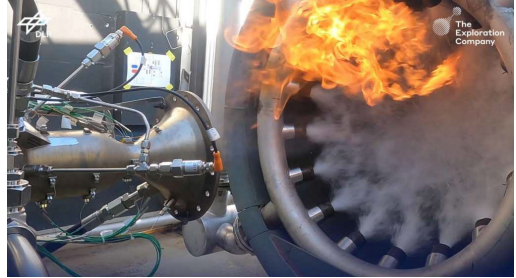
Le site TEC fonctionnera du lundi au vendredi sur une plage horaire de 7h à 19h sur 252 jours par an.

Les principales installations du site d'essais de TEC à Mérignac seront les suivantes :

- Un banc d'essais pour le moteur « Huracan » (15 kN), banc d'essais vertical ;
- Un banc d'essais pour le propulseur « Mistral » (200 N) - hors du périmètre de l'ICPE ;
- Un banc d'essais pour les pompes du moteur Huracan - hors du périmètre de l'ICPE ;
- Un banc d'essais pour les allumeurs (« igniter ») - hors du périmètre de l'ICPE ;
- Un atelier de fabrication, une zone de réception de produits et matières et des bureaux.

### **Le banc d'essai vertical pour le moteur Huracan**

L'essai du moteur sera réalisé à l'extérieur, sur un banc d'essai vertical (cf. photo, banc d'essai semblable situé en Allemagne mais horizontal). La cellule sera construite à partir de murs de béton et d'une structure métallique. La puissance de poussée du moteur ira jusqu'à 15 kN.



Le banc est conçu pour alimenter un moteur cryogénique en biométhane liquéfié (LCH<sub>4</sub>) et en oxygène liquéfié (LOx) afin de tester son fonctionnement. Pour les mettre en pression, de l'azote gazeux (GN<sub>2</sub>) servira de gaz de pressurisation, pour amener les ergols dans le moteur. L'azote gazeux sera utilisé pour purger les lignes moteur et pour alimenter les vannes pneumatiques installées sur le site. L'azote liquéfié (LN<sub>2</sub>) servira pour pré-refroidir les réservoirs et les conduites principales, permettant d'économiser des ergols lors du remplissage ultérieur, ainsi que pour effectuer un lavage des conduites principales avant les essais.

L'hélium gazeux ou l'azote gazeux sera utilisé pendant les phases d'inactivité du banc pour maintenir les réservoirs d'essais en légère surpression afin d'éviter toute contamination extérieure.

Ces différents liquides et gaz seront stockés sur le site. Lors des tests, des cuves tampon des différents liquides et gaz serviront à préparer les quantités nécessaires pour l'essai du moteur et éviter la perte de la totalité des ergols lors d'une interruption anticipée.

Trois jours de tests, comprenant 2 essais moteur (un le matin et l'autre l'après-midi), sont prévus par semaine. La durée d'un essai à feu sera inférieure à 10 minutes. Cette quantité d'essai est maximale, la plupart du temps, le nombre d'essais sera plus faible.

Lors d'une interruption d'essai, le surplus en méthane contenu dans la cuve tampon de 4 m<sup>3</sup> sera brûlé dans une torchère fermée et blindée, permettant de limiter le rejet dans l'atmosphère de méthane, qui est un gaz à effet de serre avec un pouvoir de réchauffement global important. En ce qui concerne l'oxygène, celui-ci sera relâché dans l'atmosphère, sans risque pour l'environnement.

### **Les différents impacts**

La consommation annuelle d'eau pour tout le site est estimée à environ 540 m<sup>3</sup>, avec une fréquence d'essais de 2 fois par jour avec 3 jours d'essais par semaine sur 39 semaines par an.

La consommation annuelle d'électricité est estimée à 228 MW.

Dans le cadre du process d'essai des moteurs Huracan, TEC aura besoin de biométhane et d'oxygène liquéfiés, chacun conditionné dans une cuve de stockage seront approvisionnées à raison de 13 livraisons par an maximum pour chacun des 2 produits.

TEC aura besoin d'azote liquéfié conditionné dans 3 réservoirs, qui seront approvisionnées à raison d'environ 30 livraisons par an. Une cuve de GPL servira pour l'alimentation des torchères. Cette cuve aura un volume de 3 m3.

Le site dispose également de stockages de gaz pressurisé sous forme de rack de bouteilles (azote, oxygène, méthane et hélium). Dans le cadre du process d'essai du moteur Mistral, TEC aura besoin de Peroxyde d'hydrogène, HIP11 comme combustible.

TEC utilisera peu de produits chimiques en dehors de ceux listés précédemment, il s'agit des produits suivants : Acétone, Acide nitrique, Bicarbonate de sodium, 2-propanol, Acide chloridrique, Acide sulfurique, Permanganate de potassium, Hydranal, Hydroxyde de sodium, Cellobond SC1008P, Isopropanol, Urotropin, Watershield, ZYVAC Bouche pore 1028, HFE7100, Diestone DL.

L'étude d'incidence précise un niveau de sensibilité majeure pour la pollution des sols (passif du site avec mise en place d'une servitude d'utilité publique) et une sensibilité forte pour le milieu avec une géologie locale composée de sables, calcaires qui sont des formations plutôt perméables et une couche argileuse présentant des propriétés d'imperméabilités et pour les eaux souterraines (masse d'eau souterraine en mauvais état).

Le bruit généré par les tests sont considérés équivalents aux bruits des avions. C'est le banc du moteur Huracan qui sera le plus bruyant. Différentes mesures ont été retenues afin de réduire les nuisances. Des mesures des émissions sonores auront lieu lors du 1er essai avec à la suite de ces mesures la mise en place ou non d'un second mur.

Des risques de destruction d'habitat naturel et d'espèce doivent être réduits ou évités par la mise en place de nombreuses mesures en phase chantier et exploitation.

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**VU** le courriel de la DDTM du 18 novembre 2025 sollicitant l'avis du Conseil Municipal sur ce dossier ;

**CONSIDERANT** le développement économique du territoire doit se faire en respectant l'environnement et en particulier ne pas polluer les sols ni menacer la qualité de l'eau des nappes phréatiques ;

**CONSIDERANT** des contrôles sont imposés à l'entreprises The Exploration Company pour poursuivre son développement dans le respect de l'environnement ;

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

### **DÉCIDE**

**Article unique : DE DONNER un avis favorable au dossier d'autorisation environnementale déposé par la société The Exploration Company pour l'installation d'un banc d'essais de moteurs de fusées sur le territoire de la commune de Mérignac, avec les conditions suivantes :**

- **L'entreprise The Exploration Company devra transmettre aussi à la commune les mesures de bruit lors du 1<sup>er</sup> essai et respecter strictement les mesures de réduction du bruit**
- **L'État devra s'engager à supporter les éventuels frais de dépollution du site en cas de défaillance de l'entreprise au vu de l'exonération de garantie financière accordée par l'État à l'entreprise.**

**Erika VASQUEZ** : Concernant cette délibération qui vise à autoriser, si je vous ai bien compris, la société TEC à s'implanter sur notre commune...aux environs de notre commune - en effet, ce n'est pas pareil, mais quand on est à 200 mètres, cela va avoir des impacts sur l'environnement et sur la population - pour mettre en place l'installation d'un banc d'essais de moteurs fusées, je ne sais pas si l'ensemble des élus ont pris connaissance des très nombreux documents qui étaient joints et pour certains, il fallait avoir des compétences. Donc moi, je suis allée me renseigner auprès de personnes compétentes parce que ces dossiers, ces documents sont essentiels pour se positionner et j'insiste, quelle que soit sa couleur politique, car il va bien falloir mesurer la dangerosité de cette implantation.

Un des arguments majeurs concerne les risques intrinsèques qui sont liés aux activités de propulsion spatiale. Les bancs d'essais de moteurs fusées génèrent d'importantes nuisances sonores, vous l'avez souligné, et présentent des dangers potentiels qui sont liés à la puissance des moteurs et au caractère explosif ou toxique des ergols utilisés. Je rappelle que le Haillan est une commune résidentielle avec une densité de 1 250 habitants au km<sup>2</sup> où 59% des habitations sont des maisons individuelles.

L'implantation d'une usine produisant, testant et assemblant des moteurs à propulsion présente donc un risque de catastrophe technologique. Les tests des moteurs fusées génèrent des bruits extrêmement élevés. Le site du Haillan, vous l'avez cité, accueillera notamment les bancs d'essais pour les propulseurs Huracan. Je dis toujours le Haillan, excusez-moi, c'est aux alentours. C'est une erreur. Le site accueillera, notamment des bancs d'essais pour les propulseurs Huracan, Typhon, Storm, Mistral et Brais. Ces installations créeront des vibrations et des nuisances sonores qui affecteront considérablement la qualité de vie des riverains. D'autant plus que notre commune a récemment mis en place un nouveau plan de circulation qui aura des incidences avec, je le développerai tout à l'heure, l'afflux de camions qui viendront alimenter cette usine.

Les usines aéronautiques et spatiales consomment d'importantes quantités d'eau pour les processus de maintenance, de nettoyage et de tests qui auront lieu sur cette usine. Cette consommation constitue un enjeu dans un contexte de stress hydrique croissant.

De plus, les activités de propulsion génèrent des rejets et des effluents polluants. Concernant la cohabitation difficile entre les usages résidentiels et les activités industrielles, l'implantation d'une usine de propulsion spatiale contraste fortement avec un objectif de développement urbain harmonieux et constitue une incompatibilité d'usage des sols.

Cette situation rappelle les tensions historiques entre les riverains des industries aéronautiques dans la région bordelaise, particulièrement avec l'aéroport de Bordeaux-Mérignac où les associations de riverains se mobilisent depuis plus de 20 ans pour protéger la qualité de vie.

Sur les stockages et les matières dangereuses, ce qui est omis dans votre compte rendu, c'est que ce dossier technique révèle des accumulations de produits hautement volatiles et explosifs. Les installations comprennent de l'oxygène liquéfié, du méthane liquéfié avec des cuves de stockage, des azotes liquéfiés, 3 réservoirs qui seront approvisionnés à 30 livraisons par an, des peroxydes d'hydrogène haute concentration, des HPI11 avec des quantités considérables. Ces quantités sont classées, je le rappelle au titre des installations SEVESO qui créent un risque technologique majeur. Pour notre commune, ces risques seraient considérés comme étant inacceptables. Un accident lors des stockages, des transferts ou pendant des opérations de pressurisation pourrait affecter gravement les zones environnantes, c'est-à-dire en l'occurrence le Haillan.

Je ne vais pas m'attarder, mais cela fera plaisir à Madame AJELLO, il y aura une dégradation irréversible des zones humides et d'habitats protégés. Le dossier de dérogation des espèces protégées confirme des destructions permanentes d'habitats.

Je vais vous exonérer de l'ensemble de ces zones. Je tiens le dossier à disposition pour ceux que cela intéresserait.

Le dossier technique présente des émissions polluantes annuelles importantes : 742 tonnes d'azote, 32 tonnes de CO<sub>2</sub>, 13 tonnes de monoxyde de carbone, 38 tonnes d'eau vapeur. Avec 2 tests par jour trois fois par semaine sur 39 semaines, ces pics polluants répétés affecteraient fortement la qualité de l'air du Haillan déjà soumise aux émissions de l'aéroport de Bordeaux-Mérignac.

Le dossier d'incidence reconnaît explicitement que les niveaux sonores resteraient non conformes, même après mise en place des mesures d'atténuation majeures, c'est-à-dire ce fameux mur de 7 mètres supplémentaires.

Sur la consommation d'eau et la tension hydrique, le site consommerait 450 à 540 m3 d'eau potable annuellement, dans un contexte où notre commune est classée zone de réserve excédentaire avec un indicateur d'une nappe dégradée. Bien que 450 m3, ce ne soit pas énorme dans l'absolu, cela s'ajoute aux prélèvements existants du bassin bordelais.

Pour finir, le projet requiert une demande de dérogation pour destruction d'espèces. Je l'ai signalé. Les impacts résiduels après les mesures sont jugés significatifs. La destruction d'espèces protégées et d'habitats ne peut être évitée et seule une justification d'intérêt public majeur permet de procéder à cette dérogation qui ne devrait pas, à mon sens, être octroyée.

Pour le Haillan, cette exigence réglementaire de dérogation devrait être un motif de refus. C'est ce qui ressort de l'enquête. L'intérêt public invoqué, le fameux développement spatial n'étant pas supérieur aux préoccupations d'une commune, à la fois résidentielle où l'humain, le végétal, l'animal devraient être protégés.

Je vous ai épargné les conclusions argumentaires qui sont renforcées, notamment risque SEVESO inacceptable en zones résidentielles ou périphériques - c'est notre cas - , destruction avérée d'habitats protégés, espèces menacées d'extinction régionale, non-conformité acoustique permanente, pollution du sol préexistante, tension hydrique, polluants atmosphériques, imposition de dérogation légale, qui reconnaissent des impacts significatifs.

Cela m'a beaucoup surpris quand vous avez présenté votre délibération, vous avez dit : l'État aura l'obligation, si l'usine devait partir, de procéder à la dépollution du sol. » Quand on voit les bénéfices qui sont réalisés par TEC, 500 M€ avec une estimation dans les années à venir d'une introduction en bourse, j'estime que les pollueurs doivent être les payeurs. Une fois de plus, l'État devrait se substituer aux entreprises polluantes. J'invite tous les élus qui seraient intéressés par cette étude que je peux leur transmettre, à être très vigilants sur leur choix parce que c'est une implantation qui représente d'énormes risques.

Voilà. J'espère avoir fait au mieux et le plus rapidement possible compte tenu de l'heure.

**Ludovic GUITTON** : Plusieurs points. Le premier point, c'est que l'entreprise ne fera pas les tests moteurs sur notre commune. Elle les fera sur un site qui était déjà utilisé par une autre société pour faire des tests moteurs. Ensuite, il faut bien voir que ce ne sont pas des tests moteurs de la fusée Ariane. On est vraiment dans une autre

dimension. C'est beaucoup plus petit et c'est la DREAL elle-même qui fera les mesures lorsque les tests moteurs en extérieur seront réalisés pour la première fois.

**Erika VASQUEZ** : J'ai repris tous les éléments de votre enquête. Ce n'est pas moi qui les sors.

**Ludovic GUITTON** : C'est le site qui était déjà utilisé. On réimplante parce qu'il y a une obligation de refaire le même type d'activité sur cette parcelle.

**Erika VASQUEZ** : Mais pas des propulseurs de même ordre ! Ce n'est pas la même chose.

**Andrea KISS** : Madame VASQUEZ, est-ce que vous pouvez laisser finir Monsieur GUITTON s'il vous plaît ?

**Ludovic GUITTON** : On est dans une autre dimension. Ce ne sont pas des grosses fusées. C'est pour envoyer des petits satellites. C'est justement là le positionnement du marché et ensuite, on demande la garantie de l'État parce que, comme c'est une start-up qui a été créée en 2021, on n'est pas sûrs de sa durée dans le temps.

**Andrea KISS** : Madame VASQUEZ, s'il vous plaît, ce n'est pas vous qui avez la parole. Je vais donner la parole à Benoît VERGNE.

**Benoit VERGNE** : Bonsoir à toutes et à tous. Je vais essayer d'apporter quelques éclairages sur ce dossier puisque j'ai lu l'enquête, j'en ai pris connaissance dans le cadre de ma délégation économique et je crois que c'est un dossier qui n'a pas été très bien compris.

Déjà, il ne s'agit pas d'une usine, il s'agit d'un banc d'essais comme l'a dit Monsieur GUITTON tout à l'heure, un banc d'essais qui a déjà existé auparavant, qui a été utilisé de 1982 à 2010 par la société SNECMA qui est devenue la société SAFRAN et qui a donc abandonné ce banc d'essais, qui a été occupé par une entreprise viticole pour y stocker du matériel divers industriel, qui a été défaillante, qui a fait faillite et qui est partie. Aujourd'hui déjà, on peut se féliciter de la réaffectation industrielle de ce site historiquement dédié à ces sujets d'essais de moteurs.

Concernant cette start-up The Exploration Company, le but aujourd'hui est de produire des moteurs qui ne soient plus polluants. Aujourd'hui, quand on envoie une fusée dans l'espace, le bilan carbone du lancement d'une fusée est 300 tonnes de CO<sub>2</sub>, au bas mot. On essaie d'utiliser une nouvelle technologie qui est la cryogénie qui libère finalement, et vous l'avez dit vous-même tout à l'heure au chapitre des polluants, 38 tonnes d'eau vapeur.

Donc, au lieu de dégager du CO<sub>2</sub>, cela dégage de l'eau vapeur et je ne suis pas certain que le H<sub>2</sub>O sous forme de vapeur soit polluant.

En fait, le sujet est là et le problème technique aujourd'hui est celui de la poussée du moteur avec des ergols classiques - on sait faire - avec de la cryogénie, on ne sait pas encore faire, et on va aller tester dans ce banc d'essais la capacité de poussée en kilonewtons de ce moteur.

J'aimerais rappeler également que The Exploration Company est quand même une entreprise haillanaise depuis le mois d'octobre et le banc d'essais est sur Mérignac et a été incubé par Bordeaux Technowest et qu'à chaque fois qu'une start-up émerge de cet incubateur qui est porté aussi par la Ville du Haillan, c'est un bon signal. Cela veut dire que la technopole est dans son rôle et qu'elle est utile au territoire.

L'autre sujet est celui de la souveraineté. Aujourd'hui, on peut dire que l'on ne va pas aller sur ces sujets de tests cryogéniques, mais qu'est-ce qu'on fait quand les Américains avec SpaceX et Elon Musk aux manettes d'une société privée envoient des satellites dans l'espace ? Qu'est-ce qu'on fait avec la Chine ?

Là, c'est un projet européen. Regardez le dossier, c'est un projet européen qui s'inscrit dans un écosystème qui est quand même dédié à l'ASD, avec Ariane, avec Dassault, avec Safran...

Voilà ce que je voulais apporter comme point d'éclairage.

**Philippe ROUZE** : Je ne vais absolument pas rentrer dans le débat technique parce que je n'en ai certainement pas les capacités. Néanmoins, j'ai envie quand même d'apporter une réflexion. On est en train de vouloir coloniser l'espace. Moi, il me semble qu'il y a encore beaucoup de choses à faire sur cette planète et beaucoup de choses qui ne sont pas encore faites.

Donc, là aussi, on revient toujours à ce choix de société. Qu'est-ce qu'on veut ? Est-ce qu'on veut amener notre pollution au-delà de la planète ? Moi, je n'en suis pas convaincu. Je ne crois pas que ce soit la solution. Je crois qu'à l'heure où tous les budgets sont contraints partout à travers le monde, il y a peut-être mieux à faire que de vouloir gagner l'espace.

**Bruno BOUCHET** : Je voudrais remercier Monsieur VERGNE, comme Monsieur GUITTON d'ailleurs, parce que je me sens très tranquille avec toutes vos explications. Je ne comprends même pas pourquoi c'est classé SEVESO. Donc merci à vous, au

moins, je vais pouvoir dormir tranquille. C'est vrai, le classement SEVESO, cela ne veut rien dire. Merci.

**Erika VASQUEZ** : Pour répondre à Monsieur VERGNE, je crois que Monsieur VERGNE ne m'a pas bien écoutée. Au début de ma déclaration, j'ai bien précisé qu'il s'agissait de la mise en place d'un banc d'essais. Je l'ai bien déclaré. Je n'ai pas dit autre chose. Après, j'aurais dû dire « entreprise » à la place d' « usine » ? C'est une entreprise qui s'installe ? Comment dois-je le dire ? J'ai bien parlé d'une installation d'un banc d'essais, mais un banc d'essais est mis en place par l'intermédiaire d'une entreprise ou d'une usine, peu importe. J'ai bien parlé de l'installation d'un banc d'essais de moteurs. Je l'ai bien caractérisé.

J'ai une question à vous poser, Monsieur VERGNE. J'ai eu l'humilité de dire que je ne suis pas une experte parce que, quand j'ai vu la quantité de documents concernant cette installation, bien évidemment, j'ai été quelque peu égarée, même très largement égarée. Moi, je suis de formation littéraire et pas du tout scientifique. Donc, j'ai donné ces documents à qui de droit, à des ingénieurs qui m'ont apporté tous les éclaircissements.

Je vous demande si vous, vous êtes ingénieur en aéronautique, si vous avez quelques connaissances. Cela me ferait plaisir de le savoir.

**Benoit VERGNE** : Non, je ne le suis pas, mais j'ai fait comme vous, je me suis renseigné auprès de personnes qui ont les compétences et l'expertise, comme vous. Je ne suis pas plus bête que vous, Madame VASQUEZ.

**Erika VASQUEZ** : Nous n'avons pas les mêmes niveaux d'exigence. Pour vous répondre, Monsieur VERGNE, je ne suis absolument pas contre l'implantation d'un banc d'essais. Nous sommes dans une évolution technologique, mais je dis qu'à un moment donné, cela représente un certain nombre de dangers par rapport à son installation. Comme vient de le dire Monsieur BOUCHET, c'est une installation SEVESO. Nous sommes à proximité. Si un jour il arrive un accident, qu'advient-il ? Ce ne sera pas le moment de se demander où est l'extincteur pour éteindre le feu. Je lance une alerte.

Ce qui me choque le plus, parce qu'il me semble que vous êtes encore une collectivité socialiste bien que je me pose beaucoup de questions là-dessus, quand Monsieur GUITTON nous dit que c'est l'État qui va devoir assumer la dépollution alors que c'est une entreprise qui génère 500 M€, je me dis : on capitalise les bénéfices et on socialise les pertes, encore une fois, et c'est ce qui me dérange aussi profondément et que vous devriez défendre. C'est tout.

Quand on me dit que l'État est endetté à 3 000 milliards, si on peut lui économiser un peu d'argent, pourquoi pas ? Toujours est-il que mon objectif est de mettre en garde sur un vote qui pourrait à un moment donné pénaliser. Vous savez déjà que l'aéroport génère beaucoup de problématiques et on va en rajouter avec ces moteurs qui vont être testés 2 fois par jour, sans compter le nombre de camions qui vont devoir venir alimenter en produits, je ne sais plus lesquels. 2 tests par jour, trois fois par semaine sur 39 semaines. Ce sont des pics polluants répétés.

Il y a quand même des questions que je me poserais légitimement. Madame AJELLO a le souci de la préservation du vivant, de l'humain. Où place-t-on l'humain ?

**Andrea KISS** : Je crois qu'on a compris. Je vais donner la parole à Monsieur BONNAUD.

**Hervé BONNAUD** : Je pense que tout le monde a besoin d'être rassuré là-dessus. Il faut raison garder. Monsieur VERGNE a raison, Philippe ROUZE a raison, Madame VASQUEZ a raison. Forcément, on ne va pas s'opposer à l'évolution technologique parce que l'un des marchés essentiels au niveau de l'évolution passe aussi par l'espace. On va se rassurer aussi par la proximité. On parle d'orbite, on ne parle pas encore de conquête spatiale, mais malgré tout, j'interviens suffisamment chez Safran, Airbus ou d'autres compagnies, il y a des recherches majeures qui sont réalisées actuellement au niveau des moteurs et il faut aussi réaliser ces recherches.

Par contre, en effet, il y a un classement SEVESO et pour intervenir très souvent à Toulouse, il y a encore des traumatismes là-dessus. Or, il ne faut jamais dire que cela n'existe pas. Cela existe et là-dessus, nous avons tous besoin d'être rassurés sur la proximité de cette usine à l'égard de notre commune. C'est tout.

**Ludovic GUITTON** : Pour conclure, effectivement, moi aussi j'ai lu les longues pages des annexes qui étaient jointes à la délibération. Il faut raison garder. Ils connaissent leur métier, les risques sont connus et ils les assument.

Par contre, on ne demande pas à l'État de dépolluer le site, mais de se porter garant si l'entreprise n'a pas les finances nécessaires pour dépolluer le site. Ce sont deux choses différentes. C'est l'entreprise d'abord, pollueur-payeur, comme vous l'avez si bien notifié tout à l'heure, et si l'entreprise n'est pas capable de prendre en charge ces travaux, l'État se porte garant pour cette dernière.

**Andrea KISS** : Merci pour ces précisions.

**Cécile AJELLO** : On finit de façon grandiose avec un problème cornélien. Qu'est-ce qu'on fait entre dire non à l'évolution, dire non à Technowest, ou dire non à notre protection, alors que nous payons déjà cher avec l'aéroport la nuit, etc. ?

Donc, je tâcherai d'être cohérente. Je n'ai jamais voté non, mais là je vais voter non. Pourquoi ? Parce que SEVESO. Merci pour cette alerte ou ce travail, parce que SEVESO, c'est le niveau maximal de risques et si cela existe, c'est qu'il y a de bonnes raisons. Nous avons déjà de nombreux risques avec l'aéroport et nous payons déjà cher.

Donc, je serai cohérente et pour la première fois, je crois que je vais voter non.

**Andrea KISS** : Quelques mots de conclusion. D'abord, bien évidemment, et Madame AJELLO a tout à fait raison, on est dans une situation qui est un peu cornélienne, parce qu'on a d'un côté un risque réel, mais je vous rappellerai quand même que sur le territoire de la commune, nous avons déjà des entreprises SEVESO. Mais oui, Ariane Group... Ce sont des ICPE, ce sont des usines qui présentent un risque. Vous en avez d'autres aussi sur Mérignac et nous sommes dans le périmètre.

Je ne sais pas si vous vous en souvenez, mais sur le mandat précédent, nous avons voté un avis concernant une autre entreprise qui fabriquait de la peinture parce qu'elle stockait des produits chimiques potentiellement inflammables. Chez nos voisins de Saint-Médard, vous avez également tout un tas d'installations qui sont classées SEVESO. Il faut aussi apprendre, d'une part à calculer le risque et surtout à le mesurer.

Aujourd'hui, très sincèrement, je pense que si les services de l'État, qui sont quand même des gens, on va dire intellectuellement plutôt cornaqués, donnent un avis plutôt favorable, nous pouvons espérer, ou en tout cas légitimement penser qu'ils ont fait cela sérieusement.

Autre point important, et là c'est plus pour répondre à Philippe ROUZE, bien évidemment, la conquête spatiale alors qu'il y a des gens qui meurent de faim, ce n'est pas satisfaisant, mais il faut aussi penser que tout ce que l'on fait dans le domaine spatial a des retombées très concrètes sur la vie quotidienne des gens, notamment des technologies qui aujourd'hui sont utilisées dans le domaine spatial et qui peuvent être déclinées, notamment dans le domaine médical. Il ne faut pas non plus oublier cet aspect-là.

Et enfin, et Benoît VERGNE l'a très bien dit, c'est une question de souveraineté. C'est aussi la réindustrialisation. On ne peut pas, à un moment, réclamer à cor et à cris d'avoir de l'emploi productif, industriel, et dire ensuite qu'il faut que cela aille chez les voisins.

Juste un point parce que cela a été précisé, mais il y a bien deux choses dans ce dossier. L'entreprise TEC a bien son siège et son usine au Haillan. Ils ont repris les locaux de STERIS. Le banc d'essais, lui, n'est pas là, vous l'avez compris. Il est au bout de la piste séquente, donc bien sur la commune de Mérignac, dans une zone où il n'y a déjà plus d'habitat depuis très longtemps puisque nous sommes dans les courbes de bruit de l'aéroport. C'est cela aussi qu'il faut retenir.

Après, vous allez chacun voter en votre âme et conscience, mais aujourd'hui, nous prônons plutôt de donner un avis favorable, avec les réserves qui ont été expliquées par Ludovic GUITTON, à savoir d'avoir des mesures de bruit et que l'on voie la réalité de ce bruit au quotidien, même si à 7 km, je pense que l'on n'entendra pas grand-chose au Haillan. Cela impactera peut-être davantage les Mérignacais ou les Saint-Médardais que les Haillanais, et qu'effectivement, l'État soit garant d'une remise en état du site si jamais il y avait une défaillance de l'entreprise.

**Bruno BOUCHET** : Je finirai juste en reprenant ce que vous venez de dire. Puisque l'État accepte que l'on construise ce genre d'usine, c'est que finalement il y a la sécurité, mais c'est pour cela aussi qu'il la classe tout de suite en SEVESO. Ce sera ma conclusion.

**Philippe ROUZE** : Vu l'intervention que j'ai faite, je tiens à préciser mon vote. Je voterai cette délibération, tout simplement parce que ne pas la voter, c'est repousser le problème, c'est l'importer ailleurs. Moi, ce que je souhaite dans mon combat, c'est faire comprendre qu'il y a des priorités. Même si l'espace nous permet d'avoir des progrès au niveau médical, je crois qu'il y a quand même un argent qui doit passer ailleurs. Donc, je ne soutiens pas forcément cette démarche, mais ne pas la voter, c'est la renvoyer ailleurs et je ne prendrai pas cette responsabilité.

**Andrea KISS** : Très bien. Nous vous proposons donc d'émettre un avis favorable.

Y a-t-il des votes contre ?

**Mise aux voix, cette délibération est adoptée ainsi qu'il suit :**

- **POUR : 26**
-

- **CONTRE : 7 Cécile AJELLO (Élue d'opposition), Bruno BOUCHET (Ambition pour le Haillan), Aurélie DUFRAIX, Hervé BONNAUD, Sophie TANGUY (Le Haillan réuni), Erika VASQUEZ (Élue communiste d'opposition), Eric VENTRE (Élu d'opposition)**

La délibération est adoptée.

Délibération n° D2025\_12\_103

**RAPPORT DE LA CLECT DU 6 NOVEMBRE 2025 - APPROBATION**

**Rapporteur : JEAN-MICHEL BOUSQUET**

Le Rapporteur expose :

L'évaluation des charges nettes transférées entre un EPCI et ses communes membres doit être préalable au transfert de compétence et/ou d'équipement.

C'est la raison pour laquelle une Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) a été mise en place le 04 juillet 2014 au sein de la Communauté Urbaine de Bordeaux (La CUB), devenue Bordeaux Métropole (BM), afin d'évaluer les charges transférées dans le cadre du processus de métropolisation. Celle-ci est composée d'un représentant par commune et des 16 membres qui représentent la Métropole, soit 44 membres au total.

A l'occasion de chaque nouveau transfert de compétences, le montant des attributions de compensation peut être révisé pour intégrer les nouveaux transferts de charges opérés.

Conformément au 1° bis du V de l'article 1609 nonies C du Code général des impôts (CGI), dans sa rédaction issue de l'article 34 de la Loi n°2014-1655 du 29 décembre 2014 de finances rectificative pour 2014, le montant de l'attribution de compensation et les conditions de sa révision peuvent être fixés librement par délibérations concordantes du Conseil de Métropole, statuant à la majorité des deux tiers, et des Conseils Municipaux des communes membres intéressées, en tenant compte du rapport de la CLECT.

Depuis 2017, en application de l'article 81 de la Loi n° 2016-1918 du 29 décembre 2016, ces délibérations peuvent prévoir d'imputer une partie du montant de l'attribution de compensation en section d'investissement (ACI) en tenant compte du coût des dépenses d'investissement liées au renouvellement des équipements transférés, calculés par la CLECT.

### **Rappel des dispositions relatives à la fixation des attributions de compensation**

Bordeaux Métropole doit communiquer le montant prévisionnel des attributions de compensation aux communes membres, et donc l'avoir préalablement délibéré, avant le 15 février de l'exercice concerné. Le montant définitif doit être fixé au plus tard le 31 décembre de l'année qui suit le transfert.

Par ailleurs, les attributions de compensation ne peuvent être indexées.

Toutefois, elles sont recalculées lors de chaque transfert de charges sur la base du rapport de la CLECT.

### **Les rapports déjà adoptés de la Commission locale d'évaluation des transferts de charges (CLECT)**

Pour rappel, la Loi de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles du 27 janvier 2014 (MAPTAM) a transféré de nouvelles compétences à La CUB (article 71) dès le 28 janvier 2014, et a transformé, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015 l'EPCI en Métropole avec le transfert de nouvelles compétences des communes membres (article 43). Les compétences transférées par la loi MAPTAM ont déjà fait l'objet de onze rapports d'évaluation

par la CLECT : le 2 décembre 2014, le 17 novembre 2015, le 21 octobre 2016, le 27 octobre 2017, le 9 novembre 2018, le 25 octobre 2019, le 3 décembre 2020, le 9 novembre 2021, le 9 novembre 2022, le 10 novembre 2023 et le 15 novembre 2024.

Les deux premiers rapports de la CLECT ont été adoptés à la majorité qualifiée par les 28 communes membres. Sur cette base le Conseil de Métropole a procédé à la révision des attributions de compensation pour l'année 2015 puis pour l'année 2016.

Puis, les rapports de la CLECT des 21 octobre 2016, 27 octobre 2017, 9 novembre 2018, 25 octobre 2019, 3 décembre 2020 et 9 novembre 2021 y compris les montants des attributions de compensation répartis entre les sections de fonctionnement et d'investissement, ont été adoptés à la majorité qualifiée par les Conseils Municipaux des 28 communes membres.

Les rapports de la CLECT du 9 novembre 2022 et de la CLECT du 15 novembre 2024 ont été adoptés à l'unanimité des membres présents ou représentés. Enfin le rapport de la CLECT du 10 novembre 2023 a été adopté à l'unanimité des voix, sauf une abstention pour le point concernant le transfert de l'École des Beaux-Arts de Bordeaux dans le cadre de la régularisation de la compétence « soutien à l'enseignement supérieur ».

Puis, le Conseil de Bordeaux Métropole a adopté à la majorité des deux tiers les montants des attributions de compensation de fonctionnement et d'investissement pour 2017, 2018, 2019, 2020, 2021, 2022, 2023. Enfin, le Conseil de Bordeaux Métropole a adopté à l'unanimité moins deux abstentions les montants des attributions de compensation de fonctionnement et d'investissement pour 2024 ainsi que celles de 2025.

### **Le rapport de la Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) du 6 novembre 2025.**

La CLECT s'est réunie le 6 novembre 2025.

Les débats se sont déroulés sous la présidence de Madame Véronique FERREIRA avec l'appui des services compétents de la Métropole.

Dans un premier point de l'ordre du jour de cette réunion, les membres de la CLECT ont été informés de la régularisation des révisions de niveaux de service qui sont intervenues depuis la mise en œuvre des cycles 1 à 9 de la mutualisation (21 communes sont concernées : Ambarès-et-Lagrave, Ambès, Artigues-près-Bordeaux, Bassens, Bègles, Blanquefort, Bordeaux, Le Bouscat, Bruges, Carbon-Blanc, Cenon, Floirac, Le Haillan, Lormont, Martignas-sur-Jalles, Mérignac, Pessac, Saint-Aubin-de-Médoc, Saint-Louis-de-Montferrand, Le Taillan-Médoc et Talence) et de leur impact sur les attributions de compensation.

Le deuxième point de l'ordre du jour s'est attaché au cycle 10 de la mutualisation avec deux communes concernées, Parempuyre et Saint-Louis-de-Montferrand.

La commune de Parempuyre mutualise à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2026 la propreté et les espaces verts de son domaine public communal. Ce cycle de mutualisation impacte donc ses attributions de compensation de 2026.

Pour la commune de Saint-Louis-de-Montferrand (mutualisation du domaine des Ressources Humaines), s'appliquent les mesures dérogatoires prévues par la délibération N° 2022-72 du 28 janvier 2022.

En effet, pour les communes dont la population est inférieure à 4 000 habitants, si les domaines support mutualisés ne donnent pas lieu à transfert de plus de 50% d'équivalent temps plein, la valorisation du poste 1 (ressources humaines) dans l'attribution de compensation ne s'applique pas. Si de plus, le potentiel financier de la commune est inférieur au potentiel financier moyen des communes de la Métropole, le forfait de charges de structures pour les fonctions support ne s'applique pas non plus. La commune de Saint-Louis de Montferrand remplit ces deux conditions et, par conséquent, la mutualisation du domaine des « ressources humaines » dans ce cycle 10 est sans impact sur ses attributions de compensation.

Le troisième point de l'ordre du jour concernait également la commune de Parempuyre et l'effet sur son attribution de compensation de fin de la convention de délégation de « gestion propreté, espaces verts et mobilier urbain sur voirie de l'espace public métropolitain ».

A l'issue de la présentation de la synthèse générale des modifications des attributions de compensation qui découlent des trois points exposés ci-dessus, les membres de la CLECT ont voté à l'unanimité le montant des attributions de compensation et ont adopté le rapport afférent.

### **Les impacts financiers du rapport de la CLECT du 6 novembre 2025**

Les évaluations des charges transférées à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026 serviront de base pour déterminer, par délibération du Conseil de Métropole du 30 janvier 2026, la révision des attributions de compensation à verser ou à percevoir pour l'année 2026.

Les montants à verser ou à percevoir par Bordeaux Métropole et les 28 communes membres évalués par la CLECT et devant donner lieu à la révision des attributions de compensation, sous réserve de l'approbation du rapport de la CLECT dans les conditions de majorité requises, sont présentés dans le rapport de la CLECT du 6 novembre 2025 joint en annexe au présent rapport.

Le rapport de la CLECT indique l'attribution de compensation prévisionnelle des communes membres pour 2026 en consolidant les attributions de compensation de 2025 avec :

- la compensation financière de la modification des niveaux de services des domaines mutualisés au cours des cycles 1 à 9 pour les 21 communes précitées ;
- la compensation financière du cycle 10 pour la commune de Parempuyre ;
- les modifications des attributions de compensation pour la commune de Parempuyre suite à la fin de la convention de délégation de « gestion Propreté, Espaces Verts et mobilier urbain sur voirie espace public métropolitain ».

Au total, pour 2026, l'attribution de compensation prévisionnelle à percevoir par Bordeaux Métropole s'élèverait à 143 044 193 € dont 27 009 218 € en attribution de compensation d'investissement (ACI) et 116 034 975 € en attribution de compensation de fonctionnement (ACF), alors que l'attribution de compensation de fonctionnement à verser aux communes s'élèverait à 14 787 795 €.

Pour la commune du Haillan, du fait des révisions de niveaux de services des cycles précédents, l'ACI versée par la commune à Bordeaux Métropole sera majorée de 15 162 € et l'ACF versée par Bordeaux Métropole à la commune du Haillan sera minorée de 13 257 €.

Ainsi, l'ACI à verser à Bordeaux Métropole en 2025 s'élèvera à 263 975 € et l'ACF à percevoir de Bordeaux Métropole s'élèvera à 971 411 €.

**VU** l'article 71 III de la Loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 codifié à l'article L.5215-20-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) portant sur la prise de compétence de plein droit par la Communauté urbaine de Bordeaux, en lieu et place des communes membres, de différentes compétences,

**VU** l'article 43 de la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 codifié à l'article L.5217-1 du CGCT portant sur la transformation par décret du 1<sup>er</sup> janvier 2015 de la Communauté urbaine de Bordeaux en Métropole,

**VU** l'article 43 de la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 codifié à l'article L.5217-2 du CGCT portant sur l'exercice de plein droit par la Métropole de ces mêmes compétences,

**VU** l'article L.5211-41 du CGCT portant obligation de transférer à la Métropole l'ensemble des biens, droits, obligations et personnels relatifs à ces compétences,

**VU** l'article 81 de la Loi n°2016-1917 du 29 décembre 2016 prévoyant la possibilité d'imputer une partie du montant de l'attribution de compensation en section d'investissement ;

**VU** l'article 1609 nonies C du Code général des impôts,

**VU** la délibération du conseil municipal approuvant le rapport de la CLECT du 15 novembre 2024 et le montant des attributions de compensation pour 2025,

**VU** le rapport d'évaluation des charges transférées adopté par les membres de la Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) lors de la séance du 6 novembre 2025,

**CONSIDERANT** que le rapport de la CLECT du 6 novembre 2025 doit faire l'objet d'un accord par délibérations concordantes des Conseils Municipaux des communes membres,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

### DÉCIDE

**Article 1 : D'APPROUVER le rapport définitif de la Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) en date du 6 novembre 2025 joint en annexe.**

**Article 2 : D'AUTORISER l'imputation d'une part de l'attribution de compensation en section d'investissement et d'arrêter pour 2025 le montant de l'attribution de compensation d'investissement à verser à Bordeaux Métropole à 263 975 € et le montant de l'attribution de compensation de fonctionnement à percevoir de Bordeaux Métropole à 971 411 €.**

**Article 3 : D'AUTORISER le régime budgétaire et comptable conformément aux dispositions prévues par les instructions budgétaires et comptables, l'attribution de compensation de fonctionnement (ACF) à percevoir de Bordeaux Métropole sera imputée en recette au compte 73211 dans le budget 2026 de la commune et l'attribution de compensation d'investissement (ACI) à verser à Bordeaux Métropole sera imputée en dépense au compte 2046 dans le budget 2026 de la commune.**

**Article 4 : D'AUTORISER Madame la Maire à effectuer toutes les démarches utiles et nécessaires en vue de l'application de la présente délibération et à signer tout document se rapportant à cette affaire.**

**Andrea KISS** : Merci. Avez-vous des questions, sachant que dans la délibération suivante, on aura plus de détails ?

**Hervé BONNAUD** : J'ai deux questions éventuellement. Quelle stratégie la commune porte-t-elle aujourd'hui au sein de Bordeaux Métropole pour éventuellement corriger les déséquilibres potentiels de l'attribution de compensation ?

Et la deuxième question, a-t-on mesuré l'impact cumulé des décisions de la CLECT sur les capacités financières des communes sur 5 ou 10 ans ?

**Jean-Michel BOUSQUET** : Sur la première question, est-ce que vous pouvez me la préciser s'il vous plaît ?

**Hervé BONNAUD** : Bien sûr. Quelle stratégie la commune porte-t-elle aujourd'hui pour corriger éventuellement le déséquilibre de l'attribution de cette compensation ?

**Jean-Michel BOUSQUET** : C'est la question du déséquilibre que je n'ai pas comprise. Qu'est-ce que vous entendiez par déséquilibre ?

**Hervé BONNAUD** : Il y a redistribution.

**Jean-Michel BOUSQUET** : En fait, l'attribution de compensation vise à prendre en compte plusieurs facteurs historiques, à commencer par le transfert de la taxe professionnelle à l'époque vers la taxe professionnelle unique métropolitaine. C'est là où ont été mis en place les premiers mécanismes de compensation qui ont un effet correctif avec un effet de solidarité. À cela se rajoutaient les éléments de transfert de compétences liés notamment à la loi MAPTAM.

Pour faire simple et pour ceux qui nous écoutent, quand l'État a décidé que certaines compétences seraient transférées des communes à la Métropole, il a intégré que le transfert de la compétence des communes à la Métropole induisait le transfert des moyens financiers correspondant à l'exercice de ces compétences. À noter que cela peut marcher dans les deux sens. C'est venu se greffer dessus et ensuite sont venues se greffer sur les attributions de compensation les compétences mutualisées. Cela a été une décision métropolitaine de passer aussi par la CLECT les compétences mutualisées pour un maximum de transparence. Et donc, de ce fait, les compétences qui ont été mutualisées ont engendré des transferts financiers liés à l'exercice de ces compétences.

Il n'y a pas fondamentalement de déséquilibre, il y a une traçabilité historique des liens entre la Métropole et les communes sur le plan financier, liée à l'exercice des compétences. Si j'étais taquin, ce qui n'est pas mon caractère, je dirais qu'au moins avec la Métropole, on a une traçabilité et une conservation dans le temps de ces transferts de compétences à l'inverse des transferts de l'État qui, eux, ne sont plus suivis des transferts financiers.

Je ne sais pas si cela répond à votre question, mais je n'ai pas beaucoup mieux que cela. Corriger ces déséquilibres aujourd'hui, cela veut dire introduire de nouveaux mécanismes de solidarité sur le territoire.

**Hervé BONNAUD** : Cela n'a jamais été revisité depuis.

**Jean-Michel BOUSQUET** : C'est revisité, mais pas dans l'essence des déséquilibres financiers. Pour pouvoir les faire évoluer, il faudrait mettre en place de nouveaux

dispositifs qui viseraient éventuellement à lisser les transferts de compétences sur le plan comptable et mettre en œuvre de nouveaux dispositifs de solidarité à l'échelon métropolitain. Je pense que ce n'est pas non plus la temporalité de faire cela à quelques mois d'un renouvellement des Conseils municipaux. Je pense que ce sera un sujet qui sera peut-être abordé dans les nouvelles mandatures. Je ne peux pas vous répondre aujourd'hui à ce stade-là.

**Hervé BONNAUD** : La deuxième question : a-t-on mesuré l'impact cumulé des décisions sur les capacités financières de la commune sur 5 ou 10 ans ? En d'autres termes, est-ce qu'il y a de la projection ?

**Jean-Michel BOUSQUET** : Il y a deux choses en termes de projection. Il est très difficile de pouvoir objectiver des choses à un moment où les périmètres ont évolué et suite à des crises économiques et sanitaires qui ont là aussi chamboulé un certain nombre de choses.

Les grands éléments dont on peut avoir la certitude, c'est que la Métropole a absorbé une partie de la dynamique des charges liées aux crises successives. Cela a été possible par la santé financière historique de la Métropole qui aujourd'hui s'est dégradée au même titre que les communes parce que les mécanismes de solidarité mis en œuvre par l'État portent plus fortement sur les Métropoles encore que sur les communes. Je vous laisse transposer. De ce fait, aujourd'hui, la capacité financière de la Métropole à porter ces mécanismes de solidarité devra forcément être réinterrogée selon les décisions et les mesures que prendra l'État envers les collectivités.

Là aussi, prendre des positions sur du long terme alors que l'on a une incertitude majeure sur les projets de loi de finances relèverait de la divination. Je ne m'y hasarderai pas.

Je retiendrai deux points. Le premier, c'est que cela a permis d'assurer l'exercice de ces compétences de façon qualitative et durable selon les choix des communes. Deuxièmement, cela a certainement servi à certaines communes de pouvoir assurer une qualité de service qui leur aurait été difficile seules par effet d'échelle, et pour d'autres, cela a permis de pouvoir arriver à générer des économies d'échelle en ne mutualisant pas forcément certaines expériences ou certaines compétences ou en le faisant de façon intercommunale et pas forcément métropolitaine.

Financièrement parlant, c'est très difficile à estimer parce que les données évoluent, les données contextuelles évoluent beaucoup plus vite que les données objectives, et donc,

le choix qui a été fait jusqu'ici est de pouvoir arriver à tracer ce qui a été fait, de pouvoir mesurer l'impact plutôt en termes de qualité de service.

**Andrea KISS** : Ce qui est sûr, c'est que quelle que soit la majorité métropolitaine, dans quelques mois, il y aura un sujet qui sera remis sur la table, c'est le pacte financier et fiscal entre les communes et la Métropole, parce que Jean-Michel l'a très bien expliqué, les temps ont changé et donc forcément, la péréquation ne pourra pas être la même. En plus, entre-temps, il y a des choses qui ont été faites et qui n'ont plus à être financées, etc. On le sait, tout ce qui concerne les contrats de CODEV, le fonds d'intérêt communal, les règlements d'intervention, tout cela sera remis à plat. C'est obligatoire.

Je vous propose que l'on adopte ce rapport de la CLECT. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ?

**Mise aux voix, cette délibération est adoptée ainsi qu'il suit :**

- **POUR : 28**
- **ABSTENTION : 5 Bruno BOUCHET (Ambition pour le Haillan), Aurélie DUFRAIX, Hervé BONNAUD, Sophie TANGUY (Le Haillan réuni), Erika VASQUEZ (Élue communiste d'opposition)**

**La délibération est adoptée.**

**Délibération n° D2025\_12\_104**

**CONVENTION CADRE POUR LA CRÉATION DE SERVICES COMMUNS AVEC BORDEAUX METROPOLE – RÉVISION DE NIVEAUX DE SERVICE 2024-2025 – AVENANT 10 – AUTORISATION**

**Rapporteur : JEAN-MICHEL BOUSQUET**

Le Rapporteur expose :

Le processus de mutualisation est entré dans sa phase opérationnelle depuis le 1er janvier 2016 et depuis cette date, les cycles de mutualisation conduits sur la base des souhaits exprimés par les communes se succèdent.

Après plusieurs mois de mise en œuvre des cycles 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8 et 9 de la mutualisation, un certain nombre de corrections de la compensation financière évaluée au sein des attributions de compensation communales s'avère nécessaire. En effet, par domaine mutualisé, la quantité de matériels, véhicules, ou les niveaux de service ont évolué depuis l'entrée en vigueur de chacun des neuf cycles de la mutualisation.

A titre d'illustration, les corrections à apporter aux attributions de compensation relèvent en partie du parc informatique supplémentaire mis à disposition des communes ayant mutualisé ce domaine ou encore de nouveaux véhicules qui ont été mis à disposition des communes ayant mutualisé leur parc automobile aux cycles 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8 et 9.

Compte tenu de ces éléments, des modifications affectant le montant des attributions de compensation s'avèrent nécessaires afin d'assurer la cohérence juridique et financière des dispositifs.

A compter de 2026, ces ajustements seront directement intégrés dans l'attribution de compensation des communes et de Bordeaux Métropole.

Pour l'exercice 2025, il convient de procéder au remboursement des moyens mobilisés par les services communs entre la date de mise en œuvre du niveau de service révisé et l'intégration dans l'attribution de compensation, prorata temporis ou de remboursements de frais, hors périmètre de domaines mutualisés, engagés par les communes mais à la charge de Bordeaux Métropole et inversement :

- Remboursement de Bordeaux Métropole à la commune du Haillan de la somme de 7 084 € dans le cadre de l'évolution du périmètre des activités mutualisées.
- Remboursement de la commune du Haillan à Bordeaux Métropole de la somme 8 128 € pour la partie immobilisation.
- Ces révisions de niveau de service prennent en compte principalement :
  - Livraison du projet de numérisation des actes d'État civil
  - Accompagnement numérique à la réhabilitation et extension de l'Hôtel de Ville
  - Mise à jour de l'inventaire du parc informatique et évolution des équipements à destination des écoles et des services administratifs
  - Décommissionnement de certains logiciels (Concerto/ARPEGE pour le centre socio culturel La Source, Maintenance ancien site internet externalisé Vernalis)
  - Versement de mètres linéaires d'archives définitives supplémentaires

**VU** le Code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment son article L.5211-4-2 et L.5211-4-3,

**VU** la délibération n° 2015/0227 du 29 mai 2015 par laquelle Bordeaux Métropole a adopté le schéma de mutualisation,

**VU** les délibérations du Conseil de Bordeaux Métropole n° 2015/0533 du 25 septembre 2015 par laquelle Bordeaux Métropole a adopté les mécanismes de financement de la mutualisation,

**VU** la délibération n°2015/0772 du 18 décembre 2015 par laquelle Bordeaux Métropole a adopté les conditions de mise à disposition des matériels et bâtiments nécessaires aux activités mutualisées,

**VU** la délibération n° 2016/62 du 12 février 2016 par laquelle Bordeaux Métropole a adopté la révision des attributions de compensation 2016 des communes membres,

**VU** la délibération n°2016/602 du 21 octobre 2016 portant mutualisation-régularisation compétence propreté – communes du cycle 1 – ajustement des attributions de compensation de l'exercice et des suivants et la délibération n°2016/662 du Conseil de Bordeaux Métropole du 2 décembre 2016 relative à l'adoption des contrats et conventions du cycle 2 de la mutualisation,

**VU** la délibération n° 2017/25 du conseil de métropole du 27 janvier 2017 modifiant les mécanismes de répartition financière des charges liées à la mutualisation entre la Métropole et les communs membres et la mise en place de l'attribution de compensation d'investissement,

**VU** la délibération n°2021/673 du 25 novembre 2021, portant sur la modification de la répartition du forfait de charges de structure,

**VU** la délibération n°2022/72 du 28 janvier 2022, relative à l'instauration d'un mécanisme de solidarité de financement de la mutualisation,

**VU** la convention cadre pour la création de services communs entre Bordeaux Métropole et la commune du Haillan signée en date du 9 décembre 2016,

**VU** l'avenant n°1 concernant les révisions de niveau de service 2016-2017 entre Bordeaux Métropole et la commune du Haillan, signé en date du 30 janvier 2018,

**VU** l'avenant n°2 concernant les révisions de niveau de service 2017-2018 entre Bordeaux Métropole et la commune du Haillan, signé en date du 5 février 2019,

**VU** l'avenant n°3 concernant les révisions de niveau du service commun du domaine archives (cycle 5) entre Bordeaux Métropole et la commune du Haillan,

**VU** l'avenant n°4 concernant les révisions de niveau de service 2018-2019 entre Bordeaux Métropole et la commune du Haillan, signé en date du 26 décembre 2019,

**VU** l'avenant n°5 concernant les révisions de niveau de service 2019-2020 entre Bordeaux Métropole et la commune du Haillan, signé en date du 18 décembre 2020,

**VU** l'avenant n°6 concernant les révisions de niveau de service 2020-2021 entre Bordeaux Métropole et la commune du Haillan, signé en date du 8 février 2022,

**VU** l'avenant n°7 concernant les révisions de niveau de service 2021-2022 entre Bordeaux Métropole et la commune du Haillan, signé en date du 23 mars 2023,

**VU** l'avenant n°8 concernant les révisions de niveau de service 2022-2023 entre Bordeaux Métropole et la commune du Haillan, signé en date du 2 février 2024,

**VU** l'avenant n°9 concernant les révisions de niveau de service 2023-2024 entre Bordeaux Métropole et la commune du Haillan, signé en date du 7 février 2025,

**VU** l'avis de la Commission locale d'évaluation des charges transférées en date du 6 novembre 2025,

**CONSIDERANT** la volonté des parties de réviser les niveaux de services en application de l'article 13 de la convention cadre de création de services communs,

**CONSIDERANT** qu'il convient de modifier certaines annexes à la convention de création de services communs afin d'intégrer les effets induits des révisions de niveaux de services,

**VU** le présent avenant portant sur les révisions de service 2024-2025 ;

**VU** le projet de convention ci-annexé à la présente délibération

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

### **DÉCIDE**

**Article 1 : D'INTEGRER par le présent avenant les révisions de niveaux de services arrêtées entre la commune du Haillan et Bordeaux Métropole du 1<sup>er</sup> septembre 2024 au 31 août 2025 avec :**

- **Livraison de projets : Numérisation des actes d'Etat civil, accompagnement numérique à la réhabilitation et extension de l'Hôtel de Ville**
- **Mise à jour de l'inventaire du parc informatique et évolution des équipements à destination des écoles et des services administratifs**
- **Décommissionnement de certains logiciels (Concerto/ARPEGE pour le centre socio culturel La Source, Maintenance ancien site internet externalisé Vernalis)**
- **Versement de mètres linéaires d'archives définitives supplémentaires**

**Article 2 : DE MODIFIER l'article 7 « numériques et systèmes d'information » avec une mise à jour une évolution de l'annexe 4 et 4 bis portant sur le matériel répertorié**

**Article 3 : DE MODIFIER l'article 8 « modalités de financement » avec une réévaluation du montant des révisions de niveaux de services 2024-2025.**

**Article 5 : DE PRECISER que le présent avenant entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2026**

**Article 6 : D'AUTORISER Madame La Maire à signer la convention et l'avenant n° 10 à la convention de remboursement au titre des révisions de niveaux de service pour l'exercice 2025.**

**Article 7 : D'AUTORISER Madame la Maire à signer tous les documents et actes nécessaires à l'exécution de cette délibération.**

**Andrea KISS** : Y a-t-il les questions ? C'est la suite logique de la précédente. Donc, s'il n'y en a pas, je vous propose que l'on passe au vote.

Y a-t-il des abstentions ?

**Mise aux voix, cette délibération est adoptée ainsi qu'il suit :**

- **POUR : 28**
  
- **ABSTENTION : 5 Bruno BOUCHET (Ambition pour le Haillan), Aurélie DUFRAIX, Hervé BONNAUD, Sophie TANGUY (Le Haillan réuni), Erika VASQUEZ (Élue communiste d'opposition)**

**La délibération est adoptée.**

**Délibération n° D2025\_12\_105**

**BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 2026 - BUDGET PRINCIPAL - ADOPTION**

**Rapporteur : Jean-Michel BOUSQUET**

Le Rapporteur expose :

Le Budget Primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte et transmis au représentant de l'État dans les 15 jours qui suivent son approbation. Par cet acte, l'ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre de l'année civile.

Ce principe d'annualité budgétaire comporte quelques aménagements pour tenir compte d'opérations prévues et engagées mais non dénouées en fin d'année. D'un point de vue comptable, le budget se présente en deux parties, une section de fonctionnement et une section d'investissement. Chacune de ces sections doit être présentée en équilibre, les recettes égalant les dépenses.

Schématiquement, la section de fonctionnement retrace toutes les opérations de dépenses et de recettes nécessaires à la gestion courante des services de la collectivité. L'excédent de recettes par rapport aux dépenses, dégagé par la section de fonctionnement, est utilisé en priorité au remboursement du capital emprunté par la collectivité, le surplus constituant de l'autofinancement qui permettra d'abonder le financement des investissements prévus par la collectivité.

La section d'investissement présente les programmes d'investissements nouveaux ou en cours. Ces dépenses sont financées par les ressources propres de la collectivité, par des dotations et subventions et éventuellement par l'emprunt. La section d'investissement est par nature celle qui a vocation à modifier ou enrichir le patrimoine de la collectivité.

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**VU** le Débat d'Orientations Budgétaires tenu en séance ordinaire le 12 novembre 2025 ; **VU**

le projet de Budget Primitif du budget principal de l'exercice 2026 ci-annexé,

**VU** l'article L.2313-1 du Code général des Collectivités Territoriales (CGCT), une note de présentation brève et synthétique est annexée à la présente délibération, pour une bonne information et afin de faciliter la compréhension.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

### **DÉCIDE**

**Article 1 : DE VOTER par chapitre les dépenses et recettes qui s'équilibrent à la somme de 30 652 000 €**

**Section d'investissement : 12 357 000 € ;**

**Section de fonctionnement : 18 295 000 €.**

**Article 2 : D'ADOPTER le Budget Primitif du budget principal de l'exercice 2026 s'équilibrant en dépenses et recettes à la somme de 30 652 000 € avec l'ensemble de ses états annexes.**

**Article 3 : D'AUTORISER Madame La Maire à procéder, pour l'exercice comptable 2026, à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections, conformément à l'instruction comptable M57 permettant de disposer de plus de souplesse budgétaire.**

**Jean-Michel BOUSQUET** : Comme chaque année à la même période, je propose que nous adoptions le budget dans la continuité du débat que nous avons mené le mois dernier sur les orientations budgétaires avec passion et engagement.

Pour reprendre les grandes orientations de ce budget en 6 points : pas d'augmentation des taux de la fiscalité cette année encore pour la 17<sup>ème</sup> année consécutive. Je sais, c'est passé dans les mœurs, mais je pensais qu'il était important que ce soit rappelé, surtout dans le contexte national actuel. C'est la finalisation des deux grands projets d'investissement que sont l'hôtel de ville et l'école élémentaire du Centre. C'est un effort significatif sur la réduction et la maîtrise des dépenses de fonctionnement à périmètre constant, j'y reviendrai après, dans un contexte particulièrement tendu. C'est aussi, je l'évoquais dans la délibération précédente, la prise en compte le plus justement possible des incertitudes de l'État à un moment où nous ne disposons pas encore d'un projet de loi de finances et encore moins d'une loi de finances. Nous avons donc pris des hypothèses que je vous développerai de façon plus détaillée. C'est aussi le maintien

d'une trajectoire financière soutenable dans la durée pour pouvoir maintenir nos marges de manœuvre et ainsi conserver un autofinancement suffisant sur le long terme.

De façon plus pratique, si l'on rentre dans les volumes financiers, le budget 2026 s'élève à 30 652 000 € ventilés en 18 295 000 € en fonctionnement et 12 357 000 € en investissement. Il s'agit là des masses intégrant les opérations d'ordre et pas uniquement les opérations réelles.

Concernant la section de fonctionnement, en recettes, je pense que ce n'est plus une surprise, celle-ci reste atone du fait d'un certain nombre de paramètres. L'évolution des produits de fonctionnement s'établit pour le budget 2026 à +1,52% et vous me permettez de revenir sur trois chapitres distincts qui sont les produits des biens et des services, c'est-à-dire les recettes de la Ville liées à la cantine, aux centres de loisirs, etc., c'est-à-dire les services pour lesquels il y a une participation de la population, qui s'élèvent cette année en prévision à 1,100 M€, liés notamment à un niveau de fréquentation élevé, notamment à la restauration scolaire et aux centres de loisirs. C'est donc un poste dynamique mais qui, encore une fois, au même titre que la fiscalité, repose exclusivement sur nos propres services et nos propres moyens.

Le chapitre 73, impôts et taxes, augmente de 3,81%. Vous allez me demander ce qu'il y a dedans. Les taux n'augmentent pas. Deux facteurs principaux entrent en ligne de compte. Le premier, c'est la réévaluation forfaitaire des bases liée à l'inflation autour de 1,5% complétée par l'augmentation en volume des bases, c'est-à-dire les logements, les maisons ou les logements supplémentaires qui, eux, sont valorisés à 1%. À cela s'ajoutent quelques éléments de revalorisation, notamment sur les droits de mutation. Cela nous fait 2,71% sur les contributions directes, 3,80% au global de ce poste, avec une dotation de l'État qui reste à zéro, pour changer.

À titre d'information, ce sont 1,250 M€ de dotations de l'État en moins si on revient en année complète en 2014 par rapport à 2026, par an. 1,250 M€ par an en moins.

Si on fait le lien avec le chapitre 74 qui concerne les dotations et participations extérieures, vous vous rappelez, ce que la Ville facture en augmentation, la fiscalité en augmentation de par l'évolution de l'inflation et les Haillanais supplémentaires même si cela reste très marginal. Ensuite, on a les dotations et participations extérieures, chapitre en baisse de 9,11%, à hauteur de 2 870 000 €. Pas de DGF et des ponctions qui se poursuivent.

Deux mécanismes que je voudrais souligner tout de même : la poursuite du dispositif de participation de la Ville à la dépense publique, j'y reviendrai en dépenses, et un

mécanisme plus complexe et beaucoup plus technique. En fait, l'Etat nous reverse une partie des exonérations qu'il met en place sur les établissements industriels. Il nous reversait 100%. Cette année, la loi de finances 2026 vise à appliquer un correcteur de 0,75%. Déjà, on perd 25% de compensation. Cela fera 350 000 € par an.

Je vous laisse faire les totaux. Cela vient en sus des 1 250 000 € que nous n'avons plus depuis longtemps et cela vient en sus des dépenses supplémentaires qui s'imposent à nous.

Cela fait la transition avec les dépenses de fonctionnement. Je commencerai par la fin, c'est-à-dire par les dépenses obligatoires. Vous vous rappelez le terme particulièrement barbare de DILICO. En gros, c'est la participation des collectivités à la résorption du déficit de l'État. On nous avait dit l'année dernière que c'était exceptionnel. On vous le reversera l'année d'après. Cette année, on nous a expliqué : l'État n'est pas en mesure de le reverser mais on va le garder. Donc, vous allez contribuer au moins autant, vous vous rappelez ce que l'on a dit l'année dernière, entre 150 000 et 300 000 €.

Pour l'instant, nous n'avons toujours pas de visibilité sur le montant que l'État va nous ponctionner. Donc, nous avons fait une provision à hauteur de 200 000 €.

Revenons maintenant à ce que nous allons dépenser pour les Haillanais. Là, nous avons déjà mis 600 000 € pour aider l'État, plus les 1,250 M€, cela fait quasiment 2 M€ par an sur 2026 qui nous manquent. Nous avons eu zéro réduction de l'exercice des compétences et si j'étais taquin, ce que je ne suis toujours pas, c'est sans compter les dispositifs que nous avons mis en place volontairement sur des compétences de l'État avec les CNI et les passeports que nous réalisons au niveau de la Ville et pour lesquels l'État nous compense une petite partie.

Revenons aux chapitres principaux de nos dépenses. Chapitre 011, les charges de gestion courante, c'est-à-dire ce qui sert à payer l'énergie, les fluides, l'entretien des bâtiments, les assurances, etc. Ce chapitre augmente pour 2026 de 1,09% à 3 633 000 €.

Ceci traduit deux réalités distinctes. La première, un effort financier collectif des services de l'ordre de 5% en réduction sans réduction des périmètres, afin de pouvoir supporter des éléments d'augmentation complémentaires externes, comme notamment l'augmentation du coût des repas lié au nouveau marché qui s'adosse aussi à une amélioration de la qualité, c'était l'objectif de la démarche, mais cela a un coût financier, ainsi qu'une augmentation significative des coûts de l'énergie, notamment de l'éclairage public, liée là encore à une réforme de l'État qui va entraîner une augmentation de 35%

du coût de l'éclairage public, soit près de 50 000 €, avec malgré tout une baisse de 5% de nos consommations.

Ce sont des manipulations très techniques, mais c'est la suppression du tarif réglementé lié à la production nucléaire qui nous permettait de garantir pour les fournisseurs un socle à un tarif intéressant. Nous sommes toujours sur les mêmes coûts de production, mais nous ne sommes plus sur les coûts de revente. C'est pour les charges à caractère général. Malgré les efforts de 5% des services, cela augmente tout de même de 1,09%.

Les charges de personnel s'établissent à 10 873 000 €. Là aussi, le terme de charges est un terme comptable. Vous me permettrez, comme cela m'arrive régulièrement, de le nuancer parce que c'est avant tout une ressource. Cette ressource augmente de 2,70% par rapport à 2025, soit +286 000 €.

Qu'est-ce qui est financé avec cela ? Il n'y a pas de nouvelle création de postes. Il y a même des efforts réalisés par les services pour réduire les charges induites, heures supplémentaires et autres, tout en tenant la boutique. Pourquoi est-ce que je vous dis cela ? Dans ces 286 000 €, il y a 127 000 € de ce qui s'appelle le Glissement Vieillesse Technicité, c'est-à-dire en gros ce que coûte la même masse salariale l'année suivante du fait des promotions, des évolutions de grades, etc., les évolutions de technicité et les promotions pour certains agents, ce qui est louable, mais cela nous coûte 127 000 € sur l'année. C'est l'augmentation de 3% des cotisations à la CNRACL, la caisse de retraite des fonctionnaires. L'État a décidé que les cotisations seraient revalorisées de 3% pour l'ensemble des collectivités. C'est la deuxième année. Cela nous coûte en 2026 150 000 € de plus qu'en 2025, ce qui, rappelez-vous, fait 300 000 € de plus qu'en 2024 puisque c'est cumulatif. C'est 150 000 € de plus chaque année. En quatre ans, cela nous coûtera  $4 \times 150\,000$  € au total, qui viennent s'ajouter aux 600 000. Je vous laisse faire les calculs.

À cela s'ajoute une réforme imposée par l'État qui va dans le sens des agents. C'est une bonne réforme. Par contre, cela repose toujours sur les mêmes, avec l'obligation de participation employeur sur la prévoyance et la mutuelle des agents. On parlait de santé tout à l'heure. Cela permet à certains agents de prendre une prévoyance, de prendre une mutuelle alors qu'ils n'en ont pas forcément les moyens. 45 000 €.

Si vous faites le total de ces 4 postes qui sont des obligations réglementaires de l'État ou des éléments mécaniques, cela fait 322 000 €.

D'ores et déjà, nous avons fait des économies sur la gestion de nos RH sans toucher aux services. À cela s'ajoutent le recensement, les élections, les apprentis, etc. Voilà la structure de nos dépenses de personnel.

Je reviens au chapitre 65. Nous avons évoqué longuement tout à l'heure le soutien au secteur associatif, vous me permettrez de ne pas y revenir, pour pratiquement 300 000 €. Dans le même temps, il y a une revalorisation et un soutien toujours réaffirmé à nos deux établissements publics administratifs qui sont le CCAS et la Source qui portent majoritairement des ressources humaines et qui supportent les mêmes réformes que le budget principal de la Ville. N'ayant pas la capacité, eux non plus, de faire des miracles, il est indispensable que la Ville, dernier élément encore debout, puisse les soutenir à un moment où les autres partenaires institutionnels ne peuvent pas augmenter le volume et à un moment où le besoin social est plus que jamais présent.

La Ville sera donc au rendez-vous et il est proposé en 2026 de renforcer les soutiens sur ces deux établissements.

Dernier point, la participation au budget annexe de la régie des spectacles sera réduite de 10 000 €, toujours dans le même esprit de participation aux efforts de 5% des services, le budget annexe supportant lui aussi des charges de personnel.

Voilà pour le budget de fonctionnement dans les masses et les explications.

Pour le budget d'investissement du budget principal, en recettes d'abord, celles-ci s'établissent en prévisionnel au BP 2026 à 10 751 500 €, en augmentation par rapport à 2025, et cela s'explique par les crédits de paiement des deux principales opérations que sont, comme évoqué tout à l'heure, l'école maternelle du Centre et l'hôtel de ville, mais pas uniquement, j'y reviendrai.

Pourquoi est-ce que les recettes sont sous-tendues par ces deux opérations de dépenses ? D'une part parce que nous avons un montant significatif de compensation de la TVA lié aux investissements réalisés l'année dernière. Il s'établit à 1,100 M€ cette année pour 2026. C'est aussi un volume de subventions à hauteur de 2,5 M€, notamment de la Métropole à hauteur de 1,5 M€ pour l'école maternelle du Centre, de 800 000 € de l'Europe pour l'hôtel de ville et l'école maternelle et de 200 000 € au titre du Fonds Vert pour l'école maternelle, auxquels s'ajoute 100 000 € de la CAF pour l'école maternelle également. Donc, 2,5 M€ de subventions.

C'est pour cela que je faisais le lien étroit entre les dépenses et les recettes. Les recettes d'investissement seront complétées par un emprunt à hauteur de 6 951 500 €.

Comme chaque année, je vous rappelle que l'objectif est de réaffecter les excédents à l'investissement afin de réduire les emprunts au moment du budget supplémentaire, après le vote du compte administratif. Une fois que l'on acte ce que l'on a mis de côté les années précédentes, on réaffecte notre excédent à l'investissement et donc, à la réduction de l'emprunt, comme chaque année. C'est le même mécanisme.

Dernier point sur les recettes d'investissement, la taxe d'aménagement est à la baisse et c'est un constat à l'échelon national lié à l'atonie des constructions, notamment en raison des difficultés économiques qui ne sont pas spécifiques, ni à la Métropole, ni à la Gironde, ni même à l'Aquitaine, mais bien à l'échelon national.

Les dépenses d'investissement s'établiront à 11 540 000 €, dont en dépenses d'équipement 10 815 000 € de dépenses d'équipement. Qu'est-ce qu'il va y avoir là-dedans ? Je répète pour la troisième fois la même chose : l'hôtel de ville et l'école maternelle du Centre, respectivement pour 2,3 M€ et 6,5 M€. Ce sont les gros volumes financiers de ce budget d'investissement, mais pas uniquement.

Il y a aussi, comme évoqué tout à l'heure pour répondre à Monsieur VENTRE, les questions de réfection des toitures de l'école élémentaire du Centre pour 780 000 € avec le renforcement de l'isolation, des travaux de gestion du patrimoine et de l'investissement courant sur nos bâtiments, véhicules et améliorations pour pratiquement 500 000 € si l'on intègre les éléments détaillés dans la note. Des travaux d'économie d'énergie, toujours avec le passage en LED des terrains de tennis couverts pour 40 000 €. A cela se rajoute comme chaque année le remboursement du capital de la dette. Voilà pour les grandes masses du budget principal.

Concernant le budget annexe de la régie des spectacles, il s'établit cette année en recettes de fonctionnement à hauteur de 1 040 000 €, soit 100 € de moins que l'année dernière, avec essentiellement la subvention d'équilibre de la Ville à hauteur de 780 000 €, en baisse de 10 000 € par rapport à 2025, et une consolidation des recettes des produits des services, c'est à dire la billetterie qui progresse de 10 000 € ce qui fait l'équilibre.

Cela traduit le succès et l'adhésion très importante à la politique culturelle de la Ville par la fréquentation de l'établissement, ce qui nous permet, tout en maîtrisant nos dépenses de fonctionnement et notamment l'aide de la Ville, de pouvoir maintenir le niveau de dépenses et la qualité de l'opération.

Les charges de fonctionnement s'établissent à 999 000 €, essentiellement les charges de gestion courante en baisse à 525 000 € et les charges de personnel à la hausse, à 435 000 €, pour les mêmes raisons que pour le budget principal.

L'autofinancement brut s'établit à 41 000 € sur ce budget annexe.

Concernant l'investissement, il s'établit à 45 000 € en dépenses, essentiellement pour du matériel technique de son et d'éclairage, avec un emprunt complémentaire à hauteur de 5 000 € pour l'équilibre, qui ne sera pas obligatoirement mobilisé, là aussi au moment de la reprise de l'excédent au compte administratif et au budget supplémentaire.

Je reste à votre disposition pour répondre à vos questions et compléter mon exposé.

**Hervé BONNAUD** : J'en ai pour environ 5 minutes à exprimer un certain nombre de choses qui relèvent d'une réflexion avec notre groupe et je vous invite à prendre quelques notes éventuellement.

Tout d'abord, nous allons commencer par remercier le personnel administratif qui vous a aidés à réaliser ce budget pendant toute la mandature. Cela n'a pas dû être très simple et nous les comprenons.

Notre groupe a analysé le budget sans concession. Sur la présentation du budget principal, dans votre note synthétique, tout d'abord sur la forme, difficile de faire si peu transparent. Par exemple vos deux pavés dépenses et recettes de fonctionnement sont systématiquement identiques. C'est bien, mais l'addition des sommes des dépenses n'est pas égale à celle des recettes. Je vous invite à le faire pour éventuellement comprendre d'où cela vient et pour nous expliquer d'où cela vient.

En section investissement, sur le tableau synthétique, vous ne faites pas figurer les subventions d'investissement pour 2,5 M€, mais même si vous les marquez, votre budget ne serait toujours pas équilibré.

Sur le fond, avant de rentrer dans le détail, trois sommes nous interpellent : le montant des dépenses d'investissement pour 10 550 000, dont d'abord 2,3 M€ pour la mairie et 6,5 M€ pour l'école maternelle du Centre. Après l'année 2025 et ces 10 M€ d'investissements, essentiellement pour la mairie, deux années qu'il va falloir digérer. Elles représentent à elles seules des investissements sur quasiment une mandature à hauteur de 20 M€.

Le montant de l'emprunt pour 6 951 500 après les 6 800 000 de 2025, l'impact sur le fonctionnement commence à se faire sentir. On l'avait déjà dit, le goulot d'étranglement, vous l'avez exprimé : +200 000 € de frais financiers en 2026 et il faut s'attendre à

environ 250 000 de plus en 2027. Incidence notable sur les dépenses de fonctionnement, d'où la nécessité d'économies dans tous les domaines. Ne nous ne voilons pas la face, les économies ne suffiront pas et nous le savons. Vous annoncez électoralement un maintien des taux pour 2026, mais qu'en sera-t-il pour 2027 ?

Le virement entre sections de 788 500 ; notre apport personnel représente dans ces projets moins de 7,5% et le virement couvre à peine le remboursement de la dette en capital de 725 000 €. L'année 2027 sera la quadrature du cercle avec une annuité en très forte augmentation et des capacités budgétaires limitées, tout cela du fait d'un planning irréaliste et des montants surréalistes. L'effet ciseau n'est plus très loin.

La section de fonctionnement. Sur la forme, la présentation de budget à budget, même si c'est la règle, nous invite à regarder le dernier compte administratif connu, soit 2024. Il semble que dans l'attente de la sortie de terre du centre-ville, les recettes de fonctionnement soient en perte de vitesse et vous ne bénéficierez pas en 2026 d'une revalorisation des bases de 7% comme en 2023.

Vous mettez en gras la stabilisation des taxes, mais pas de l'impôt. Nous vous rappelons que les Haillanaises et les Haillanais ne paient pas une taxe, mais un impôt et il a augmenté, lui, sur les 6 dernières années de 20%.

Vous actez un ralentissement de la fiscalité indirecte représentée par la taxe additionnelle des droits de mutation. Cette ressource n'est pas déterminante pour notre collectivité. Les dotations de l'État sont moindres et c'est un fait, vos finances ne vous ont pas empêchés des investissements de 20 M€ en deux ans et vous vous plaignez encore, alors que le budget de l'État a bien du mal à être voté, qu'il est difficile de trouver des économies.

Concernant les dépenses de fonctionnement, malgré tout, vous estimez pour 2026, entre la variation des bases et la variation dynamique, une augmentation des recettes fiscales, les impôts des Haillanais de 3,81%. Mais dans le même temps, une augmentation des frais de gestion courante de 1,09%, de 2,7% pour les charges de personnel et des autres charges de gestion de 0,68%.

On se demande où est le retour vers la population. Les frais financiers augmentent aussi de 10,58% et autant pour 2027. Vous estimez qu'il s'agit d'une bonne gestion et le fruit d'une lutte anti gaspillage et d'économie positive. On ne voit ici que des économies de nourriture, des économies de chauffage, des économies de subventions aux associations, de personnel. Par exemple, le service technique n'a peut-être pas été suffisamment redimensionné pour faire face à l'évolution démographique de la

commune, même s'il y a eu 70 habitants en moins l'année dernière. Il n'en est pas moins vrai que la ZAC nous oblige à prévoir.

Sur la section d'investissement, nous ne reviendrons pas sur les dépenses d'investissement orientées par les deux objectifs de votre mandat, à savoir la mairie et les maternelles, au détriment de l'entretien du patrimoine. Cela a déjà été exprimé sur d'autres délibérations. Par contre, côté recettes, vous inscrivez 2,5 M€ de subventions.

Deux questions. Les montants interpellent quant à leurs arrondis. Comment se fait-il qu'ils soient aussi arrondis que cela ? Ces dépenses sont-elles bien réelles et les recettes le sont-elles également ?

Les subventions ont-elles fait l'objet de notifications ou sont-elles simplement des espérances et vu les montants, on peut légitimement se poser la question de l'équilibre général. En effet, le budget primitif est un budget prévisionnel d'ouverture de crédits, mais dans ce budget, les dépenses d'investissement sont-elles bien réelles et les travaux sont-ils bien engagés ?

Si vous ne n'avez pas de notification des subventions, on peut légitimement dire que votre budget peut être insincère. Il ne s'agirait que de quelques milliers d'euros, passe encore, mais là, nous sommes sur 2,5 M€.

Enfin, la dette est maîtrisée. Le solde de la dette s'élève au 31 décembre à 7 771 173 €, mais auxquels il va falloir ajouter ce que nous avons exprimé en début de Conseil, à savoir les 3,5 M€ d'emprunt, décision à la signature que nous avons faite tout à l'heure. Vous expliquerez après à quel endroit nous faisons des erreurs, et la dette va plus que doubler en deux ans. Est-ce que nous devons parler de maîtrise ?

Le budget annexe. Concernant le budget annexe de la régie des spectacles, avec une subvention de près de 800 000 €, je crois, sur un budget de 1 M€, on voit l'efficacité d'une politique culturelle qui nous laisse dubitatifs. Chaque Haillanaise et chaque Haillanais contribue pour un peu plus de 60 € à l'Entrepôt si on le ramène à la subvention. Une culture de l'entre-soi qui coûte cher au contribuable. En échange, aucun investissement et c'est bien dommage. Quand les prévoyez-vous ?

Dans les grandes lignes, pas d'augmentation des taux fiscaux en 2026 comme les précédentes années, sauf que la pression fiscale sur les Haillanaises et les Haillanais est assez douloureuse. Nous vous rappelons que nous avons des bases locatives parmi les plus élevées de Bordeaux Métropole et que durant seulement les 6 dernières années, la fiscalité au Haillan a augmenté de 20%. Cela ne peut être de votre fait, mais

vous l'acceptez. Vous admettez, permettez-moi de le souligner, que le budget primitif est impacté par la finalisation de deux projets majeurs d'investissement : reconstruction de l'école maternelle du Centre et travaux de rénovation de l'hôtel de ville, le tout pour 20 M€.

En conséquence, vous faites un effort significatif sur les dépenses de fonctionnement. En termes plus simples, il va falloir se serrer la ceinture. Je crois qu'on est tous d'accord là-dessus. Le goulot d'étranglement, vous l'avez déjà exprimé. Tout le monde est mis au régime sec. Mais là encore, vous n'arrivez toujours pas à faire le lien entre vos dépenses et l'impact sur les finances de la Ville. Malgré tout, vous affirmez maintenir une trajectoire soutenable et conserver un autofinancement suffisant.

Toujours selon votre présentation, les évaluations financières pour 2026 se sont appuyées sur le budget voté en ce moment au Parlement. Ce sont des projections. Les marges de manœuvre sont-elles, ce qu'il faut espérer, une issue favorable pour les collectivités locales, même si nous restons dubitatifs sur la dotation budgétaire annuelle que vous avez de l'État qui est en dessous de zéro puisque maintenant, on reverse ?

Les services financiers de la Ville ont dû vous alerter, Madame le Maire et Monsieur l'adjoint aux finances, sur l'ampleur des dépenses dans cette conjoncture que vous avez en partie créée. Nous avons dans cette assemblée une représentante du Conseil départemental qui est absente ce soir et qui adopte la même ligne de dépenses.

Comme nous l'avons dit déjà au niveau du ROB, ce budget - et malheureusement les suivants seront contraints - aurait permis de faire une pause avant l'enclenchement d'un nouveau cycle d'investissements dont la commune a grandement besoin, mais point de pause, il faut digérer la nouvelle mairie couplée à la maternelle. Cela peut poser problème. Il n'y a plus que quelques fidèles soldats qui vous accompagnent, mais on comptera des absents notables, Madame le maire. C'est également financier, social, culturel et écologique où quelques élus de votre majorité peuvent se sentir éventuellement mal à l'aise.

Merci.

**Jean-Michel BOUSQUET** : Premier point, qu'est-ce que nous n'aurions pas dû faire ? Je n'ai pas la réponse.

Concernant la question de la transparence des sommes, des dépenses et des recettes, il y a deux choses. Dans le document que vous avez, c'est certainement une erreur de notre part, il y a une note qui vise à avoir quelque chose d'un peu plus expliqué. Vous

avez cependant la totalité de la maquette qui représente 166 pages et qui reprend l'ensemble des équilibres financiers, y compris les opérations d'ordre, et qui elle vous explique la totalité des grands équilibres financiers qui sont totalement équilibrés en dépenses et en recettes. L'erreur vient peut-être de la forme de la note qui avait pour objectif d'essayer d'être compréhensible par tous, y compris par les non-financiers, et qui reprend pour un certain nombre de points la question des dépenses et des recettes réelles par différence avec les dépenses et les recettes comptables, prenant en compte à la fois les opérations semi-financières ainsi que les opérations d'ordre.

Je reconnais que pour être compréhensible et intelligible, dans la note ne figurent pas la totalité des opérations d'ordre et des mouvements de section à section, mais si vous voulez, on peut revenir sur la base de la maquette, ce sera avec plaisir. La différence est là. Le document qui acte le vote du budget, c'est la maquette de 166 pages ici présente. Vous pouvez vérifier, la totalité des sections est strictement équilibrée, ce qui est une obligation légale. Je vais même plus loin : si par hasard quelqu'un dans l'assistance ou parmi les personnes qui nous écoutent avait encore un doute, je vous rassure, le Préfet contrôle que cet équilibre est bien réel et jusqu'ici, depuis au moins 12 ans que j'ai la modestie d'essayer de veiller aux finances de la collectivité, nous n'avons pas eu la moindre remarque de la préfecture sur les équilibres budgétaires.

Donc, vous me permettrez de ne pas être d'accord avec vous là-dessus. L'explication, c'est le côté pédagogique et réel des dépenses et des recettes par opposition à tous les éléments d'ordre.

Sur les subventions d'investissement à hauteur de 2,5 M€, deux choses. Est-ce qu'elles sont notifiées ? Il n'est pas dans notre habitude de majorer les recettes et celles-ci sont effectivement confirmées. Sinon, elles ne seraient pas inscrites. C'est une méthode que nous appliquons depuis déjà plus de 12 ans. Donc oui, elles sont notifiées. Pourquoi sont-elles arrondies ? Parce que j'ai la faiblesse de penser que l'on arrondit au millier d'euros les volumes de subventions pour éviter d'avoir des virgules partout. Rassurez-vous, ce n'est ni truqué ni insincère. J'ai noté le terme, je l'ai trouvé un peu vexant. Vous me permettez de le relever. Jusqu'ici, je n'ai pas trouvé d'insincérité dans l'ensemble de nos budgets et les préfets successifs non plus. Nous en avons passé quelques-uns.

Vous parlez du volume d'investissement qui est élevé sur deux ans. Oui. Il y a deux choses qu'il faut repointer par rapport à cet investissement élevé : les deux opérations, c'est clair. Il y a également un effet cyclique. Vous vous rappelez, il y a quelques années, quand certains parmi vous avaient pu évoquer dans le mandat précédent le fait

que nous disposions d'un niveau d'autofinancement élevé, je vous ai toujours dit qu'il était important de pouvoir arriver à lisser pour pouvoir financer quand nous aurions à faire face à des investissements importants. C'est ce que nous avons fait.

Donc, la question de ce lissage de l'autofinancement, et comme je vous le disais tout à l'heure dans ma présentation, le fait que nous inscrivions un emprunt à hauteur de 6,9 M€, mais qui sera revu à la baisse par la reprise de l'excédent après le vote du compte administratif, fait que notre autofinancement, notre épargne, vient financer l'investissement. Cela se fait en deux temps parce que notre temporalité budgétaire se base sur un vote du budget en décembre pour permettre, notamment aux services de pouvoir le réaliser dans une grande majorité et de pouvoir le réajuster au moment du budget supplémentaire avec la reprise de l'excédent. Comme je vous le disais, cela amènera à une réduction du volume d'emprunt.

Oui, l'emprunt va être élevé. Notre volume d'emprunt va être élevé. On est sur le budget 2026. Vous me permettrez de ne pas me projeter sur les années suivantes. Ce n'est pas à l'ordre du jour et ce n'est pas l'objet et on en a déjà largement débattu lors du débat d'orientations budgétaires. Concentrons-nous sur 2026.

Il ne faut pas que le niveau de précision soit supérieur au degré d'incertitude. Donc, restons sur 2026. Le virement à la section d'investissement est restreint parce que je ne me suis jamais caché que nous étions serrés, mais pas surréalistes, ni irréalistes, ni irresponsables.

Vous l'évoquez sur le compte administratif 2024, les recettes de fonctionnement baissent. C'est vrai. On n'aura pas de réévaluation des bases à 7%. Là aussi, c'est vrai. Réactualisez les questions après mon intervention, cela me ferait plaisir. On a une réévaluation de 1% en dynamique physique, 1,5% en revalorisation forfaitaire par l'État.

Vous avez raison, l'imposition a augmenté de 20% sur le mandat pour les contribuables, ce qui est une réalité. Ce que vous n'avez pas dit, c'est à quoi c'est adossé.

Deux choses. La première, c'est l'évolution du coût de la vie et l'évolution de ce que coûte le service public. On parle beaucoup de budget, j'y reviens à chaque fois, mais à quoi sert le budget ? Il sert à rendre les services aux Haillanais. J'y reviendrai après par rapport à la suite de votre intervention. Il sert uniquement à sous-tendre les services qui sont là. Donc, oui, les bases sont revalorisées, mais oui, nous maintenons la qualité du service aux Haillanais. Demain, je ne rase pas gratis. Je n'ai pas trouvé la solution. Les miracles, je n'ai toujours pas trouvés non plus. Ce n'est pas que je ne voudrais pas, mais cela ne marche pas. Les services que nous payons augmentent.

Le budget de la Ville, c'est comme à la maison : le prix de l'électricité augmente, le prix du gaz monte, le prix des services augmente. Si on a besoin de remplacer un siphon, on achète le siphon et le prix du siphon a augmenté de plus de 20%.

Donc, considérer que l'imposition baisse ou que le coût pour les Haillanais baisse, cela veut dire qu'à un certain moment, il va falloir se poser la question : avec quoi paie-t-on les services que l'on rend ?

Vous parliez tout à l'heure de rogner sur l'alimentation. Pas de bol, c'est une des dépenses qui augmente cette année parce qu'on augmente la qualité des repas. On a renégocié les tarifs ; il faut arriver à l'échéance des marchés, les relancer et faire les bons choix. C'est ce que nous avons fait cette année et je crois que cette qualité-là est reconnue. Donc, dire que l'on rogne sur la nourriture est faux. C'est même l'inverse. Avec quoi paie-t-on cette qualité-là ? On la paie pour partie avec ce qui est refacturé au consommateur - qui n'a pas augmenté - et en partie avec cette augmentation solidaire. Les 20%, c'est la solidarité de tous les Haillanais pour maintenir la qualité du service public. Si on ne met pas cet argent-là, vous allez dire qu'il y a d'autres solutions, oui, on a des économies d'échelle à faire, on les a faites pour absorber ce que l'État ne nous donne plus. Moi, je ne peux pas le faire deux fois. Ce n'est pas que je ne veux pas, mais je ne peux pas faire deux fois le même effort. Déjà une fois, c'est énorme. Là, il aurait fallu le faire deux fois. Moi, je ne sais pas faire. Les impôts ont augmenté, mais cela nous a permis de maintenir la qualité du service à un moment où la qualité du service aurait dû baisser. Mathématiquement, comptablement, entre ce que l'on a comme recettes et ce que l'on met en face comme dépenses, le service aurait dû baisser. Il n'a pas baissé.

Je suis d'accord sur l'analyse comptable. Par contre, politiquement, expliquer aux Haillanais que les impôts ont augmenté et que les services n'ont pas augmenté est hypocrite. C'est pour cela que je tenais à rétablir cette vérité-là parce que le coût des services pour la collectivité a augmenté de plus de 20% sur la période et on l'a maintenu, à un moment où l'État a rogné ce qu'il nous donnait pour faire le reste. Donc je pense qu'il est important de le préciser.

Le retour pour les Haillanais. Vous dites : 1,09% sur les charges à caractère général, 2,7 sur le personnel. Où est le retour pour les Haillanais ? Je vous fais la même réponse que précédemment. Pour maintenir le service, il faut que l'on arrive à maintenir les dépenses et pour maintenir les mêmes moyens financiers, il aurait fallu réduire encore plus les moyens à l'intérieur parce que l'évolution de nos charges est supérieure à

l'augmentation comptable de ces postes-là. On pourra me dire tout ce que l'on veut, je le redis, je ne sais pas faire les miracles. La magie non plus. Il y a des trucs que je n'ai pas.

Donc, rogner sur le chauffage, c'est peut-être un petit peu taquin, je vous le concède. Bien évidemment que non parce que le coût de l'électricité sur l'éclairage public augmente. En termes de responsabilité, vous parlez de rogner sur tout. Rogner sur l'électricité, on économise 5% sur l'éclairage public avec la mise en place du dispositif « j'allume ma rue ». Donc non, on ne rogne pas. On met en place des dispositifs pour que le service soit rendu, mais pas aveuglement. Certains vont promettre de rétablir l'éclairage public. Il va falloir m'expliquer avec quoi on va le financer. Je veux bien, mais à un certain moment il faut être réaliste.

Où est le retour pour les Haillanais ? Le retour pour les Haillanais est là. La consommation d'électricité baisse de 5% et on met en place un dispositif qui consommera un petit peu plus pour que le service soit là, à un moment où on va quand même absorber 40% de hausse du coût. Où est le service le service pour les Haillanais ? Il est là.

Des économies sur le chauffage, non. Des pannes, il y en a toujours eu. Donc, dire qu'une panne est une économie sur le chauffage, je ne peux pas l'accepter. Dire que l'on fait des économies sur la nourriture est faux. Le budget démontre l'inverse. Dire que la Ville fait des économies sur les subventions aux associations est faux à deux titres. On l'a évoqué tout à l'heure. On augmente de 2 000 €, ce n'est pas monstrueux, mais c'est quand même 2 000 € et on soutient la qualité et l'entretien des bâtiments. Là aussi, cela coûte. La dette est maîtrisée. j'ai pas dit qu'elle était stable, j'ai dit qu'elle était maîtrisée. Il y a une nuance entre le fait de maîtriser quelque chose et le fait de le maintenir stable. À un certain moment, la dette n'est pas un gros mot ni une insulte. La dette est un outil aux mains des collectivités pour pouvoir, entre autres, arriver à faire face à ses investissements et à les lisser sur la durée.

Non, on ne va pas pouvoir maintenir ce niveau d'investissement sur 10 ans, mais d'un autre côté, les gros investissements, on sait que cela coûte cher. Une école, l'école maternelle représente au moins 10 M€. Est-ce à-dire qu'il ne fallait pas le faire ? Non. Est-ce à dire qu'on a gaspillé l'argent pour faire des projets somptuaires ? Non, c'est faux. Donc, il faut les absorber et cela veut dire qu'effectivement, il y aura des périodes où on investira moins, comme par le passé. Nous avons eu des périodes où nous avons moins investi.

Je reviendrai ensuite sur le budget annexe. 780 000 €, l'efficacité de la politique culturelle. l'entre-soi qui coûte cher. Je ne vais pas rentrer dans une polémique là-dessus. Je pense que mes collègues y reviendront certainement. Ce que je vois, c'est que l'Entrepôt a un taux de remplissage record par rapport aux autres salles de l'agglomération.

Donc, si c'est de l'entre-soi, je suis content que les Haillanais viennent parce que c'est de l'entre-nous. On ne remplit pas la salle uniquement, passez-moi l'expression, avec le groupe majoritaire et la famille. À un certain moment, il faut essayer de reposer les choses. C'est de l'entre-nous, certainement, de l'entre-soi, certainement pas.

Oui, la culture coûte cher. Qu'est-ce que la culture ? À un moment où on parle tous de lien social, de culture, de partage de nos connaissances, d'humanité, d'ouverture aux autres. La culture, si ce n'est pas cela, je ne m'y entends pas. Le sport, la culture, ce sont des liens sociaux majeurs. Et oui, c'est une politique publique qui nous coûte, mais c'est aussi une politique publique qui amène une cohésion, qui amène une ouverture d'esprit à nos populations. Arrêter la culture, c'est la première action des régimes totalitaires et obscurantistes. L'efficacité de la politique culturelle est là et c'est pour cela qu'il faut qu'on la défende.

Il me reste trois questions auxquelles je n'ai pas répondu. Il va falloir se serrer la ceinture, oui. Régime sec, non. Il faut que l'on fasse tous attention. Mais là aussi, le budget de la Ville, c'est comme à la maison. Tout le monde chez soi doit faire plus attention aujourd'hui qu'avant. C'est une réalité. La municipalité ne coupe pas à cette réalité. On n'est ni meilleur ni plus mauvais que les autres. C'est une réalité.

Vous parliez d'un budget basé sur un projet de loi de finances qui est loin d'être voté. D'un autre côté, il faut que l'on avance. Nous avons pris les hypothèses qui nous semblaient les plus logiques. Je parlais du DILICO : La contribution est partie sur 200 000 €. Avec un peu d'espoir si le Sénat, dont je ne partage pas toutes les valeurs, arrive à négocier des choses intéressantes, cela pourrait être moins. Tout n'est pas pessimiste.

La DGF négative, non. La DGF sera à zéro. Par contre, nous sommes, et là je vous rejoins totalement, dans une réelle négativité des contributions de l'État au budget des collectivités. La réalité est là. Ce que je reproche profondément à l'État, c'est que ces mécanismes soient avant tout techniques et ne soient pas assumés clairement, parce que quand on parle d'écèlement à 0,75% de la compensation de l'État aux impôts des industriels, sincèrement, il faut être technicien pour comprendre. Il m'a fallu un certain

temps pour arriver à comprendre, mais en attendant, cela représente 350 000 € de moins que l'État accordait aux entreprises, qu'il ne nous reverse pas ; c'est beaucoup plus parlant. C'est cela que je trouve désolant. Dont acte. La réalité est là et oui, l'État ne nous soutient pas, mais je ne peux pas supporter non plus deux fois la même chose et notre priorité reste de soutenir les services publics à destination des Haillanais.

Je terminerai volontairement par cette partie-là : les services financiers ont dû nous alerter sur les risques. Contrairement à ce que vous pensez, on travaille étroitement entre les élus et les services pour arriver à construire quelque chose de soutenable. Les services financiers nous ont apporté toute leur expertise - je souhaitais les remercier à la fin des interventions et je vais le faire juste après - sur les trois thèses du chemin de crête, mais notre rôle n'est-il pas en tant qu'élus politiques de porter ce chemin de crête entre le soutenable et le service à la population à la limite du possible ?

C'est sur ce chemin de crête que l'on s'engage. Oui, j'assume totalement de ne pas être sur un plateau parce qu'aujourd'hui, le plateau est une illusion. Il n'y a qu'à regarder la situation financière de chacun individuellement et les plus fragiles encore plus. Aujourd'hui, on sait que la situation sociale est difficile. Je ne vois pas pourquoi, au niveau de la mairie du Haillan, on serait dans l'opulence. C'est une illusion, ce n'est pas vrai. Par contre, nos dépenses sont sous-tendues par les services apportés aux Haillanais.

Je terminerai en remerciant les services, plus largement l'ensemble des services finances, commande publique et services de la Ville, mais aussi les collègues, sans qui ce budget n'aurait jamais pu être monté, surtout avec nos faibles marges de manœuvre. J'associerai, puisque c'est le dernier mandat, Madame la Directrice Générale des Services ainsi que l'ensemble des services de la Ville que je n'ai pas ménagés pour arriver à trouver des solutions à des problèmes inextricables. Sans eux, nous n'aurions pas pu proposer cette feuille de route qui, même si elle ne vous convient pas, reste quand même une prouesse d'équilibre. Je vous répondrai si vous souhaitez réintervenir.

**Hervé BONNAUD** : Je vais répondre rapidement. Déjà, juste pour vous dire qu'il est bon d'avoir une opposition dans une commune, cela fait partie d'une démarche tout à fait naturelle et je m'inscris toujours dans le respect, au regard de ce que j'ai exprimé en soulevant un certain nombre de problématiques sur lesquelles nous avons des interrogations.

Je vous remercie d'avoir reconnu que j'avais travaillé, enfin peut-être. Sachez que mon quotidien professionnel m'oblige et que parfois, j'ai également des implications qui

m'obligent à réduire un peu mon taux d'implication. Je rappellerai aussi que ce Conseil municipal a fait l'objet d'un PDF qui représente environ 3 000 pages, et 5 jours de délai pour les consulter, cela représente une tâche qui est partageable si l'on veut reproduire un certain nombre d'éléments probants et constructifs.

Concernant les investissements, vous m'avez incité à répondre sur ce que je pouvais reprocher à propos des investissements. Oui, il fallait une nouvelle mairie. Oui, il fallait revoir l'école du Centre. J'ai demandé depuis le début de la mandature s'il existait un schéma directeur au niveau des différents projets, au niveau de l'entretien des bâtiments, au niveau de l'entretien des locaux. Je ne l'ai jamais reçu. D'autre part, je vous rappellerai qu'en 2020, lorsque je me suis présenté, j'avais exprimé le fait que la mairie ne devait pas se construire de cette façon. Nous avons envisagé quelque chose de moindre coût et cela n'a pas été partagé. Que l'on ne soit pas raccord sur les projets communaux est normal. Il n'y a rien d'irrespectueux là-dedans et nous pouvons avoir des divergences de points de vue. Cela ne me pose aucun problème.

Concernant les éléments sur l'autofinancement et la baisse des dotations de l'État, ainsi que différents éléments que vous avez exprimés, je pense que sur les dotations de l'État, nous sommes d'accord. Il y a un désengagement de l'État avec une délégation de responsabilité qui relève parfois de l'intolérable. À ce titre, de par mon poste et ma fonction de Président de l'UDI au niveau de la Gironde, je ne cesse de l'exprimer au niveau des différents élus de mon équipe.

Vous évoquez la gestion de l'Entrepôt. Sur la culture, je suis d'accord, mais il y a une dotation annuelle de 780 000 € pour des fonctionnements qui peuvent éventuellement nous inspirer de la défiance parce que si à chaque fois que l'on fait de la culture il faut apporter autant d'argent, c'est-à-dire 60 € par habitant, cela peut nous obliger à avoir une autre orientation, une autre vision, un autre point de vue qui peut être partageable, voire constructif et qui nous permet de nous demander si on ne peut pas réduire cette quote-part, par exemple, ou l'envisager autrement. Je ne sais pas.

Concernant le fait de se serrer la ceinture, je crois que nous sommes tous d'accord. Sur la mandature à venir, qu'elle soit avec vous ou contre vous, malheureusement, il y aura des efforts à faire et à porter qui nous obligeront à avoir une maîtrise budgétaire peut-être encore plus fine.

La ligne de crête, comme vous l'avez exprimé, sera peut-être beaucoup plus étroite, et il y aura peut-être un danger permanent avec, comme vous l'avez exprimé lors du dernier Conseil municipal, l'idée que vous êtes très proche du goulot d'étranglement et il se

peut qu'il n'y ait pas d'autre solution que de demander aux Haillanais de mettre la main à la poche. Je ne sais pas où nous allons à ce sujet. J'ai encore pas mal d'inconnues encore.

**Jean-Michel BOUSQUET** : Moi aussi. Sur le projet de loi de finances, je vous rejoins complètement. Je ne voudrais pas que vous vous mépreniez. Je n'étais dans aucun second degré quand je vous ai remerciés de vos interventions et je renouvelle tout le bénéfice d'une opposition constructive qui permet d'échanger. Ne vous méprenez pas non plus, j'ai parfaitement conscience que la charge de travail de chacun peut parfois influencer sur la capacité à se mobiliser sur plusieurs centaines de pages. Je ne voudrais pas qu'il y ait d'ambiguïté là-dessus.

**Andrea KISS** : Très bien. Y a-t-il d'autres interventions ?

**Erika VASQUEZ** : Je vous rassure, Monsieur BOUSQUET, je n'ai pas aussi bien travaillé que Monsieur BONNAUD. Nous avons eu le débat d'orientations il y a un mois et demi. Celui-ci avait été un peu plus travaillé.

Sur ce budget primitif, je serai beaucoup plus succincte et je vais résumer très rapidement. La commune du Haillan affiche une augmentation budgétaire de 8,1% entre 2025 et 2026, passant de 28,4 M€ à 30,7 M€. Cette croissance est le résultat d'une accélération majeure des investissements de +15%. Vous êtes passés de 10,7 M€ à 12,4 M€ du fait de la rénovation de la mairie et de la reconstruction de la maternelle.

Je tiens à rappeler que bien qu'utiles socialement, ce sont des actifs qui ne génèrent pas de recettes et qui, au contraire, face au surdimensionnement de la mairie, vont générer des coûts de fonctionnement supplémentaires : chauffage, entretien, nettoyage des surfaces neuves ou rénovées. Cette charge de gestion courante hors personnel bondit de 21%, soit plus de 374 000 €, dépassant maintenant largement les 2 M€.

Vous opérez une fuite en avant par l'investissement. Cette stratégie d'investissement apparaît déconnectée des capacités réelles de la commune. Vous avez une extrême dépendance à l'emprunt. Financer 56% de ces investissements par l'emprunt, soit 6,95 M€ d'emprunts nouveaux, est un ratio digne d'une entreprise en phase de démarrage, pas d'une collectivité mature. Emprunter près de 7 M€ alors que l'encours est de 7,7 M€ revient à doubler la dette en un temps record ou presque. Le ratio de désendettement affiché à 9 ans est une photographie à l'instant T. Avec le nouvel emprunt massif de 2026, ce ratio va mécaniquement exploser l'année suivante, probablement sur 12 voire 15 ans.

Ce budget présente les symptômes classiques d'une collectivité à effet ciseau avancé. Les recettes stagnent, les dépenses augmentent, l'épargne s'effondre.

La conclusion est brutale. Recettes : 788 000 €, plus ou moins 950 000 € de remboursement de la dette. Cela équivaut à un déficit structurel. La commune doit emprunter pour rembourser ses anciens emprunts. En finances publiques, c'est une ligne rouge. Cela signifie que les recettes courantes ne suffisent même plus à payer le fonctionnement de la dette existante. Pour masquer cet effondrement et continuer à couper les rubans, c'est-à-dire à investir, la commune s'injecte une dose massive de dette.

C'est un budget de fin de cycle. La trajectoire actuelle n'est pas soutenable au-delà de deux ou trois ans. Une correction brutale que les Haillanais vont devoir immanquablement payer ou changer de politique.

C'est tout ce que je dirai. Le débat d'orientations a été fait. Monsieur BONNAUD a parfaitement donné toutes les caractéristiques. Voilà ce que je peux dire sur ce budget 2026 que je ne voterai pas.

**Jean-Michel BOUSQUET** : Pour répondre à quelques éléments de vos observations, le budget augmente de 8,1%, majoritairement sur l'investissement. Ce sont des investissements qui ne génèrent pas de recettes, encore que si l'on compte la cantine dans l'école...

La vocation d'une collectivité territoriale n'est pas d'investir pour générer des recettes, mais d'investir dans l'intérêt des populations. Je referai la même réponse qu'à Monsieur BONNAUD : à un certain moment, les investissements, il faut les faire. L'investissement d'une collectivité correspond aussi à des cycles. Il est évident que si l'on regarde sur trois ans, l'investissement est élevé. Sur une période beaucoup plus longue, notre autofinancement nous permet d'en financer une grande partie.

L'emprunt, je le disais tout à l'heure lors de ma présentation, est à un peu plus de 6,9 M€, mais il sera forcément revu à la baisse avec la reprise de l'excédent au moment du compte administratif. C'est un des éléments de notre temporalité budgétaire. C'est ce que nous avons fait tous les ans. Nous l'avons encore fait cette année au moment du budget supplémentaire et nous le ferons l'année prochaine. Il faut prendre ces éléments-là, s'il vous plaît, dans la considération globale.

Vous évoquez le fait que les recettes stagnent, que les dépenses augmentent, que l'épargne baisse. C'est la typologie logique d'un cycle d'investissement élevé couplé à

une difficulté de baisse des recettes de l'État, mais cela ne met en aucun cas notre budget, notre collectivité en fin de cycle, mais en haut d'un cycle qu'il faudra compenser par le cycle suivant comme nous l'avons toujours fait. Ne faisons pas peur aux Haillanais : demain n'est pas l'apocalypse, demain est juste la poursuite d'un cycle tel que nous l'avons toujours fait. Ne perdons pas de vue que, je le répète encore une fois, nos investissements et nos charges de fonctionnement sous-tendent des services à la population.

Dernier point concernant le coût de la nouvelle mairie. Le coût de la nouvelle mairie, on le voit sur le budget de l'exercice 2026. Quand je regarde les fluides, les coûts de fonctionnement, on arrive à générer les économies prévues. Donc non, la nouvelle mairie ne vient pas plomber nos charges de fonctionnement.

Ce qui vient plomber nos charges de fonctionnement, c'est ce que l'État nous ponctionne ou l'augmentation des coûts inhérents aux services que l'on porte. Je parlais tout à l'heure de l'alimentation. Oui, c'est une réalité. L'évolution du coût de l'énergie aussi, de l'éclairage public, pas du chauffage des bâtiments.

Donc, clairement non. Il n'y a pas d'effet corrélé entre l'augmentation de 1,09% du 0,11 et la nouvelle mairie. Arrêtons de faire peur aux gens. Ce n'est pas vrai. Quant au personnel, vous allez me dire qu'il faut du personnel pour, pour, pour, pour... Les charges de personnel, si on retire l'impact financier des réformes de l'Etat, baissent à périmètre constant. Donc, arrêtons de faire des assimilations. La situation est serrée, je ne l'ai jamais nié et j'ai toujours dit que notre situation était saine, mais fragile et qu'il faudrait parfois porter des investissements pour pouvoir arriver à serrer la ligne de crête. Je vous redis ce que je disais à Monsieur BONNAUD, on est sur une ligne de crête, c'est une réalité, mais ce n'est pas parce qu'on est sur une ligne de crête que l'on va tomber dans l'abîme. Il faut juste avoir la responsabilité de surveiller, de gérer ces budgets. C'est ce que nous faisons depuis maintenant de très nombreuses années, en ce qui me concerne depuis 12 ans.

**Bruno BOUCHET** : Juste un commentaire vite fait comme quoi je suis tout à fait d'accord avec ce qu'ont dit Monsieur BONNAUD et Madame VASQUEZ. Je remarque une chose, Monsieur BOUSQUET, je ne vous ai jamais vu vous énerver autant qu'aujourd'hui.

Dans tout ce qui a été dit, il y a deux écoles différentes. Le 15 mars, les électeurs jugeront. Point barre.

**Jean-Michel BOUSQUET** : Il y a longtemps que vous ne m'aviez pas fait celle-là. Vous ne m'avez jamais vu m'énerver. Me passionner, oui, je peux me passionner pour des sujets, pour les argumentaires que je porte, mais vous ne m'avez jamais vu m'énerver. Je vous assure. Il y en a peu qui l'ont vu. Cela ne m'est pas arrivé souvent et c'était il y a très longtemps. Donc, ne confondons pas la passion et l'énervement, s'il vous plaît.

**Andrea KISS** : Pour finir avant que nous passions au vote sur ces deux budgets, simplement vous dire que j'entends l'espèce de petite marotte, de petite chanson sur le surdimensionnement, sur le côté surréaliste des bâtiments que nous faisons dans cette ville. Je rappelle quand même que dans la l'ancienne mairie, notre police municipale travaillait dans des algécos pourris. Vous-même Madame VASQUEZ, je me souviens qu'au début du mandat, vous êtes tombée dans l'escalier de la petite enfance. Est-ce que vous vous rappelez cela ? Parce que c'est un escalier ancien, un bâtiment ancien qui n'était pas aux normes. Je vous rappelle les conditions d'accueil catastrophiques de la population. Je vous rappelle les conditions de travail catastrophiques de nos agents.

Donc, cette mairie, il fallait la faire. Nous n'avions pas d'autre choix et on vous l'a déjà dit, c'est aussi ma responsabilité d'employeur. Idem pour l'école maternelle. Si on n'avait pas fait l'école, qu'est-ce que vous nous auriez dit ? « Avec la ZAC, les 500 logements, ça va être la catastrophe, où va-t-on mettre les enfants ? »

Vous nous avez déjà servi cette discussion et on vous a expliqué qu'effectivement, non seulement à la Luzerne on avait encore de la marge, mais surtout qu'on avait conçu cette école maternelle pour préparer l'arrivée des populations le moment venu. Une école de 1972. Le maire s'appelait Abel LAPORTE. Certains d'entre vous ici n'étaient même pas nés quand cette école a été livrée. Il était, je pense, grandement temps que nous refassions cette école qui ne rendait plus les services que l'on attend d'une école aujourd'hui au 21<sup>ème</sup> siècle.

Autre chose, l'entre-soi. Que la programmation culturelle de l'Entrepôt ne vous plaise pas, c'est votre choix, mais il ne faut pas oublier qu'il y a pas que cela dans l'Entrepôt. Ce sont des milliers de gosses que l'on accueille pour faire de la médiation culturelle tous les ans. Tous nos écoliers passent par l'Entrepôt. Tous nos collégiens passent par l'Entrepôt. On les éduque aux dessins de presse, ils rencontrent des artistes, ils travaillent sur des ateliers de chansons. C'est aussi ce que l'on fait à l'Entrepôt. Évidemment, ce n'est pas très flamboyant, cela ne se voit pas beaucoup, mais les 780 000 €, c'est aussi cela. Pendant que les enfants font cela, eh bien, ils ne font pas autre chose et on leur ouvre l'esprit.

C'est la vision que l'on a. La culture, et Jean-Michel l'a très bien rappelé, est le premier truc que l'on sabre. Cela coûte de l'argent. C'est comme une piscine, cela coûte de l'argent. On ne gagne jamais d'argent sur la culture. On ne gagne jamais d'argent sur une piscine. Ce sont des vrais choix politiques forts et je le dis, des choix politiques de gauche que de mettre des enfants au plus près de la culture et de faire en sorte que les Haillanais puissent venir voir des spectacles de qualité à des tarifs qui défient toute concurrence. Si cela ne vous plaît pas, c'est votre problème.

Budget contraint. Bien sûr que le budget est contraint. Est-ce que vous connaissez une collectivité, une seule qui n'a pas un budget contraint ? Vous avez aussi des cycles et Madame VASQUEZ l'a dit très justement. Nous avons exactement la même chose au niveau de Bordeaux Métropole. On a eu deux ans en début de mandat où tout a été bloqué. Il y a tout un tas de projets qui auraient dû démarrer et qui n'ont pas été faits. La mairie devrait déjà être livrée depuis un an. L'école devrait déjà être livrée. La réalité c'est que nous avons pris deux ans entre le Covid et entre la guerre en Ukraine, avec l'augmentation du prix des matériaux où les projets n'ont pas pu sortir. On n'a pas pu les faire avancer.

Dans cette commune, le budget moyen d'investissement annuel tournait autour de 3 M€ en moyenne et là, on a clairement une bosse de chameau, mais on a la même à Bordeaux Métropole, et le principe est que cela monte et qu'après, cela redescend. On va pas s'amuser à dépenser 10 M€ tous les ans. On a deux années parce que c'est la fin d'un cycle et qu'effectivement, il fallait financer, mais autant vous dire que l'on ne va pas continuer à faire 10 M€ annuels. On va redescendre sur des niveaux qui sont des niveaux beaucoup plus bas, tout simplement parce qu'on aura fait deux énormes morceaux qui étaient nécessaires à la population.

Et puis, j'ai l'impression d'entendre exactement vos anciens amis de la minorité métropolitaine qui, dans le même temps, nous accusent d'avoir cramé la caisse parce que c'est quand même ce que l'on a entendu en Conseil de Métropole, et derrière qui nous proposent un projet de métro à 2 milliards d'euros. A un moment, il faut garder quand même un petit peu de cohérence et se dire que oui, la vie des collectivités est ainsi faite qu'en termes d'investissement, ce n'est pas quelque chose de régulier et que de temps en temps, on a des très gros morceaux par lesquels il faut passer.

Moi, je trouve que nous avons été courageux d'engager ces travaux parce que c'était nécessaire et ce n'était pas nécessaire pour nous faire plaisir, mais pour les Haillanais

et parce qu'on ne peut pas faire autrement. À un moment, on peut reculer, reculer, reculer l'échéance, mais on se retrouve au pied du mur et il faut faire ces travaux.

Donc, merci pour vos conseils avisés.

**Erika VASQUEZ** : Madame le Maire, je suis toujours un peu étonnée lorsqu'on a ce débat, que ce soit celui du budget ou sur d'autres sujets. Nous avons des avis divergents et cela fait partie justement de ce que l'on appelle la démocratie, le débat d'idées. Que je puisse à un moment donné exprimer des avis divergents des vôtres est louable. Ils sont argumentés, ils sont respectables dans la mesure où ils se font, comme Monsieur BONNAUD, avec intelligence et avec modestie.

Vous nous reprochez de vous critiquer systématiquement sur la mairie ou de vous reprocher la construction de la mairie. Absolument pas. Moi, je ne reproche pas la construction de la mairie. Jamais ! Donnez-moi un exemple. J'ai toujours considéré que la mairie était utile, nécessaire, mais que la façon dont vous l'avez envisagée était certainement, à mon sens, surdimensionnée.

C'est un constat. Je ne le reproche pas. On pourrait reprendre des PV, je ne serai pas là au prochain Conseil pour vous rappeler que j'ai effectivement dit qu'il était insoutenable pour les agents de ne pas avoir des toilettes correctes, de ne pas avoir, pour la police municipale, vous l'avez signalé, des locaux qui leur permettent de travailler correctement.

C'est une évidence, mais à un moment donné, vous avez doublé la capacité de la municipalité et je ne pense pas que le fait de doubler sa capacité soit justifié.

C'est mon humble avis et j'ai le droit de le dire et vous avez le droit de ne pas le partager. Alors, arrêtez systématiquement de passer pour, comment dirais-je sans être désagréable, une femme que l'on attaquerait systématiquement. Cela fait partie du rôle de l'opposition. Quand vous y serez, on verra ce que vous direz et j'attends avec impatience.

**Hervé BONNAUD** : Juste un mot. Je suis toujours dubitatif. Ma construction intellectuelle ne me permet pas de savoir ce qu'est la culture de gauche et la culture de droite. C'est tout ce que je voulais dire. C'est ma construction en tout cas et cela n'a rien de polémique.

**Bruno BOUCHET** : Je rejoins Monsieur BONNAUD. La culture n'est pas de gauche obligatoirement. Quand vous parlez de critique de la gestion, on ne va pas parler du Conseil Départemental parce qu'il y a une autre gestion et on en voit les résultats.

**Andrea KISS** : Ce n'est ni le lieu ni l'objet de la délibération. L'objet est bien de voter le budget de la commune.

Est-ce que vous êtes d'accord pour que nous votions les deux ensembles ? (*Personne ne s'y oppose*)

**Mise aux voix, cette délibération est adoptée ainsi qu'il suit :**

- **POUR : 26**
  
- **CONTRE : 6 Bruno BOUCHET (Ambition pour le Haillan), Aurélie DUFRAIX, Hervé BONNAUD, Sophie TANGUY (Le Haillan réuni), Erika VASQUEZ (Élue communiste d'opposition), Eric VENTRE (Élu d'opposition)**
  
- **ABSTENTION : Christian TROUILLOUD**

**La délibération est adoptée.**

**Délibération n° D2025\_12\_106**

**BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 2026 - BUDGET ANNEXE POUR L'ORGANISATION DES MANIFESTATIONS A CARACTERE CULTUREL - ADOPTION**

**Rapporteur : Jean-Michel BOUSQUET**

Le Rapporteur expose :

Le Budget Primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte et transmis au représentant de l'État dans les 15 jours qui suivent son approbation. Par cet acte, l'ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre de l'année civile.

Ce principe d'annualité budgétaire comporte quelques aménagements pour tenir compte d'opérations prévues et engagées mais non dénouées en fin d'année. D'un point de vue comptable, le budget se présente en deux parties, une section de fonctionnement et une section d'investissement. Chacune de ces sections doit être présentée en équilibre, les recettes égalant les dépenses.

Schématiquement, la section de fonctionnement retrace toutes les opérations de dépenses et de recettes nécessaires à la gestion courante des services de la collectivité. L'excédent de recettes par rapport aux dépenses, dégagé par la section de fonctionnement, est utilisé en priorité au remboursement du capital emprunté par la collectivité, le surplus constituant de l'autofinancement qui permettra d'abonder le financement des investissements prévus par la collectivité.

La section d'investissement présente les programmes d'investissements nouveaux ou en cours. Ces dépenses sont financées par les ressources propres de la collectivité, par des dotations et subventions et éventuellement par l'emprunt. La section d'investissement est par

nature celle qui a vocation à modifier ou enrichir le patrimoine de la collectivité.

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**VU** la délibération n°02/99 du 12 février 1999 créant la régie municipale pour l'organisation de manifestations à caractère culturel en budget annexe ;

**VU** le Débat d'Orientations Budgétaires tenu en séance ordinaire le 12 novembre 2025 ;

**VU** le projet de Budget Primitif du budget annexe pour l'organisation des manifestations à caractère culturel de l'exercice 2026 ci-annexé ;

**VU** l'article L.2313-1 du Code général des Collectivités Territoriales (CGCT), une note de présentation brève et synthétique est annexée à la présente délibération, pour une bonne information et afin de faciliter la compréhension.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

### **DÉCIDE**

**Article 1 : DE VOTER par chapitre les dépenses et recettes qui s'équilibrent à la somme de 1 085 000 €**

**Section d'investissement : 45 000 € ;**

**Section de fonctionnement : 1 040 000 €.**

**Article 2 : D'ADOPTER le Budget Primitif du budget annexe pour l'organisation des manifestations à caractère culturel de l'exercice 2026 s'équilibrant en dépenses et recettes à la somme de 1 085 000 € avec l'ensemble de ses états annexes.**

**Article 3 : D'AUTORISER Madame La Maire à procéder, pour l'exercice comptable 2026, à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections, conformément à l'instruction comptable M57 permettant de disposer de plus de souplesse budgétaire.**

**Mise aux voix, cette délibération est adoptée ainsi qu'il suit :**

- **POUR : 27**
  
- **CONTRE : 6 Bruno BOUCHET (Ambition pour le Haillan), Aurélie DUFRAIX, Hervé BONNAUD, Sophie TANGUY (Le Haillan réuni), Erika VASQUEZ (Élue communiste d'opposition), Eric VENTRE (Élu d'opposition)**

**La délibération est adoptée.**

# REVALORISATION DES TARIFS DU CIMETIERE AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2026 - DECISION

Rapporteur : Jean-Michel BOUSQUET

Le Rapporteur expose :

Il est proposé de faire évoluer les tarifs actuels des concessions de + 1,5% (sauf salle de recueillement, dépositaire de moins de 6 mois et jardin du souvenir).

De plus, la ville souhaite mettre à la vente les caveaux à la suite de la procédure de reprise effectuée en juin 2025 pour répondre à la fois à un enjeu économique, en permettant aux usagers d'acquérir des monuments funéraires à coût raisonnable, à un enjeu d'obligation d'accueillir les défunts de la commune et à un enjeu écologique en limitant l'impact sur l'environnement.

Les concessions reprises sont revendues par la ville sur catalogue à la suite de la réfection des caveaux.

Il est donc proposé que les caveaux repris et remis en état par la ville soient revendus en répercutant le coût TTC de la réfection et du nombre de places.

Ainsi la ville s'assure un suivi des travaux et de garder son patrimoine d'origine, tout en permettant aux familles de bénéficier de caveaux à prix avantageux.

Les caveaux rétrocedés sont facturés au prix de leur remboursement au concessionnaire décidé selon une grille de critères suivants : état global, utilisation et ancienneté. Ils sont aussi présents sur catalogue.

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2223-13 et suivants ;

**VU** la délibération D2023\_11\_111 du Conseil Municipal du 21 novembre 2023 actualisant les tarifs des concessions funéraires.

**CONSIDERANT** la volonté d'actualiser les tarifs de vente des concessions chaque année ;

**CONSIDERANT** la nécessité de créer de nouveaux tarifs ;

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

## DÉCIDE

**Article 1** : D'ANNULER ET DE REMPLACER la délibération n°D2023\_11\_111 du 21 novembre 2023

**Article 2** : DE METTRE A JOUR le tableau des tarifs appliqués aux concessions funéraires de la manière suivante (arrondie à l'euro) :

Concession	Tarifs 2025	Tarifs proposés pour 2026
Concession pleine terre :		
Prix au m <sup>2</sup>	<b>107€</b>	<b>109€</b>
Terrain nu pour 15 ans	1,05m <sup>2</sup> (enfant-renouvellement uniquement) : <b>112€</b> 2m <sup>2</sup> : <b>214€</b> 2,60m <sup>2</sup> : <b>278€</b>	1,05m <sup>2</sup> (enfant / renouvellement uniquement) : <b>114€</b> 2m <sup>2</sup> : <b>218€</b> 2,60m <sup>2</sup> : <b>283€</b>

Concessions trentenaires :		
Prix au m <sup>2</sup>	<b>214 €</b>	<b>217€</b>
Terrain nu	3,25m <sup>2</sup> (2 places) : <b>695€</b> 3,90m <sup>2</sup> (2 places) : <b>835€</b> 5,90m <sup>2</sup> (4 places) : <b>1263€</b>	3,25m <sup>2</sup> (2 places) : <b>705€</b> 3,90m <sup>2</sup> (2 places) : <b>846€</b> 5,90m <sup>2</sup> (4 places) : <b>1280€</b>
Caveaux neufs	Prix de la cuve sans monument : <b>2000€</b>	Prix de la cuve sans monument : <b>2030€</b>
Revente de caveaux repris 6 places	-	<b>3300€</b>
Revente de caveaux repris 4 places	-	<b>2300€</b>
Caveaux rétrocédés (prix sur catalogue)	-	-
Colombarium :		
Case (40 x 40) durée 15 ans	<b>161 €</b>	<b>163€</b>
Dépositaire (prix par mois et limité à 12 mois) :		
Moins de 6 mois	<b>Gratuit</b>	<b>Gratuit</b>
Plus de 6 mois	<b>15€</b>	<b>15€</b>
Salle de recueillement à Eysines	-	<b>Gratuit</b>
Dispersion au jardin du souvenir	<b>Gratuit</b>	<b>Gratuit</b>

**Article 3 : D'APPLIQUER cette nouvelle tarification pour toute acquisition de concession à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026.**

**Andrea KISS** : Avez-vous des questions, des remarques là-dessus ? Je n'en vois pas.  
Je propose que l'on vote.

**Mise aux voix, cette délibération est adoptée ainsi qu'il suit :**

- **POUR : 33**

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

**Délibération n° D2025\_12\_108**

**BUDGET ANNEXE – VENTE DE CASQUETTES « RATATAM ! » - APPROBATION**

**Rapporteur : Martine GALES**

Le Rapporteur expose :

Dans le cadre de sa saison culturelle, L'Entrepôt organise un festival jeune public intitulé « Ratatam ! » en partenariat avec l'opérateur cinéma CTC et la LuBi du Haillan.

Afin de promouvoir l'image du festival et de proposer un souvenir du festival aux enfants qui le fréquentent, il est proposé de réaliser des casquettes « Ratatam ! » et de les vendre pendant la manifestation.

Au regard des coûts de fabrication des casquettes, il est proposé de les vendre au prix unitaire de 10 euros.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

**DÉCIDE**

**Article 1 : DE VALIDER le tarif de 10 euros par casquette.**

**Article 2 : D'IMPUTER les recettes correspondantes sur le budget annexe pour l'organisation des manifestations à caractère culturel à compter de janvier 2026 et sur les budgets suivants.**

**Andrea KISS** : Encore une manifestation qui est organisée par l'Entrepôt. Avez-vous des questions ?

**Christian TROUILLOUD** : Je voudrais savoir si elles sont fabriquées en France.

**Martine GALES** : Je rappelle que les services font toujours attention à la provenance de ce qu'ils achètent. Les casquettes ont été faites en Suède et imprimées en France. Ce n'est pas chinois.

**Andrea KISS** : On vote. Y a-t-il des votes contre ?

**Mise aux voix, cette délibération est adoptée ainsi qu'il suit :**

- **POUR : 33**

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

On pourra s'acheter de jolies casquettes Ratatam en février prochain.

**Délibération n° D2025\_12\_109**

**ACTUALISATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS DES EMPLOIS PERMANENTS ET CONTRACTUELS AU 31 DÉCEMBRE 2025 – ADOPTION**

**Rapporteur : Daniel DUCLOS**

Le Rapporteur expose :

La Collectivité a l'obligation de joindre chaque année un état de l'effectif du personnel au 31 décembre de l'année écoulée au Budget Primitif et au Compte Administratif votés par l'assemblée délibérante.

Le tableau des effectifs constitue la liste des emplois ouverts budgétairement pourvus ou non, classés par filières, cadres d'emplois et grades et distingué par une durée hebdomadaire de travail déterminée en fonction des besoins du service.

Sur le plan du droit, les fondements de cette obligation s'appuient sur le Code des Collectivités Territoriales (Articles L2121-29, L2313-1, R2313-3) et sur l'article n°34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984.

Ce tableau est le reflet du tableau des emplois permanents présentés lors du Conseil Municipal du 26 juin 2024.

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**VU** la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires et notamment son article 20 ;

**VU** la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment ses articles 88 et 136 ;

**VU** la loi n° 2010-751 du 5 juillet 2010 et notamment ses articles 38 et 40 ;

**VU** le décret n° 91-875 du 6 septembre 1991 pris pour l'application du 1er alinéa de l'article 88 de la loi du 26 janvier 1984 précitée ;

**VU** la délibération n°D2025\_11\_94 en date du 12 novembre 2025 approuvant le tableau des effectifs ;

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

### **DÉCIDE**

**Article 1 : D'APPROUVER le tableau des effectifs au 31 décembre 2025 pour le budget principal de la Ville ci-annexé.**

**Article 2 : D'APPROUVER le tableau des effectifs au 31 décembre 2025 pour le budget annexe pour l'organisation des manifestations à caractère culturel ci-annexé.**

**Andrea KISS** : Très bien. Exercice habituel. Y a-t-il des questions sur ce tableau des effectifs ? Je n'en vois pas. Je propose donc que nous l'adoptions. Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? J'ai inversé pour voir si vous suiviez.

**Délibération n° D2025\_12\_110**

**CRÉATION D'EMPLOIS POUR ACCROISSEMENT D'ACTIVITÉ TEMPORAIRE ET SAISONNIER POUR L'ANNÉE 2026 - AUTORISATION**

**Rapporteur : Daniel DUCLOS**

Le Rapporteur expose :

La ville du Haillan est amenée à recruter des agents contractuels pour assurer des tâches occasionnelles de courtes durées telles que des manifestations exceptionnelles, des missions

spécifiques ou du surcroît d'activité. Les recrutements de contractuels peuvent également concerner des besoins saisonniers.

L'article 3 de la loi du 26 janvier 1984 relative au statut de la Fonction Publique Territoriale autorise, dans ce cas, à recruter des agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire face :

- A un accroissement temporaire d'activité (article 3 1°).

La durée est limitée à 12 mois compte tenu le cas échéant du renouvellement du contrat, sur une période de référence de 18 mois consécutifs ;

- A un accroissement saisonnier d'activité (article 3 2°).

La durée est limitée à 6 mois, compte tenu le cas échéant du renouvellement du contrat pendant une même période de 12 mois consécutifs.

Conformément à l'article 34 de la même loi, ces emplois doivent être créés par délibération du Conseil Municipal.

Pour l'année 2026, il est proposé la création de 58 emplois pour accroissement temporaire et saisonnier d'activité. Ces emplois seront créés mais pas nécessairement pourvus. Le chiffre est identique à l'année précédente.

Ce tableau des effectifs des emplois pour accroissement temporaire et saisonnier d'activité constitue la liste des emplois ouverts budgétairement pourvus ou non, classés par filière, puis par grades.

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires :

**VU** la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

**VU** la délibération n°D2025\_11\_94 en date du 12 novembre 2025 approuvant le tableau des effectifs ;

**VU** le tableau des créations d'emploi pour accroissement temporaire et saisonnier d'activité pour 2026 annexé à la présente délibération.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

### **DÉCIDE**

**Article 1 : DE CRÉER 58 emplois pour accroissement temporaire et saisonnier d'activité dont le grade correspondant seront précisés dans le tableau annexé à la présente délibération.**

**Article 2 : DE PRÉCISER que les dépenses correspondantes sont imputées sur le budget de 2026.**

**Andrea KISS** : Avez-vous des questions à ce sujet ?

**Hervé BONNAUD** : Est-on sur les mêmes volumes que l'année précédente ?

**Daniel DUCLOS** : Oui.

**Mise aux voix, cette délibération est adoptée ainsi qu'il suit :**

- **POUR : 33**

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

**Délibération n° D2025\_12\_111**

**RECRUTEMENT D'AGENTS CONTRACTUELS REMPLAÇANTS - AUTORISATION**

**Rapporteur : Daniel DUCLOS**

Le Rapporteur expose :

Les dispositions de l'article L. 332-13 du Code Général de la Fonction Publique prévoit la possibilité de recruter des agents contractuels pour assurer le remplacement temporaire d'agents publics territoriaux (fonctionnaires et agents contractuels) sur emploi permanent.

Ces recrutements d'agents contractuels pourront intervenir pour assurer le remplacement d'agents publics territoriaux :

- Autorisés à exercer leurs fonctions à temps partiel ;
- Indisponibles en raison :
  - D'un détachement de courte durée, d'une disponibilité de courte durée prononcée d'office, de droit ou sur demande pour raisons familiales, d'un détachement pour l'accomplissement d'un stage ou d'une période de scolarité préalable à la titularisation dans un corps ou un cadre d'emplois de fonctionnaires ou pour suivre un cycle de préparation à un concours donnant accès à un corps ou un cadre d'emplois ;
  - D'un congé régulièrement accordé en application du présent code ou de tout autre congé régulièrement octroyé en application des dispositions réglementaires applicables aux agents contractuels territoriaux.

Les besoins du service peuvent justifier le remplacement rapide de fonctionnaires territoriaux ou d'agents contractuels indisponibles.

Ces contrats peuvent prendre effet avant le départ de l'agent à remplacer. Ils peuvent également être renouvelé par décision expresse, dans la limite de la durée de l'absence de l'agent public territorial à remplacer.

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires :

**VU** la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;

**VU** l'article L. 332-13 du Code Général de la Fonction Publique pour remplacer des fonctionnaires ou des agents contractuels momentanément indisponibles sur emploi permanent

**VU** la délibération n°D2025\_11\_94 en date du 12 novembre 2025 approuvant le tableau des effectifs ;

**CONSIDERANT** la nécessité de remplacer les agents fonctionnaires ou contractuels momentanément indisponibles positionnés sur des emplois permanents ;

**CONSIDERANT** que les niveaux de recrutement et la rémunération des candidats retenus seront déterminés selon, leurs expériences professionnelles, leurs profils et la nature des fonctions concernées.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

### **DÉCIDE**

**Article 1 : D'AUTORISER le recrutement d'agents contractuels pour des remplacements.**

**Article 2 : D'IMPUTER les dépenses correspondantes sur le budget de 2026.**

**Andrea KISS** : Très bien. Toujours pas de questions ? On vote.

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

**Délibération n° D2025\_12\_112**

**FIXATION DE LA REMUNERATION DES AGENTS RECENSEURS POUR 2026 -  
AUTORISATION**

**Rapporteur : Daniel DUCLOS**

Le Rapporteur expose :

La collectivité doit organiser, pour l'année 2026, les opérations de recensement de la population.

En effet, compte tenu de sa strate démographique supérieure à 10 000 habitants, la commune est tenue de procéder chaque année à un recensement sur la base d'un échantillonnage. Pour l'année 2026, cet échantillon représentera 274 adresses (logements individuels et collectifs) sélectionnées aléatoirement par l'INSEE.

Le recensement de la population a pour finalité de dénombrer les logements et les habitants résidant en France, et de collecter leurs principales caractéristiques : sexe, âge, activité, profession, composition des ménages, taille et type de logement, modes de transport, déplacements quotidiens, etc.

Les données recueillies constituent un outil essentiel d'aide à la décision pour :

- L'État, dans la définition des politiques sociales et la planification des infrastructures à mettre en place ;

- Les collectivités locales, pour élaborer les politiques d'urbanisme, de transport et de logement, ainsi que les équipements culturels, sportifs, scolaires, ou encore les structures d'accueil destinées aux jeunes enfants et aux personnes âgées.

**CONSIDÉRANT** la nécessité de désigner et de créer trois emplois d'agents recenseurs afin de réaliser les opérations du recensement de la population en 2026 ;

**CONSIDÉRANT** qu'il appartient à la commune de fixer la rémunération des agents recenseurs.

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**VU** la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

**VU** la loi 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité et notamment son titre V ;

**VU** le décret 2003-485 du 5 juin 2003 relatif au recensement de la population ;

**VU** le décret 2003-561 du 23 juin 2003 portant répartition des communes pour les besoins de recensement de la population.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

### **DÉCIDE**

**Article 1** : DE CHARGER Madame le Maire de procéder aux enquêtes de recensement et de les organiser.

**Article 2** : DE CREER : 2 postes d'agents recenseurs et 1 poste de coordinateur adjoint ayant la qualité de contractuel à temps complet.

**Article 3** : DE FIXER la rémunération des agents recenseurs sur la base du traitement correspondant à un agent à temps complet, 1er échelon du grade d'Adjoint administratif, et celle de l'agent coordinateur adjoint sur la base du traitement d'un agent à temps complet, 8<sup>e</sup> échelon du même grade.

**Article 4** : D'INSCRIRE au Budget de l'exercice 2026 les crédits nécessaires, au Chapitre 012.

**Article 5** : D'AUTORISER Madame la Maire à signer tout acte y afférent.

**Andrea KISS** : Là aussi, un exercice annuel maintenant. Avez-vous des questions ?  
Non.

**Mise aux voix, cette délibération est adoptée ainsi qu'il suit :**

- **POUR** : 33

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

Le Rapporteur expose :

Les membres de la commission viographie se réunissent deux à trois fois par an. Cette commission, composée de quatre élues et élus de la majorité municipale, d'un élu de l'opposition et de binômes fille/garçon issus du Conseil Municipal des Enfants, du Ranch et du Centre socio-culturel « La Source », a pour objet de proposer des noms pour des espaces publics ou des bâtiments municipaux non nommés jusque là sur le territoire de la Ville.

Dans l'objectif de lutter contre l'invisibilisation des femmes dans l'espace public, la commission proposera uniquement des noms de femmes jusqu'à ce que la parité dans l'espace public communal soit atteinte.

Lorsque des propositions de noms doivent être faites pour des bâtiments, la commission sollicite les usagers pour intégrer leurs propositions.

Les personnes proposées devront impérativement être décédées depuis 3 ans au moins. Elles devront être peu connues, voir méconnues et idéalement avoir peu d'espaces ou bâtiments publics à leur nom en France. Elles pourront s'être illustrées dans différents domaines tels que les arts sous toutes leurs formes, le sport, la politique, les sciences, la solidarité, etc... Elles ne devront pas avoir incité à la haine raciale ni avoir eu de comportement ou tenu des propos préjudiciables.

A l'issue de chaque réunion, la commission doit proposer pour chaque site à nommer une liste de 3 noms minimum et 6 maximum qui sont ensuite soumis au vote de la population. La population choisit parmi une des 3 à 6 propositions via un vote électronique sur le site internet de la ville et la page Facebook de la ville ouverte pendant une durée d'une semaine. Une urne est également disponible la semaine du vote à l'accueil de la mairie pour celles et ceux qui ne peuvent pas voter numériquement.

L'ordre du jour de la commission viographie du 21 novembre 2025 portait sur la dénomination de :

- La voie nouvelle créée dans le nouveau lotissement économique situé entre les rues Adrienne Bolland et Comètes.
- Les 8 voies et placettes de l'opération ZAC Cœur de Ville (cf. plan joint)

A l'issue de la réunion, la commission viographie a retenu 3 noms de femmes pour la voie nouvelle entre la rue Adrienne Bolland et la rue des Comètes, et 3 listes de noms de femmes dans 3 thématiques différentes pour les voies de la ZAC Cœur de ville, qui ont été soumis au vote de la population du 24 novembre au 5 décembre 2025. 57 votes numériques et 50 votes papier ont été enregistrés.

**VU** la délibération n°22/22 en date du 13 avril 2022 portant sur la création, la composition et le fonctionnement de la commission viographie ;

**VU** les résultats du vote organisé par la Ville du Haillan du 24 novembre au 5 décembre 2025 relatif au choix des noms pour ces ronds-points ci-annexé à la présente délibération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**DÉCIDE**

**Article 1** : DE DENOMMER la voie nouvelle créée dans le nouveau lotissement économique situé entre les rues Adrienne Bolland et Comètes : rue « Edmée Chandon »

**Article 2** : DE DENOMMER les 8 voies et place de la ZAC Cœur de ville du nom de :

- 1 - KAHLO Frida 1907-1954
- 2 - MISS.TIC 1956-2022 (de son vrai nom Radhia AOUNALLAH)
- 3 - GILOT Françoise 1921-2023
- 4 - AUZOU Pauline 1755-1835
- 5 - BRACQUEMOND Marie 1840-1916
- 6 - DE SAINT PHALLE Niki 1930-2002
- 7 - LAURENCIN Marie 1983-1956
- 8 - MARVAL Jacqueline 1866-1932

**Stéphane BOUCHER** : Je précise deux petites coquilles au niveau de l'orthographe du nom de Frida Kahlo et de Marie Laurencin. Ce sera corrigé.

**Andrea KISS** : Merci. Est-ce que vous avez des questions ou des remarques ?

**Hervé BONNAUD** : A quel pourcentage cela va-t-il nous ramener avec ces nouvelles dénominations ?

**Andrea KISS** : Nous n'avons pas remis notre compteur à jour. Nous étions quasiment à 30%. Nous allons dépasser les 30%. Je vous enverrai un message pour vous le dire exactement.

**Hervé BONNAUD** : Autre question. Sur les plaques, est-ce qu'il sera stipulé, comme c'est fait ailleurs...

**Andrea KISS** : Oui. Nous le faisons systématiquement maintenant. C'est également un outil de pédagogie. Nous passons au vote.

**Mise aux voix, cette délibération est adoptée ainsi qu'il suit :**

- **POUR : 33**

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

Délibération n° D2025\_12\_114

**CONVENTION DE GESTION DES ESPACES EXTERIEURS DE LA RESIDENCE EDMOND ROSTAND AVEC MESOLIA - AUTORISATION**

**Rapporteur : Michel REULET**

Le Rapporteur expose :

Depuis 2006, Mesolia (ex Maison Girondine) et la ville du Haillan ont signé deux conventions de gestion portant sur l'entretien des espaces extérieurs de la résidence Emond Rostand listés dans l'annexe :

- Une convention signée en 2010 portant sur les aires de jeux et les terrains sportifs, valable 1 an et reconductible par tacite reconduction.
- Une convention en 2020 portant sur la l'entretien et la gestion de l'aire de jeux et d'une aire de détente réaménagées, valable 5 ans, arrivée à échéance.

Dans le cadre du renouvellement de la convention de 2020, et dans un souci de simplification, il est proposé de fusionner les deux conventions.

Les modalités restent les mêmes que les conventions précédentes, à savoir :

- Entretien courant et renouvellement des pièces d'usure à la charge de la Ville ;
- Prise en charge des dégradations dans une limite de 700€ HT ;
- Réunion de suivi annuel entre la Ville et Mesolia ;
- Durée de la convention de 5 ans, renouvelable.

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**CONSIDERANT** le projet de convention joint et son annexe ;

**CONSIDERANT** l'intérêt pour la ville de maintenir ces espaces ouverts à tous.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

### **DÉCIDE**

**Article 1 : D'AUTORISER Madame la Maire à signer la convention annexée entre la Ville du Haillan et Mésolia, sise 16-20 Rue Henri Expert, 33082 BORDEAUX Cedex**

**Article 2 : DE PRÉCISER que les dépenses correspondantes seront imputées sur le budget des exercices en cours et suivants.**

**Michel REULET** : Je voudrais en profiter puisque j'ai la parole, pour dire que je remercie tous les élus de l'opposition et de la majorité pour leur travail pendant toute cette mandature parce qu'on oublie souvent que l'on donne tout ce temps pour les autres et je trouve que c'est bien à cette époque où tout le monde ne regarde que son nombril de rappeler qu'il y a beaucoup de gens qui travaillent pour les autres. Remerciements.

**Andrea KISS** : Merci Monsieur REULET.

**Ludovic GUITTON** : Juste pour dire que je ne participerai pas au vote.

**Hervé BONNAUD** : Merci Monsieur REULET pour cette pensée. D'autre part, merci d'avoir démarré ce Conseil à 16h30 parce que vu l'heure, je pense que peu de personnes ici pensaient que cela se terminerait à cette heure-là.

Cette convention est-elle révisable en cours de durée ?

**Michel REULET** : Oui, elle est révisable et c'est la raison pour laquelle nous avons ces réunions chaque année pour faire un état des lieux qui permet de savoir si on doit aller plus loin ou pas.

**Andrea KISS** : Je vous propose que l'on passe au vote sur cette convention.

**Mise aux voix, cette délibération est adoptée ainsi qu'il suit :**

- **POUR : 32**
- **NE PARTICIPE PAS AU VOTE : 1 Ludovic GUITTON**

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

Nous avons passé notre dernière délibération à l'unanimité. Je vous rappelle que nous avons une question qui nous a été posée par Monsieur BOUCHET. Vous vous rappelez le principe : nous avons 15 minutes maximum. Vous avez 2 minutes pour présenter, on vous répond, vous pouvez reprendre la parole et ensuite on vous répond définitivement et ensuite, c'est terminé. Allez-y.

**Bruno BOUCHET** : Après la destruction du patrimoine haillanais avec la fontaine de la Porte Océane au bénéfice d'un pseudo rond-point dédié au passage du bus express, cela fait cinq ans que celle de la place François Mitterrand a disparu.

Que deviennent les œuvres achetées avec l'argent des Haillanais ? Y a-t-il un registre ? Si oui, est-il librement accessible aux élus comme aux habitants ?

**Andrea KISS** : C'est moi qui vais vous répondre. Première chose, je vous laisserai la responsabilité de vos propos sur le pseudo rond-point pour le bus express puisque c'était bien un giratoire qui a été conçu pour que le bus n'ait pas une courbure qui secoue les passagers qui sont dedans, parce que l'avantage du bus express est qu'il aille vite. C'est le concept même du bus express. Donc, cela lui évitait de faire des manœuvres inutiles. C'est pour cela qu'on a fait tomber l'œuvre en question puisque cette œuvre était en plein dans le couloir ou l'axe que devait emprunter le bus.

Que deviennent les œuvres d'art achetées avec l'argent des Haillanais ? Vous m'avez déjà posé cette question en janvier 2022 et on vous a répondu trois semaines après, début février.

Il n'existe pas de répertoire ou de registre consacré aux œuvres d'art. Elles n'ont d'ailleurs pas évolué depuis la dernière fois puisque les œuvres qui sont recensées sont la série de 7 tableaux qui sont à l'église et qui décrivent le martyre de Sainte-Christine, qui ont été restaurés entre 2014 et 2015 pour un montant total de 8 575 €.

Vous avez ensuite la statue de la Muse des arts d'Éric AUBRY qui est sur la façade de l'Entrepôt, le bâtiment ancien juste au-dessus de la porte.

Vous avez la statue des joueurs de foot au rond-point rue de los Héros en haut de l'avenue Jarousse de Sillac, et vous avez effectivement ces fameuses lavandières qui étaient en attente de réparation par l'artiste suite à une mauvaise manipulation de l'entreprise qui avait fait les travaux sur la place François Mitterrand. Ces œuvres avaient été acquises à l'époque pour 4 884,17 € pour être précises.

Pour ces dernières, des échanges ont eu lieu avec l'artiste depuis 2019, c'est-à-dire date à laquelle on a fait les travaux sur la place pour définir une réimplantation de ces œuvres au niveau du square qui est à l'angle de la rue Hustin et de l'avenue Pasteur, c'est-à-dire au niveau du parc du Ruisseau. Cet emplacement avait été validé par toutes les parties, y compris par l'artiste.

Le problème, c'est que le Covid est passé par là et on a continué à avoir des échanges réguliers pendant quatre ans et je ne vous cache pas que l'expertise judiciaire du parc du Ruisseau nous a un peu plus occupés que les œuvres des lavandières et la question s'est reposée au moment où on a rouvert le parc puisqu'on s'était engagé à repositionner ces œuvres.

En définitive, après des échanges avec l'artiste, il s'avère que les parties en bronze qui ont été fixées avec des tiges filetées sur les blocs en granit ont été tellement endommagées au moment du transport par l'entreprise en question qu'il est impossible de les réparer. On avait même payé les cires qui permettaient de refaire les moulages, mais aussi bien le fondeur que l'artiste nous ont dit qu'il n'était pas possible de les réparer.

Donc, il nous a écrit officiellement, et j'ai le courrier à votre disposition si vous le souhaitez, le 24 octobre dernier pour dire que de toute façon, compte tenu de l'état des œuvres et de son âge avancé, il ne serait pas en capacité de remettre ses œuvres en état. Donc, ce que nous lui avons demandé, c'est si nous pouvions récupérer les blocs de granit qui servaient de support à ces statues et ces blocs ont commencé à être réimplantés dans l'espace public. Vous en avez notamment un qui a été installé à Bel Air et qui servira de banc aux habitants.

Quant à la partie en bronze, elle a été gardée par Monsieur VIE. Il en fait son affaire. Je ne sais pas trop ce qu'il va pouvoir faire avec, mais en gros, on en est resté là parce que, malheureusement, malgré tous nos efforts, il nous a confirmé qu'il ne pourrait pas remettre en état ses œuvres.

L'entreprise avait payé une partie. Nous, nous avons pris en charge le re-déplacement. Monsieur VIE a récupéré les bronzes et je pense que l'on en restera là. On le regrette beaucoup parce que c'est vrai que, y compris nous, nous étions attachés à ces statues et on

trouvait que dans le parc du Ruisseau, elles avaient toutes leur place, mais les choses étant ainsi faites, on ne peut malheureusement rien faire de mieux que récupérer ce qui est récupérable.

Est-ce que vous avez des questions supplémentaires sur ce sujet ?

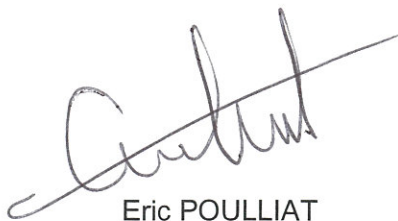
**Bruno BOUCHET** : Non. Je vais juste en profiter, puisque vous m'avez répondu très clairement, pour souhaiter de bonnes fêtes à tout le monde, à tous les Haillanais, à toutes les Haillanaises et à tous nos collègues élus. Rendez-vous un peu plus tard.

**Andrea KISS** : Avant de lever cette séance, puisque c'est notre dernier Conseil, et de l'année et de la mandature, comme je vous le disais en introduction, à mon tour de vous remercier tous d'avoir fait vivre la démocratie parce que comme le disait très justement Michel REULET, parler, râler est très facile. Quand il faut passer à l'action, c'est une autre affaire. Remercier également l'ensemble des services de la Ville parce que sans eux, on ne serait pas grand-chose et c'est bien parce qu'ils sont là derrière nous que l'on arrive à dérouler notre projet et à faire vivre nos Conseils municipaux.

On vous donne rendez-vous en 2026, au plus tôt à la fin mars, au plus tard début avril puisqu'il n'y aura pas de Conseil avant les élections et que le prochain Conseil sera le Conseil d'installation de la nouvelle mandature. Bonne fête à tous et à toutes.

*La séance est levée à 21h23*

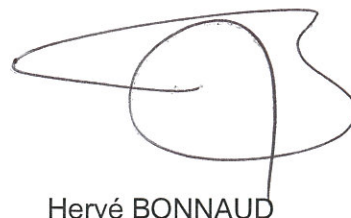
Le Maire



Eric POUILLIAT



Le Secrétaire de séance



Hervé BONNAUD